



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_043

OBJET : Vote du budget primitif 2024 et approbation du rapport de présentation

Exposé

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes :
315 434 853 €

Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes : 132 617 902 €

La répartition par budget est la suivante :

| BUDGET | FONCTIONNEMENT (€) | INVESTISSEMENT (€) | TOTAL (€) |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 01 BUDGET PRINCIPAL | 197 033 263.00 | 75 055 905.00 | 272 089 168.00 |
| 02 GOLFS | 25 709.00 | 9 572.00 | 35 281.00 |
| 04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME | 270 275.00 | 333 334.00 | 603 609.00 |
| 05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF | 232 180.00 | 527 850.00 | 760 030.00 |
| 07 PORT DIELETTE | 2 073 067.00 | 672 385.00 | 2 745 452.00 |
| 09 EAU | 22 537 401.00 | 8 377 287.00 | 30 914 688.00 |
| 10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 23 263 937.00 | 12 007 675.00 | 35 271 612.00 |
| 11 DEVT ECO VENTE | 13 608 293.00 | 9 416 000.00 | 23 024 293.00 |
| 12 DEVT ECO LOCATIONS | 1 464 829.00 | 4 263 120.00 | 5 727 949.00 |
| 14 TRANSPORTS | 36 254 895.00 | 19 249 865.00 | 55 504 760.00 |
| 17 SERVICES COMMUNS | 18 671 004.00 | 2 704 909.00 | 21 375 913.00 |
| TOTAL | 315 434 853.00 | 132 617 902.00 | 448 052 755.00 |

La présentation par budget et par section est exposée dans le rapport de présentation du budget primitif 2024, joint en annexe à la présente délibération.

Délibération

Délibération n° DEL2024_043

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport sur la situation en matière de développement durable 2023 joint en annexe,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 164 - Contre : 3 - Abstentions : 11) pour :

- **Approuver** le budget primitif du budget principal,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Golf,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Activités commerciales tourisme,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Assainissement non collectif (TTC),
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Port Diélette,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Eau,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif (option TVA),
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique vente,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique locations,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Transports,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Services communs,
- **Autoriser** le versement des subventions inscrites à l'annexe B8 du budget primitif,
- **Autoriser** les régularisations et clôtures des opérations pour comptes de tiers N°2 Douve Divette aménagement ZA Martinvast et N°3 Val de Saire restauration des cours d'eau bassins versants Sinope, Bonde, Godey et Vaupré,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2023

Rapport presentation BP 2024 Conseil

4 AVRIL 2024

Date d'envoi de la convocation : le 22/03/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 157

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 4 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (jusqu'à 19h50), CRESPIEN Francis, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, MESNIL Catherine suppléante de FIDELIN Benoît, LÉCONTE Stéphane suppléant de FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, BUHOT Léopold suppléant de GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile (à partir de 18h50), LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIEL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (jusqu'à 20h30), LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 19h50), MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier (jusqu'à 19h50), PERROTTE Thomas, PIC Anna (jusqu'à 20h30), PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie,

RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUSSEAU François, Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, Claudine (jusqu'à 19h45), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations :

AMIOT Guy à LAMORT Philippe, BERNARD Christian à TAVARD Agnès, BOTTA Francis à VASSELIN Jean-Paul, BURNOUF Elisabeth à LEPOITTEVIN Sonia, COUPÉ Stéphanie à LELONG Gilles (à partir de 19h50), CROIZER Alain à LEBRETON Robert, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, HERVY Isabelle à DOUCET Gilbert, HUREL Karine à VARENNE Valérie, LE POITTEVIN Lydie à GRUNEWALD Martine, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFAIX-VERON Odile à HEBERT Dominique (jusqu'à 18h50), LEJEUNE Pierre-François à LEFAIX-VERON Odile (à partir de 20h30), LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEMONNIER Thierry à HAYÉ Laurent, LEQUILBEC Frédéric à BRIENS Eric, MABIRE Edouard à ROUSSEAU François, MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, MARGUERITTE Camille à BROQUAIRE Guy, MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, PERRIER Didier à PLAINEAU Nadège (à partir de 19h50), PIC Anna à SIMONIN Philippe (à partir de 20h30), ROUELLÉ Maurice à BERHAULT Bernard, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h45), TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno.

Absents/Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, FALAIZE Marie-Hélène, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE PETIT Philippe, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LEPLEY Bruno, MARGUERIE Jacques, PELLERIN Jean-Luc, SIMON François.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20240404-DEL2024_043-BF



leCotentin

BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil communautaire du 04 avril 2024

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Préambule..... | 5 |
| LE BUDGET GENERAL : 448 M€..... | 6 |
| I. Présentation des équilibres | 7 |
| LE BUDGET PRINCIPAL : 272 M€..... | 10 |
| I. La section de fonctionnement : 197 M € | 10 |
| A. Les recettes réelles de Fonctionnement : 195.3 M€..... | 11 |
| 1) Les ressources endogènes de la section de fonctionnement | 12 |
| a) Les produits de service, du domaine et ventes diverses..... | 12 |
| b) Les impôts et taxes | 12 |
| 2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin..... | 14 |
| a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)..... | 14 |
| b) Les allocations compensatrices de fiscalité..... | 15 |
| c) Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) | 15 |
| B. Les dépenses de fonctionnement : 179.7 M € : L'influence du pacte financier et fiscal conjugué à une croissance nécessaire de l'activité communautaire. | 16 |
| 1) Les charges à caractère général : un changement du mode de remboursement des services communs | 18 |
| 2) Les charges de personnel : une masse salariale contenue en deçà de 30% des dépenses de fonctionnement | 18 |
| 3) Les atténuations de produits : la mise en œuvre du pacte financier et fiscal..... | 19 |
| 4) Les autres charges de gestion courantes..... | 20 |
| 5) Les charges financières et charges spécifiques..... | 21 |
| 6) La gestion des déchets ménagers..... | 21 |
| C. Une épargne courante renforcée permettant d'investir | 24 |
| II. La section d'investissement | 26 |
| A. Les dépenses d'investissement..... | 26 |
| 1) Faire du Cotentin un grand d'Europe..... | 28 |
| a) Consolider le Maritime | 28 |
| b) Achever le désenclavement du Cotentin | 28 |
| c) Accélérer le développement économique et l'emploi | 29 |
| d) Devenir une destination touristique incontournable..... | 29 |
| e) Renforcer l'offre de formation supérieure | 29 |
| 2) Préserver la qualité de vie sur le territoire | 29 |
| a) Affirmer le Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire :30 | |
| b) Développer et organiser l'offre de santé..... | 30 |
| c) Proposer une offre de service au plus près des Cotentinois..... | 30 |
| d) Soutenir l'action des communes..... | 30 |
| e) Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut | 31 |
| 3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique | 31 |
| a) Engager une politique volontariste de gestion des déchets | 31 |
| b) Massifier la rénovation énergétique des logements | 32 |
| c) Protéger l'environnement naturel du Cotentin | 32 |
| d) Limiter les conséquences des inondations :..... | 32 |
| e) Favoriser le développement des énergies renouvelables | 33 |
| 4) La communauté d'agglomération, une administration du 21 ^{ème} siècle | 33 |
| B. Le financement de l'investissement..... | 35 |
| III. La dette du budget principal | 36 |



Les budgets annexes..... 39

| | |
|---|-----------|
| I. Le cycle de l'eau | 40 |
| A. Le budget annexe de l'Eau : 30,9 M€ | 40 |
| 1) La section d'exploitation : 22,5 M€ | 40 |
| a) Les charges d'exploitation : 14,6 M€ | 41 |
| b) Les produits d'exploitation : 21,8 M€ | 44 |
| c) Les soldes intermédiaires de gestion | 46 |
| 2) La section d'investissement : 8,3 M€ | 47 |
| a) Les dépenses d'équipement : 6,32 M€ | 47 |
| b) Le financement de l'investissement | 49 |
| c) La dette du budget de l'eau | 50 |
| B. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 35,27 M€ | 51 |
| 1) La section d'exploitation : 23,2 M€ | 52 |
| a) Les charges d'exploitation : 16,3 M€ | 52 |
| b) Les produits d'exploitation : 20,8 M€ | 55 |
| c) Les soldes intermédiaires de gestion | 57 |
| 2) La section d'investissement : 12 M€ | 58 |
| a) Les dépenses d'équipement : 6,88 M€ | 58 |
| b) Le financement de l'investissement | 60 |
| c) La dette du budget de l'assainissement collectif | 62 |
| C. Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif : 760 k€ | 63 |
| 1) La section d'exploitation : 232 k€ | 63 |
| a) Les charges d'exploitation : 232 k€ | 63 |
| b) Les produits d'exploitation : 232 k€ | 64 |
| 2) La section d'investissement : 527 k€ | 65 |
| II. Les autres budgets annexes | 66 |
| A. Le Budget annexe Transports 55,5 M€ | 66 |
| 1) La section d'exploitation | 67 |
| a) Les dépenses d'exploitation : 31,3 M€ | 67 |
| b) Les recettes d'exploitation : 36 M€ | 68 |
| 2) Les soldes intermédiaires de gestion : | 69 |
| 3) La section d'investissement | 69 |
| a) Les dépenses d'investissement : 17,4 M€ | 69 |
| b) Les recettes d'investissement : 12,8 M€ | 70 |
| 4) La dette | 71 |
| B. Le budget annexe développement économique locations : 5,7 M€ | 72 |
| 1) La section de fonctionnement | 73 |
| a) Les dépenses de fonctionnement : 673 k€ | 73 |
| b) Les recettes de fonctionnement : 1,2 M € | 74 |
| 2) La section d'investissement | 74 |
| a) Les dépenses d'investissement : 3,9 M€ | 74 |
| b) Les recettes d'investissement : 3,3 M€ | 75 |
| 3) La dette | 76 |
| C. Le Budget annexe développement économique vente | 77 |
| 1) La section de fonctionnement : 13,6 M€ | 77 |
| a) Les dépenses de fonctionnement : 4,1 M€ | 78 |
| b) Les recettes de fonctionnement : 4,3 M€ | 79 |
| 2) La section d'investissement : 9,4 M€ | 80 |
| a) Les dépenses d'investissement : 166 k€ | 80 |
| b) Les recettes d'investissement : | 80 |
| 3) La dette | 80 |
| D. Le budget annexe Golf : 35 k€ | 81 |
| 1) La section d'exploitation | 81 |
| a) Les dépenses d'exploitation : 16 k€ | 81 |
| b) Les recettes d'exploitation : 26 k€ | 82 |
| 2) La section d'investissement | 82 |
| a) Les dépenses d'investissement : 9 k€ | 82 |
| b) Les recettes d'investissement : 9 k€ | 82 |
| 3) La dette | 83 |
| E. Le budget annexe activités commerciales tourisme : 603 k€ | 84 |

| | |
|--|-----------|
| 1) La section d'exploitation | 84 |
| a) Les dépenses d'exploitation : 245 k€..... | 85 |
| b) Les recettes d'exploitation : 264 k€ | 85 |
| 2) La section d'investissement..... | 86 |
| a) Les dépenses d'investissement : 277 k€..... | 86 |
| b) Les recettes d'investissement : 258 k€..... | 86 |
| 3) La dette | 87 |
| F. Le Budget annexe Port Diélette : 2,7 M€..... | 88 |
| 1) La section d'exploitation | 88 |
| a) Les dépenses d'exploitation : 1,6 M€ | 88 |
| b) Les recettes d'exploitation : 1,7 M€ | 89 |
| 2) La section d'investissement..... | 90 |
| a) Les dépenses d'investissement : 329 k€..... | 90 |
| b) Les recettes d'investissement : 255 k€..... | 91 |
| 3) La dette | 91 |
| G. Le budget annexe Services Communs : 21,3 M€..... | 92 |
| 1) Répartition des dépenses par pôles de proximité et par compétences..... | 93 |
| 2) Participations des communes à l'équilibre du budget par pôles | 94 |
| 3) La dette | 94 |
| III. Equilibre des budgets annexes | 95 |

Préambule

Le budget 2024 est marqué par la mise en place du nouveau pacte fiscal et financier 2023-2026 relatif à la mise en service de l'EPR de Flamanville, attendu dans le courant de l'année. Ces recettes complémentaires permettront de financer notamment :

↳ sur le budget principal :

En fonctionnement :

- L'augmentation et la solidarité financière à travers la majoration des attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire

En investissement :

- la création de nouveaux fonds de concours aux communes,
- l'augmentation des fonds de concours existants

↳ sur les budgets du cycle de l'eau

- La remise aux normes des équipements techniques, qui seront soutenus par le budget principal

L'adéquation entre la prévision budgétaire et la consommation des crédits, en section d'investissement, se voit renforcée en 2024 avec la création de 5 nouvelles autorisations de programme.

La démarche de cohérence budgétaire, par l'optimisation du nombre de budgets annexes se poursuit cette année, avec la clôture au 31 décembre 2023 du budget annexe 08 - développement économique locations M4 et sa fusion avec le budget annexe 12 – développement économique locations M57.

Des recettes exceptionnelles en fonctionnement vont être perçues sur l'ensemble des budgets.

Il s'agit du versement du solde (70%) de la recette générée par l'activation d'une clause de revente, du marché d'électricité.

Ce solde estimé à (6,7M€) impacte principalement le budget principal (1,1M€), le budget annexe eau (2,8M€), le budget annexe assainissement (2,8 M€).

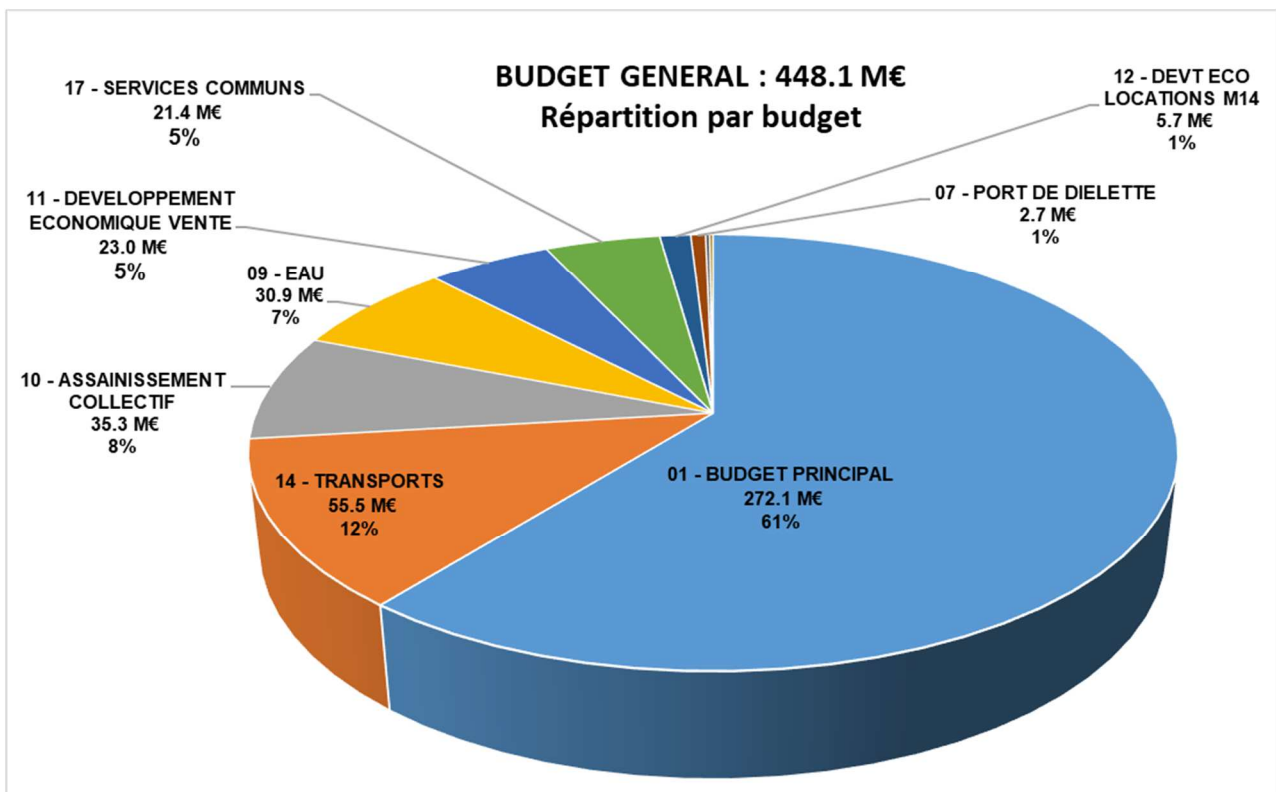
Ce budget primitif suit la logique du débat d'orientation budgétaire, en intégrant l'ensemble des données présentées dans son rapport au dernier conseil. Les équilibres budgétaires sont donc prévus selon ses hypothèses en intégrant notamment le nouveau pacte financier et fiscal, toujours plus favorable aux communes membres, en raison des nouvelles règles de compensation des pertes de FPIC et de DGF, de l'accroissement conséquent de la DSC de + de 2 M€, ainsi qu'à la montée en puissance des fonds de concours. Ces dépenses nouvelles étaient accompagnées d'une augmentation naturelle de la fiscalité, soutenue par une actualisation nationale des valeurs locatives foncières (+3,9%) et de l'EPR dont le raccordement au réseau était prudemment anticipé au mois d'octobre 2024. Ces hypothèses prudentes et réalistes permettent de prévoir une épargne prévisionnelle de 13,5 M€ (+26% par rapport au BP 2023) et une montée en puissance des services de l'agglomération.

Cette présentation devra néanmoins faire l'objet d'une rectification au budget supplémentaire au mois de juin, afin de tenir compte d'une information intervenue la veille de transmettre le projet de budget au bureau et aux membres du conseil. Les services de l'Etat, nous ont averti d'une baisse importante et subite de la fiscalité d'Orano dont la conséquence est de réduire de près de 7 M€ nos prévisions de recettes, et par conséquent d'épargne nette. Si cette réduction aussi imprévisible qu'inédite dans son ampleur ne remet pas en question l'équilibre prévisionnel du budget primitif, et donc la sincérité des inscriptions qui vous sont présentées, elle a nécessité une réaction de sauvegarde des capacités de financement du budget principal en mobilisant une dernière fois la majoration spéciale de 5% de Cotisation Foncière des Entreprises qui sera, comme pour les années précédentes, neutre pour l'essentiel de nos contribuables locaux.

LE BUDGET GENERAL : 448 M€

Tous mouvements confondus, le budget général s'équilibre à 448 052 755 € dont 315 434 853 € pour la section de fonctionnement et à 132 617 902 € en section d'investissement.

La répartition par budget est la suivante :



Le budget général est en augmentation de 26,3 M€ par rapport à 2023.

Pour ce budget primitif 2024, les résultats n'ont pas été repris par anticipation.

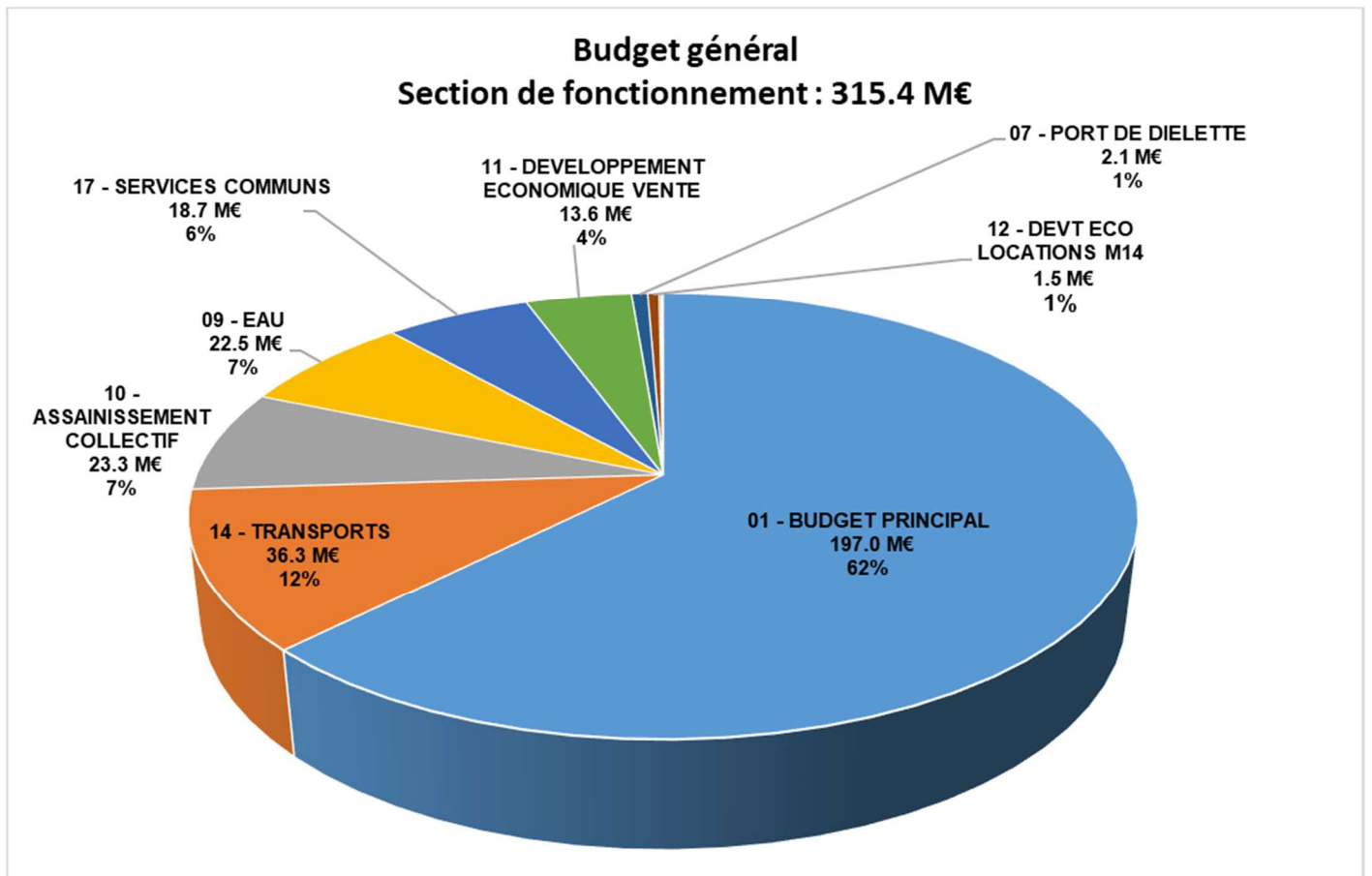
I. Présentation des équilibres

| | | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|------------------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | Ordre | Réel | Total | Ordre | Réel | Total |
| BUDGET GENERAL | | 69 673 597.00 | 378 379 158.00 | 448 052 755.00 | 69 673 597.00 | 378 379 158.00 | 448 052 755.00 |
| FONCTIONNEMENT | | 49 344 101.00 | 266 090 752.00 | 315 434 853.00 | 15 060 036.00 | 300 374 817.00 | 315 434 853.00 |
| INVESTISSEMENT | | 20 329 496.00 | 112 288 406.00 | 132 617 902.00 | 54 613 561.00 | 78 004 341.00 | 132 617 902.00 |
| 01 BUDGET PRINCIPAL | FONCTIONNEMENT | 17 289 409.00 | 179 743 854.00 | 197 033 263.00 | 1 705 927.00 | 195 327 336.00 | 197 033 263.00 |
| | INVESTISSEMENT | 4 678 054.00 | 70 377 851.00 | 75 055 905.00 | 20 261 536.00 | 54 794 369.00 | 75 055 905.00 |
| | Total du budget | 21 967 463.00 | 250 121 705.00 | 272 089 168.00 | 21 967 463.00 | 250 121 705.00 | 272 089 168.00 |
| 02 GOLFS | FONCTIONNEMENT | 9 572.00 | 16 137.00 | 25 709.00 | 0.00 | 25 709.00 | 25 709.00 |
| | INVESTISSEMENT | 0.00 | 9 572.00 | 9 572.00 | 9 572.00 | 0.00 | 9 572.00 |
| | Total du budget | 9 572.00 | 25 709.00 | 35 281.00 | 9 572.00 | 25 709.00 | 35 281.00 |
| 04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME | FONCTIONNEMENT | 25 010.00 | 245 265.00 | 270 275.00 | 5 584.00 | 264 691.00 | 270 275.00 |
| | INVESTISSEMENT | 55 834.00 | 277 500.00 | 333 334.00 | 75 260.00 | 258 074.00 | 333 334.00 |
| | Total du budget | 80 844.00 | 522 765.00 | 603 609.00 | 80 844.00 | 522 765.00 | 603 609.00 |
| 05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF | FONCTIONNEMENT | 0.00 | 232 180.00 | 232 180.00 | 0.00 | 232 180.00 | 232 180.00 |
| | INVESTISSEMENT | 0.00 | 527 850.00 | 527 850.00 | 0.00 | 527 850.00 | 527 850.00 |
| | Total du budget | 0.00 | 760 030.00 | 760 030.00 | 0.00 | 760 030.00 | 760 030.00 |
| 07 PORT DIELETTE | FONCTIONNEMENT | 417 147.00 | 1 655 920.00 | 2 073 067.00 | 342 978.00 | 1 730 089.00 | 2 073 067.00 |
| | INVESTISSEMENT | 342 978.00 | 329 407.00 | 672 385.00 | 417 147.00 | 255 238.00 | 672 385.00 |
| | Total du budget | 760 125.00 | 1 985 327.00 | 2 745 452.00 | 760 125.00 | 1 985 327.00 | 2 745 452.00 |
| 09 EAU | FONCTIONNEMENT | 7 940 834.00 | 14 596 567.00 | 22 537 401.00 | 689 092.00 | 21 848 309.00 | 22 537 401.00 |
| | INVESTISSEMENT | 999 482.00 | 7 377 805.00 | 8 377 287.00 | 8 251 224.00 | 126 063.00 | 8 377 287.00 |
| | Total du budget | 8 940 316.00 | 21 974 372.00 | 30 914 688.00 | 8 940 316.00 | 21 974 372.00 | 30 914 688.00 |
| 10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF | FONCTIONNEMENT | 6 929 266.00 | 16 334 671.00 | 23 263 937.00 | 2 470 046.00 | 20 793 891.00 | 23 263 937.00 |
| | INVESTISSEMENT | 2 667 739.00 | 9 339 936.00 | 12 007 675.00 | 7 126 959.00 | 4 880 716.00 | 12 007 675.00 |
| | Total du budget | 9 597 005.00 | 25 674 607.00 | 35 271 612.00 | 9 597 005.00 | 25 674 607.00 | 35 271 612.00 |
| 11 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE VENTES | FONCTIONNEMENT | 9 516 000.00 | 4 092 293.00 | 13 608 293.00 | 9 350 015.00 | 4 258 278.00 | 13 608 293.00 |
| | INVESTISSEMENT | 9 250 015.00 | 165 985.00 | 9 416 000.00 | 9 416 000.00 | 0.00 | 9 416 000.00 |
| | Total du budget | 18 766 015.00 | 4 258 278.00 | 23 024 293.00 | 18 766 015.00 | 4 258 278.00 | 23 024 293.00 |

| | | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------------------------|------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| | | Ordre | Réel | Total | Ordre | Réel | Total |
| 12 DEVT ECO LOCATIONS | FONCTIONNEMENT | 791 330.00 | 673 499.00 | 1 464 829.00 | 202 636.00 | 1 262 193.00 | 1 464 829.00 |
| | INVESTISSEMENT | 302 636.00 | 3 960 484.00 | 4 263 120.00 | 891 330.00 | 3 371 790.00 | 4 263 120.00 |
| | Total du budget | 1 093 966.00 | 4 633 983.00 | 5 727 949.00 | 1 093 966.00 | 4 633 983.00 | 5 727 949.00 |
| 14 TRANS- PORTS | FONCTIONNEMENT | 4 906 787.00 | 31 348 108.00 | 36 254 895.00 | 245 230.00 | 36 009 665.00 | 36 254 895.00 |
| | INVESTISSEMENT | 1 795 230.00 | 17 454 635.00 | 19 249 865.00 | 6 456 787.00 | 12 793 078.00 | 19 249 865.00 |
| | Total du budget | 6 702 017.00 | 48 802 743.00 | 55 504 760.00 | 6 702 017.00 | 48 802 743.00 | 55 504 760.00 |
| 17 SERVICES COMMUNS | FONCTIONNEMENT | 1 518 746.00 | 17 152 258.00 | 18 671 004.00 | 48 528.00 | 18 622 476.00 | 18 671 004.00 |
| | INVESTISSEMENT | 237 528.00 | 2 467 381.00 | 2 704 909.00 | 1 707 746.00 | 997 163.00 | 2 704 909.00 |
| | Total du budget | 1 756 274.00 | 19 619 639.00 | 21 375 913.00 | 1 756 274.00 | 19 619 639.00 | 21 375 913.00 |

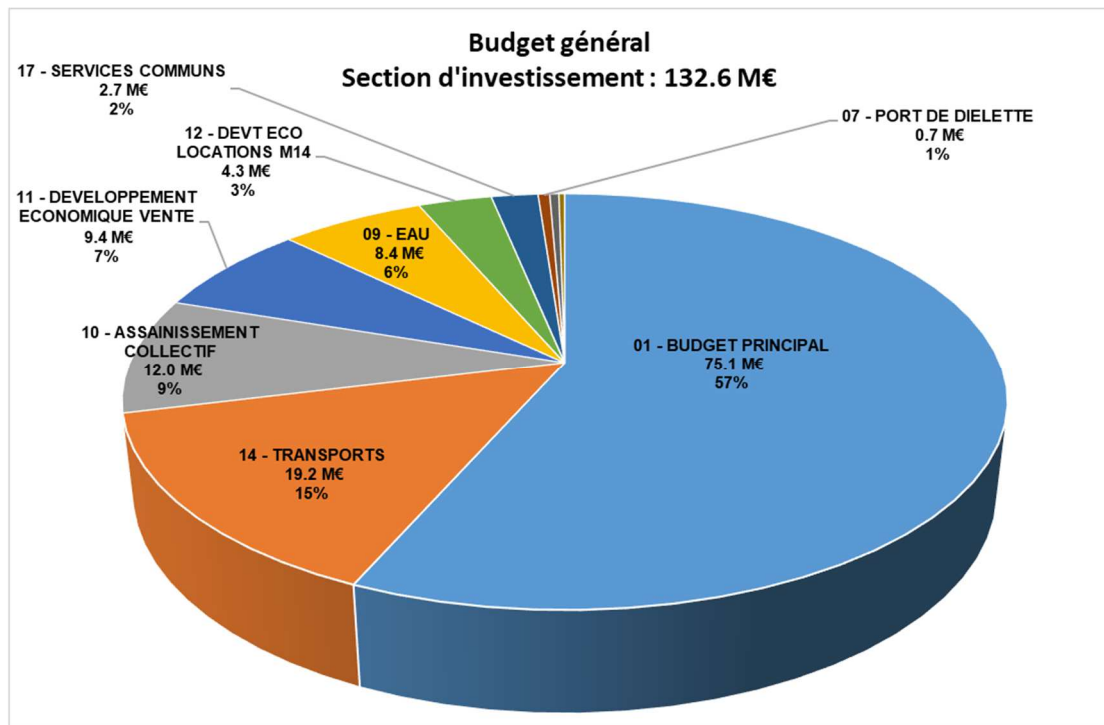
La section de fonctionnement s'équilibre à 315 434 853 € tous mouvements confondus, soit une augmentation de +8,8% (+25,6M€) par rapport à 2023, tous budgets confondus.

Le budget principal représente 62% du budget général à 197 033 263 euros, suivi des budgets du transport (12 % ; 36 254 895 €), de l'assainissement collectif (7% ; 23 263 937 €), de l'eau (7% ; 22 537 401 €), et les services communs (6% ; 18 671 004 €).



La section d'investissement du budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 132 617 902 €, soit une stabilité par rapport à 2023.

Le budget principal est le premier budget d'investissement avec 75 055 905 € (57%) dont 65,29 M € de dépenses d'équipement, suivi par le budget transport à 19 249 865 € (15%), le budget de l'assainissement collectif à 12 007 675 € (9%), le budget de l'eau à 8 377 287 € (6%).



LE BUDGET PRINCIPAL : 272 M€

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à 272 089 168 € (+15,23% par rapport à 2023) dont 197 033 263 € en section de fonctionnement (+10,57% par rapport à 2023) et 75 055 905 € en section d'investissement (+29,57% par rapport à 2023).

L'équilibre s'établit ainsi qu'il suit.

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | |
|---|---------------|---|---------------|
| DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | |
| 197 033 263.00 | | 197 033 263.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 179 743 854.00 | 17 289 409.00 | 195 327 336.00 | 1 705 927.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 75 055 905.00 | | 75 055 905.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 70 377 851.00 | 4 678 054.00 | 54 794 369.00 | 20 261 536.00 |

I. La section de fonctionnement : 197 M €

La section de fonctionnement s'équilibre tous mouvements confondus à 197 033 263 € (+10,57% par rapport à 2023) dont 179 743 854€ (+9,78% par rapport en 2023) en dépenses réelles et 17 289 409 € en mouvements d'ordre.

En recettes, cette section comporte 195 327 336 € (+10,69% par rapport à 2023) en mouvements réels, 1 705 927 € en mouvements d'ordre.

Nous constatons qu'il n'y a pas d'effet ciseau, les recettes progressent plus que les dépenses. A noter cependant que cette année, l'agglomération va percevoir des recettes exceptionnelles non pérennes notamment liées à ses contrats d'énergie et la fin de la DSP Cité de la Mer (1,6M€).

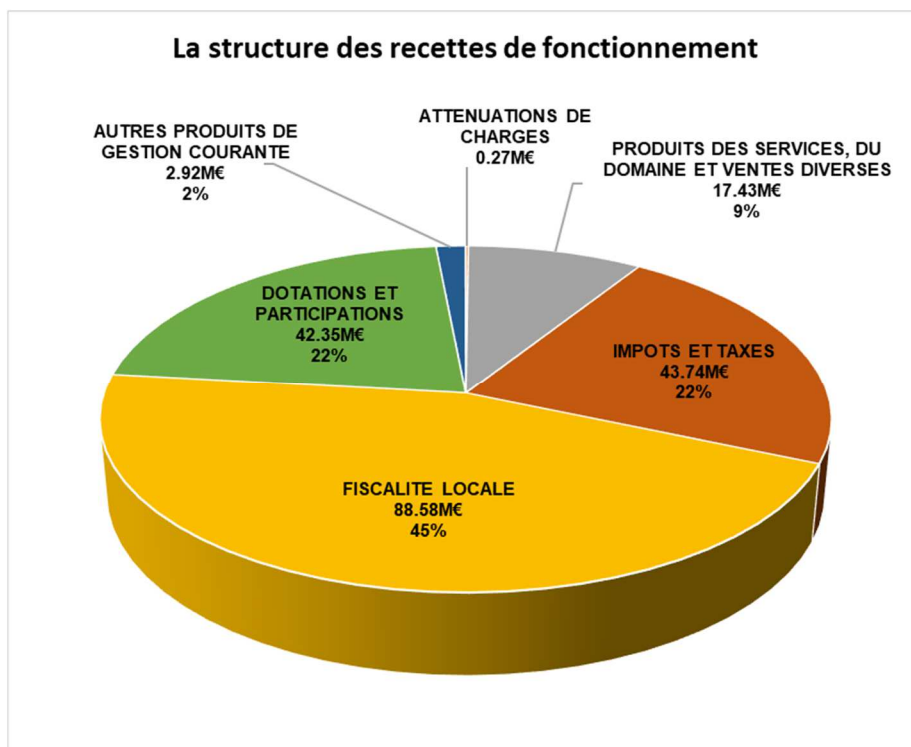
A. Les recettes réelles de Fonctionnement : 195,3 M€

Les recettes atteignent 195 327 336 € en mouvements réels. Elles sont en progression de 10,69% par rapport à 2023.

Elles se composent de la manière suivante :

| Chapitre | | RECETTES | | |
|------------------------|--|--------------------|--------------------|-----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 326 272 | 265 702 | -18,56 % |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 15 825 995 | 17 427 132 | +10,12 % |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 38 961 863 | 43 744 369 | +12,27 % |
| 731 | FISCALITE LOCALE | 81 530 051 | 88 580 606 | +8,65 % |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 38 373 525 | 42 353 170 | +10,37 % |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 1 407 607 | 2 915 085 | +107,1 % |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 32 951 | 41 272 | +25,25 % |
| Total en réel : | | 176 458 264 | 195 327 336 | +10,69 % |

La structure des recettes de fonctionnement présente une proportion de ressources propres ou endogène de 76,6 % constitués majoritairement des Impôts et Taxes et de la fiscalité locale (67,7 %).



1) Les ressources endogènes de la section de fonctionnement

Les ressources endogènes ou propres à l'établissement sont composées du chapitre 70 : « produits des services, du domaine et vente diverses » ainsi que des chapitres 73 et 731, relatifs à la fiscalité locale et les impôts et taxes.

a) Les produits de service, du domaine et ventes diverses

Les produits de services, du domaine et vente diverses représentent 9 % des recettes de fonctionnement, soit 17 427 132 € (+ 10,12 %).

Elles sont composées notamment :

- Des remboursements des budgets annexes (14 563 996 €)
- Des ventes de produits et locations (1 130 250 €)
- Des redevances à caractère sportif, industriel et culturel (1 091 500 €)
- Des remboursements de frais (communes, amicale, tiers) : 641 386 €

La principale recette de ce chapitre concerne les remboursements de masse salariale et de frais divers supportés par le budget principal et remboursés par les budgets annexes :

- Services communs : 10 555 811 €
- Transports : 1 830 043 €
- Eau : 956 733 €
- Assainissement : 754 783 €
- Port Diélette : 327 196 €
- Tourisme : 139 430 €

b) Les impôts et taxes

De budget à budget primitif, les impôts et taxes atteignent 132 324 975 € en 2024, soit une augmentation de 9,82 % notamment du fait d'une revalorisation forfaitaire des bases locatives foncières de 3,9 % et de l'intégration de nouvelles bases de CFE relatives à l'EPR.

| | Article | BP | | Var. % |
|--------------|--|--------------------|--------------------|--------------|
| | | 2023 | 2024 | |
| 73111 | CFE, TAXES FONCIERES ET D'HABITATION | 48 650 939 | 54 038 812 | 11,07% |
| 73113 | TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES | 2 304 585 | 2 593 508 | 12,54% |
| 73114 | IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU | 5 459 277 | 5 927 602 | 8,58% |
| 73211 | ATTRIBUTION DE COMPENSATION | 240 461 | 93 964 | -60,92% |
| 7331 | TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES | 21 988 750 | 22 934 391 | 4,30% |
| 7346 | TAXE GESTION MILIEUX AQUATIQUES | 1 606 500 | 1 566 293 | -2,50% |
| 7351 | FRACTION TVA TH | 27 178 978 | 27 974 502 | 2,93% |
| 7352 | FRACTION TVA CVAE | 11 542 424 | 15 675 903 | 35,81% |
| 7362 | TAXES DE SEJOUR | 1 500 000 | 1 500 000 | 0,00% |
| 7364 | PRELEVEMENT SUR LES PARIS HIPPIQUES | 20 000 | 20 000 | 0,00% |
| TOTAL | | 120 491 914 | 132 324 975 | 9,82% |

↳ La fiscalité économique : 51,8 M€

La fiscalité économique constitue la part prépondérante du produit fiscal de la communauté d'agglomération et concentre la dynamique fiscale. Les impôts économiques génèrent un produit prévisionnel de 51 825 335 € en 2024, avec principalement la Cotisation foncière des Entreprises (CFE), l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

| Libellé | Notifié 2023 | BP 2024 | Var. % |
|---|-------------------|-------------------|--------------|
| Cotisation foncière des entreprises | 34 776 000 | 37 882 264 | 8,93% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 5 177 026 | 5 421 961 | 4,73% |
| Taxe sur les surfaces commerciales | 2 593 508 | 2 593 508 | 0,00% |
| Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux | 5 735 051 | 5 927 602 | 3,36% |
| TOTAL | 48 281 585 | 51 825 335 | 7,34% |

Pour 2024, concernant la CFE, il est retenu une hypothèse d'augmentation des bases de 8,9 % du fait de la revalorisation forfaitaire (3,9 %) et de la mise en route de l'EPR (+7 M€ de bases). Cette dernière recette est estimée en tenant compte d'une hypothèse de démarrage de l'EPR à compter du 1^{er} octobre 2024

Les recettes issues de la taxe de séjour sont estimées à hauteur de 1 500 000 € pour 2024.

↳ La fiscalité « ménage » : 10,7 M€

L'actualisation des valeurs locatives foncières a été fixée à 3,9 % par la loi de finances 2024 et la croissance physique des bases a été envisagée de manière prudente à 0,8 % sur le foncier bâti. En maintenant le taux de foncier bâti à 3,53 %, et le taux de foncier non bâti à 12,5 %, le produit des taxes foncières prévisionnel est de 6,9 M€ pour 2024.

Suivant ces hypothèses d'évolutions, le produit global ménage est estimé à 10 734 587 €.

| Libellé | Notifié 2023 | BP 2024 | Var. % |
|---|-------------------|-------------------|--------------|
| Taxe d'habitation | 3 312 272 | 3 441 450 | 3,90% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 5 203 751 | 5 449 951 | 4,73% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 1 443 875 | 1 500 186 | 3,90% |
| Taxe additionnelle foncier non bâti | 339 116 | 343 000 | 1,15% |
| TOTAL | 10 299 014 | 10 734 587 | 4,23% |

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé à 22 934 391 € en 2024, soit une évolution de + 4,29 %.

| Libellé | Notifié 2023 | BP 2024 | Var. % |
|---|--------------|------------|--------|
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | 21 991 601 | 22 934 391 | 4,29% |

↳ La fiscalité reversée : 43,7 M€

Depuis 2021, les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit de TVA à la place de la Taxe d'Habitation (TH) et perdent une partie de leur levier fiscal. Cette part de TVA-TH s'est élevée à 26,8 M€ en 2023. Elle est estimée à 28 M€ en 2024, en augmentation de 1,2 M€ (+ 4,5 %).

De plus, pour compenser la suppression de la CVAE en 2023, les EPCI perçoivent une fraction supplémentaire du produit de TVA. Cette part de TVA-CVAE s'est élevée à 15 000 864 € en 2023 et est estimée à 15,7 M€ (+4,5 %).

| Libellé | Notifié 2023 | BP 2024 | Var. % |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Produit TVA-TH transférée | 26 769 858 | 27 974 502 | 4,50% |
| Produit TVA-CVAE transférée | 15 000 864 | 15 675 903 | 4,50% |
| TOTAL | 41 770 722 | 43 650 405 | 4,50% |

Suite à ces réformes successives de la fiscalité locale, la TVA (suppression TH et CVAE) est devenue le premier produit fiscal (43,6 M€) de la communauté d'agglomération devant la CFE (37,8 M€).

↳ Le financement de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La compétence communautaire Gemapi est exclusive et obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle a pour objectifs d'atteindre et de maintenir un bon état des milieux aquatiques, et de limiter les conséquences négatives des inondations, tant humaines que matérielles et environnementales.

La particularité de cette taxe réside dans le fait que le conseil fixe annuellement un produit à prélever duquel il sera calculé un taux sur chacune des taxes mise à contribution et se répartissant ainsi en 2023 :

- Sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 0,33 %
- Sur la taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,351 %
- Sur la taxe sur le foncier non bâti : 0,513 %
- Sur la cotisation foncière des entreprises : 0,328 %

Pour 2024, le produit est estimé à 1 566 293 €.

2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin

Il s'agit essentiellement des recettes provenant des dotations et compensations de l'Etat.

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme en 2019, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des catégories de répartition par type de groupements. La loi de finances pour 2024 a fixé un accroissement de l'enveloppe à hauteur de 30 millions d'euros. Pour l'agglomération, la dotation d'intercommunalité est estimée à 1 900 000 € contre 1 587 175 € en 2023.

La dotation de compensation subit quant à elle l'écrêtement national instauré en loi de finances 2015 et devrait atteindre 5 923 000 € contre 6 013 174 € en 2023.

Au global, le montant de la DGF 2024 est estimée à 7,8 M€ en hausse de 2,93 %.

| Libellé | Notifié 2023 | BP 2024 | Var. % |
|-----------------------------|------------------|------------------|--------------|
| Dotation de compensation | 6 013 174 | 5 923 000 | -1,50% |
| Dotation d'intercommunalité | 1 587 175 | 1 900 000 | 19,71% |
| Total DGF | 7 600 349 | 7 823 000 | 2,93% |

b) Les allocations compensatrices de fiscalité

Les allocations de compensation sur la taxe foncière et la CFE sont estimées à 30 302 000 € pour 2024, en progression de 9,79 %. En effet, suite à la réduction de moitié des bases des établissements industriels, suite au plan de relance engagé en 2021, la perte de bases est compensée en conservant un effet base y compris sur les bases nouvelles issues de l'EPR.

| Libellé | Notifié 2023 | BP 2024 | Var. % |
|--|-------------------|-------------------|--------------|
| Allocation compensatrice taxes foncières | 3 842 362 | 4 061 000 | 5,69% |
| Allocation compensatrice CFE | 23 757 906 | 26 241 000 | 10,45% |
| Total allocations compensatrices | 27 600 268 | 30 302 000 | 9,79% |

Enfin, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est reconduite, soit une inscription de 73 100 € pour 2024.

Comme pour les produits fiscaux ces compensations pourraient évoluer au BS au regard de l'état 1259 notifié.

c) Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Le FDTP devient à nouveau une variable d'ajustement dans la loi de finances pour 2024. Il est retenu au BP 2024 une inscription de 500 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement : 179,7 M € : L'influence du pacte financier et fiscal conjugué à une croissance nécessaire de l'activité communautaire.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 179 743 854 € en mouvements réels et 17 289 409 € en mouvements d'ordre.

L'évolution des dépenses du budget 2023 au budget 2024 est de +9,78%

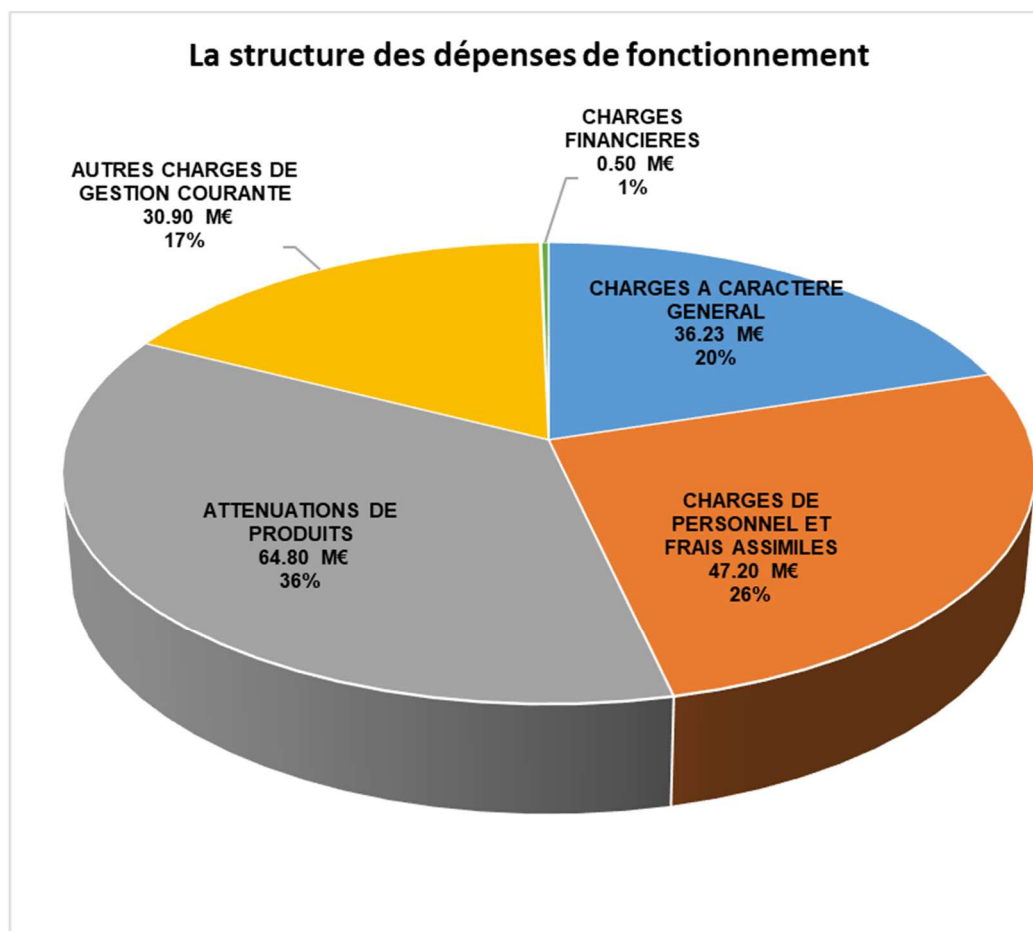
| Budget BP 2023 | Budget 2024 | Variation BP à BP |
|----------------|-------------|-------------------|
| 163 732 924 | 179 743 854 | +9.78 % |

Les charges à caractère général ont été encadrées lors de l'élaboration budgétaire afin d'améliorer le taux de consommation des crédits. La compétence Déchets Ménagers et Assimilés bénéficie d'une baisse des tonnages en lien avec le succès de l'extension des consignes de tri. Cette économie permet de contenir les hausses de prix liées à la TGAP et aux révisions des marchés de service.

L'augmentation des dépenses est générée principalement par le chapitre 012 – dépenses de personnel et 014 – Atténuations de produits.

A noter, cependant que des retraitements doivent être effectués entre 2023 et 2024, car les périmètres ne sont pas les mêmes. Ainsi à périmètre constant la masse salariale augmente de 10,8% de BP cumulé à BP.

Les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :



La caractéristique principale de la section de fonctionnement concerne le chapitre 014 « atténuations de produits » qui représente 36% des dépenses réelles avec 64.8 millions d'euros. L'attribution de compensation versée aux communes pour 51.1 millions d'euros (+16,81%) ainsi que la Dotation de Solidarité Communautaire pour 5.1 millions d'euros (+6,45%) composent l'essentiel de ce chapitre. La variation de ce chapitre est en hausse de 11,16% par rapport au BP 2023.

L'évolution des charges par chapitre atteint 9,78%.

| Chapitre | | DEPENSES | | |
|---------------|---|--------------------|--------------------|----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 34 866 459 | 36 227 707 | +3,9 % |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 40 548 683 | 47 204 926 | +16,42 % |
| 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 58 288 409 | 64 796 202 | +11,16 % |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 29 405 896 | 30 899 758 | +5,08 % |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 494 777 | 498 061 | +0,66 % |
| 67 | CHARGES SPECIFIQUES | 128 700 | 117 200 | -8,94 % |
| Total: | | 163 732 924 | 179 743 854 | +9,78 % |

1) Les charges à caractère général : un changement du mode de remboursement des services communs

Les charges à caractère général assurent les dépenses courantes et quotidiennes du service public. Elles représentent 20% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dernières atteignent 36 227 707 € euros au BP 2024. Elles augmentent de 3.9% (+1,3 M€) par rapport à 2023.

La principale augmentation concerne les remboursements de frais aux communes membres, en raison notamment d'une nouvelle organisation mise en place où les charges liées à la mutualisation de services ne sont plus compensées par les attributions de compensation, mais font l'objet d'un remboursement des frais d'administration et des frais de personnel. Au niveau des remboursements de frais d'administration, cela représente 1,2 M€.

En dehors de ces remboursements de frais, les augmentations principales concernent :

- Les frais d'électricité, qui bien que limités au montant consommé en 2023, augmentent de 28,28% (+200 000€)
- Les assurances multirisques : elles augmentent de 21% par rapport au BP 2023, lié aux changements de contrats. (+78k€)
- Les lignes d'études et recherches : elles ont été conditionnées à la production d'un cahier des charges validé, elles augmentent de 17% (+164k€)
- Les frais divers doublent (+252k€) en raison d'actions nouvelles (DDAY, actions de coopération internationale, Hackathon, observatoire foncier, NPNRU)

Le chapitre 011 des déchets ménagers et assimilés représente 22.7M€ contre 22.9 M€ en 2023.

Un focus sur le service des déchets ménagers est présenté dans les pages suivantes.

2) Les charges de personnel : une masse salariale contenue en deçà de 30% des dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel atteignent 47 204 926 € (+16,42%) et représentent 26% du budget principal. Cette augmentation de BP à BP est toutefois à relativiser car les hausses de personnels de l'année 2023 (primes, revalorisation du point d'indice et du SMIC etc) n'ont été prises en charges qu'en cours d'année 2023 et non au budget primitif.

Il faut également retraiter de cette comparaison budget cumulé 2023 à BP 2024, un changement de périmètre. De même que pour les charges à caractère général, une partie des AC communales se transforme en remboursement de frais de personnel pour les services mutualisés. Cela représente 851 000 €.

Ainsi, les charges de personnel à périmètre constant du budget consolidé 2023 à BP 2024 augmentent de 10,90%.

Concernant plus spécifiquement la masse salariale, elle passe de 41 793 173 € (inscrits aux BP+BS 2023), à 46 348 906 € au BP 2024, soit 14,3% ; +10,89% de BP consolidé 2023 à BP 2024

Cette augmentation de 14.3% prend en compte les mesures locales suivantes :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT), pour un montant estimé à environ 350 000 €,
- Répercussion des mouvements et créations de postes 2023 en année pleine, pour un montant estimé à près d'1 M€,

- Créations de postes prévues sur 2024 en année pleine, pour un montant estimé à près d'1 M€,
- Répercussion de la mise en œuvre du régime indemnitaire pour les agents non permanents, pour un montant estimé à 250 000 €,
- Mise en œuvre des titres restaurants a/c 01/03/2024, pour un montant estimé à environ 750 000 €,
- Revalorisation du régime indemnitaire pour un montant estimé à environ 450 000 € ;

ainsi que des mesures nationales, notamment :

- Répercussion en année pleine, de l'augmentation du point d'indice, du SMIC et de l'indice minimum de traitement, de l'attribution de points d'indice supplémentaires aux débuts de grilles, pour près de 460 000 €,
- Attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents a/c 01/01/2024 pour un montant estimé à 400 000 €,
- Augmentation de la cotisation CNRACL employeur de 1 % a/c 01/01/2024, pour un montant estimé à 140 000 € ;

3) Les atténuations de produits : la mise en œuvre du pacte financier et fiscal

Le chapitre 014 augmente de 11%, soit +6.5M€.

Il est réparti ainsi :

| Nature | Budget Primitif 2023 | Propositions Budget primitif 2024 | Variation % | Variation € |
|--|----------------------|-----------------------------------|-------------|------------------|
| 7391118 - autres restitutions, dégrèvements/contributions | 20 000 | 20 000 | 0% | 0 |
| 739211 - attribution de compensation | 43 789 348 | 51 151 027 | 17% | 7 361 679 |
| 739212 - dotation de solidarité communautaire | 6 635 906 | 5 107 020 | -23% | -1 528 886 |
| 739221 - FNGIR | 6 227 155 | 6 227 155 | 0% | 0 |
| 7392221 - fonds péréquation ressources communales et intercommunales | 1 616 000 | 2 291 000 | 42% | 675 000 |
| Total | 58 288 409 | 64 796 202 | 11% | 6 507 793 |

Les AC augmentent de 7,3 M€ de BP à BP pour atteindre 51,1 M€.

La révision du pacte financier et fiscal explique principalement cette évolution avec d'une part la compensation des hausses de FPIC subies par les communes générant une AC "FPIC" de 3,6 M€ en 2023 et 1,3 M€ estimé en 2024 et d'autre part, la compensation des pertes de DGF (300 K€) ainsi que le transfert de la part garantie DGF au sein de la DSC vers une AC "DGF" pour 3 M€.

De plus, la mise en œuvre des nouvelles conventions de mutualisation et de services communs avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin, à compter du 1er janvier 2024, nécessite de réduire l'AC de la ville (-1,2 M€) pour tenir compte des refacturations en dehors des AC.

Enfin, une AC non pérenne de 500 K€ est prévue en 2024 à la ville de Cherbourg-en-Cotentin pour prendre en charge la participation à l'ESAM C² dans l'attente de l'entrée de la Communauté d'agglomération au conseil d'administration de cet établissement public de coopération culturelle (EPCC) en 2025, au titre de l'enseignement supérieur.

Concernant la DSC, celle-ci est en baisse de 1,5 M€ par rapport au budget 2023. Le nouveau pacte financier et fiscal prévoit une refonte de la DSC afin dans faire un outil entièrement dédié à la péréquation.

Ainsi, comme évoqué ci-dessus, les pertes de dotations communales seront dorénavant intégrées dans les AC (-3 M€). De plus, il est prévu d'abonder la DSC de 2 M€ en 2024, sous réserve de la mise en exploitation de l'EPR.

Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base de l'enveloppe solidaire 2023 (3,1 M€) à laquelle s'ajoute cette enveloppe nouvelle.

4) Les autres charges de gestion courantes

Le chapitre 65 représente avec 30 899 758€ de crédits, 17% des dépenses de la section.

Ce chapitre augmente de 5,08% par rapport à 2023, soit +1 493 862€.

Ces crédits sont destinés à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des partenaires de l'établissement qu'ils soient publics (SDIS, ...) ou privés tels que le monde associatif.

Parmi ces crédits, on trouve notamment :

- La subvention au budget annexe services communs (correspondant aux AC) : 10 784 841€
- La participation au SDIS : 8 277 944 € (+4,5%)
- Les subventions prévisionnelles aux budgets à caractère industriel & commercial atteignent quant à elles 1 032 100 € dont :
 - 843 887€ pour le Port Diélette
 - 186 514 € pour le budget tourisme (moulin de Fierville et boutique Ludiver),
 - 1 699 € pour le golf de Fontenay.
- Les subventions aux fermiers : 1 280 271 € dont :
 - 916 949 € de contrepartie de service public à verser au délégataire de la Cité de la mer dont 860 974€ dans le cadre de la nouvelle DSP
 - 590 842 € au délégataire de l'espace aquatique de Valognes dans le cadre de la nouvelle DSP
- Les subventions aux organismes publics : 243 892 € dont
 - 90 000 € de subvention à la fondation TARA
 - 50 000 € de participation à Port Normands associés
 - 50 000 € de subvention au laboratoire de recherche GREYC
 - 16 292 € pour le rivage et le littoral
 - 11 000 € pour l'antenne Bruxelles
 - 5 000 € pour la méthode Haies de la chambre d'agriculture
- Les subventions aux associations et personnes de droits privés pour 6 554 974 euros réparties ainsi :
 - 3.78 M € de participations à la SPL tourisme,
 - 700 000 € pour la Maison de l'Emploi et la Formation (MEF) (+7,3%)
 - 168 647 € pour l'amicale du personnel
 - 160 000 € pour les projets de recherche (Corrodys, Intechmer, Lusac)
 - 150 000 € de soutien au site universitaire
 - 111 111 € pour la Fastnet
 - 92 000 € pour les actions « Je rénove en Cotentin »

- 77 680 € subvention CLIC Cotentin
 - 60 000 € subvention projets doctorants
 - 50 000 € subvention Grand Océan
 - 44 200 € de subvention à la société gérant le Cinéma de Réville
 - 36 000 € pour le projet de territoire Universitaire
 - 25 000 € subvention Antenne CNAM
 - 20 000 € de subvention à l'ESSEC
- 1 129 336 € euros sont prévus aux autres associations (voir annexe B8 – subventions versées de la maquette budgétaire)

5) Les charges financières et charges spécifiques

Les chapitres 66 et 67 charges financières et charges spécifiques totalisent un montant respectif de 498 061 € (+1%) et 117 700 € (-9%). Le chapitre 66 comprend les charges concernant les intérêts de la dette décrits ci-après au III (cf p36).

Le chapitre 67 ne comprend plus que les régularisations comptables liées aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

6) La gestion des déchets ménagers

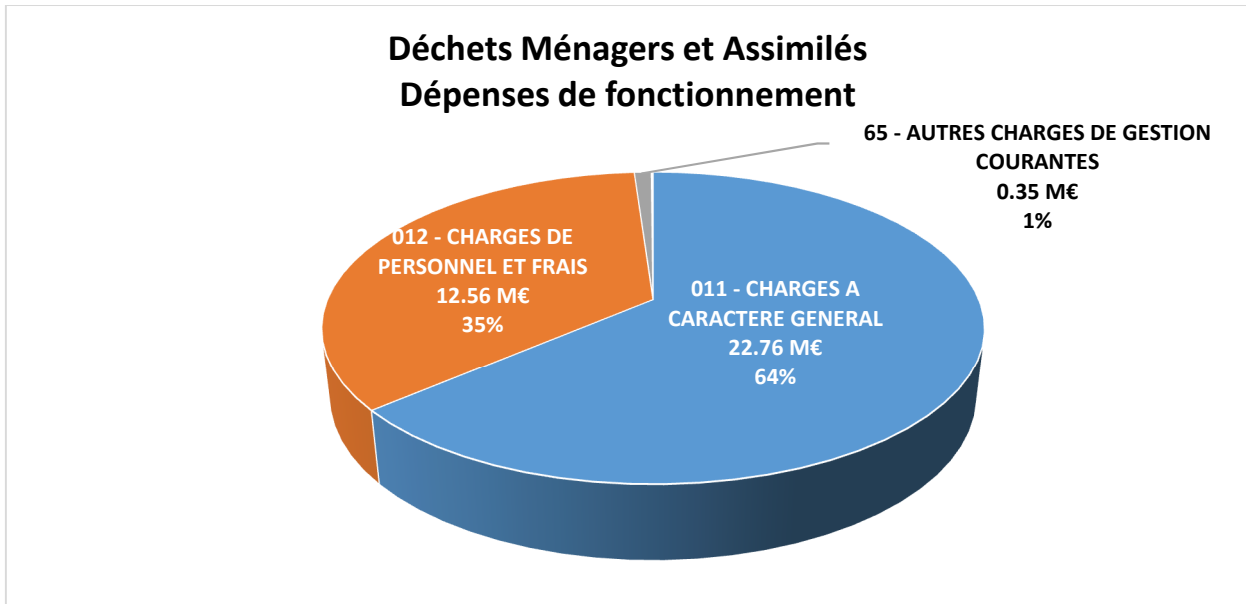
Alors que l'eau, l'assainissement, les transports, le développement économique bénéficient chacun d'un budget annexe dédié, les déchets ménagers et assimilés intègrent directement les écritures du budget principal. Aussi, nous proposons une lecture particulière de cette compétence afin d'en appréhender la consistance.

Le budget 2024 déchets ménagers et assimilés s'établit ainsi à 35 707 580 € en dépenses (+4,57%) et 30 395 955 € (+14,98%) en recettes affectées. Le taux de couverture (recettes/dépenses) est de 88% (en baisse de 1% par rapport à 2023).

Le besoin de financement prévisionnel s'établit à 4 393 984€, soit 641 847€ de plus qu'au budget 2023. Les dépenses progressent de +4.57% (1,6M€) et les recettes de +3,02% (917 k€).

L'ensemble de ces dépenses sont retracées en M57 au sein de la fonction 72 du budget principal. Les dépenses réelles de fonctionnement des déchets ménagers et assimilés, se décomposent comme suit :

| Chapitre / Libellé | DEPENSES | | | |
|---|-------------------|-------------------|--------------|------------------|
| | B.P.2023 | Proposition 2024 | Evolution % | Evolution € |
| 011 - charges à caractère général | 22 899 850 | 22 755 186 | -0.63% | -144 664 |
| 012 - charges de personnel et frais | 11 060 965 | 12 561 589 | 13.57% | 1 500 624 |
| 65 - autres charges de gestion courante | 156 900 | 353 500 | 125.30% | 196 600 |
| 66 - charges financières | 16 377 | 23 305 | 42.30% | 6 928 |
| 67 - charges spécifiques | 14 000 | 14 000 | 0.00% | 0 |
| Total | 34 148 092 | 35 707 580 | 4.57% | 1 559 488 |



Les charges à caractère général représentent 64% du budget de la direction des déchets ménagers et assimilés.

Ce chapitre baisse de 0.63% (-144 664 €).

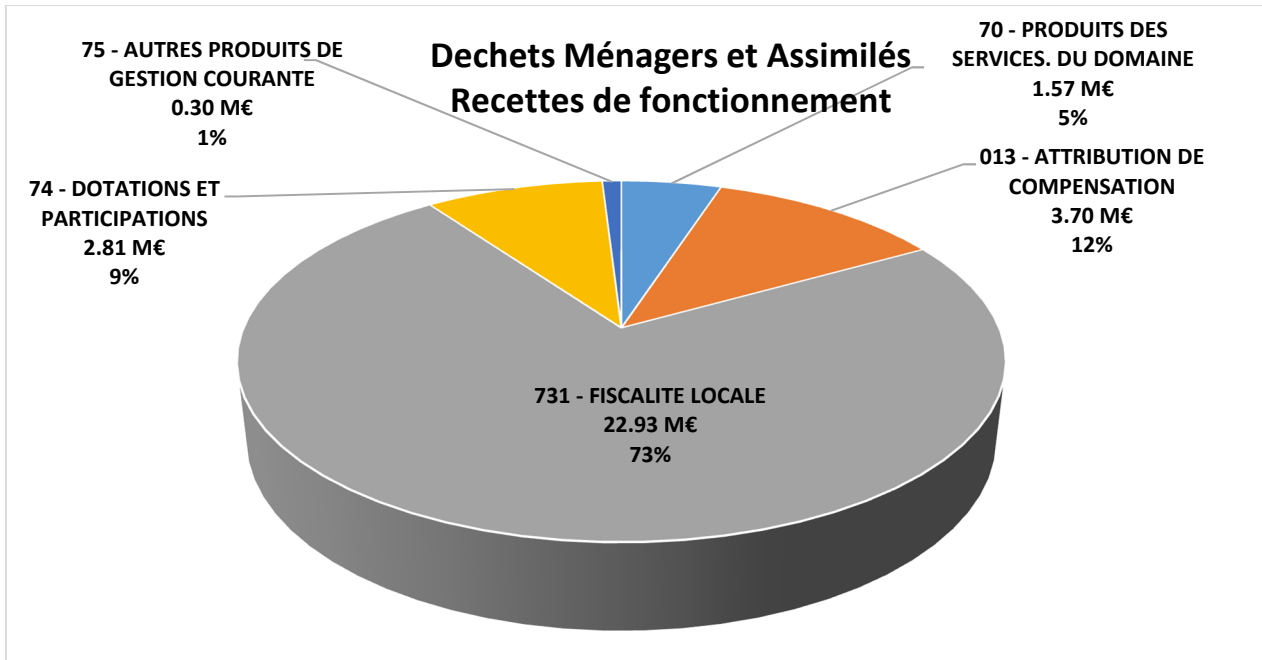
Il est relativement stable en raison de la mise en place et du succès de l'extension de la consigne de tri. Celle-ci permet la baisse des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de près de 20%. Elle compense ainsi la hausse de la TGAP (+508 000 €) et l'augmentation, due aux révisions (+6,5%) des marchés de prestations de services (+1,1M€).

Le chapitre 012 évolue de 13.57% pour les mêmes raisons que l'ensemble du budget. De budget cumulé 2023 à BP 2024, la hausse est de 6.8%, soit 800 k€.

Ces dépenses sont essentiellement financées par des recettes affectées (31 313 596 €) dont :

- la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères, estimée pour 2024, à 22 934 391 € (+4,30%)
- les attributions de compensations (Cherbourg-en-Cotentin : 2 388 840 € / La Hague : 1 147 444 €)
- les ventes de produits (1 014 000 €) : +14,57%
- Les redevances (560 000 €) : +40% en raison de l'augmentation des dépôts en déchetteries par les professionnels ainsi que l'augmentation des redevances collectées auprès des terrains de camping et caravaning.
- les subventions et participations : 2 805 000 €

| Chapitre / Libellé | RECETTES | | | |
|--|-------------------|-------------------|--------------|----------------|
| | B.P.2023 | Proposition 2024 | Evolution % | Evolution € |
| 70 - produits des services. du domaine | 1 292 000 | 1 574 000 | 21.83% | 282 000 |
| 013 - attribution de compensation | 3 700 205 | 3 700 205 | 0.00% | 0 |
| 731 - fiscalité locale | 21 988 750 | 22 934 391 | 4.30% | 945 641 |
| 74 - dotations et participations | 3 115 000 | 2 805 000 | -9.95% | -310 000 |
| 75 - autres produits de gestion cou | 300 000 | 300 000 | 0.00% | 0 |
| Total | 30 395 955 | 31 313 596 | 3.02% | 917 641 |



Les recettes sont impactées par une modification des taux de TEOM

Par délibération en date du 28 septembre 2023, la communauté d'agglomération a décidé de faire converger les différents taux de TEOM appliqués sur le territoire vers un taux unique de 11,70 % sur 8 ans. Cette mesure entraîne une perte globale de produit fiscal estimée à 800 K€ soit 100 K€ par an. Cependant, cette perte se trouve annihilée par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières en 2024.

C. Une épargne courante renforcée permettant d'investir

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

Les soldes intermédiaires de gestion du budget primitif se présentent ainsi :

| | BP 2023 | BP 2024 | Variation BP/BP % | Variation BP/BP € |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| Dépenses (hors intérêt d'emprunt) | 163 238 147 | 179 245 793 | 9.81% | 16 007 646 |
| Recettes de gestion courante | 176 458 264 | 195 327 336 | 10.69% | 18 869 072 |
| épargne de gestion | 13 220 117 | 16 081 543 | 21.64% | 2 861 426 |
| - charges financières | 494 777 | 498 061 | 0.66% | 3 284 |
| Epargne brute courante | 12 725 340 | 15 583 482 | 22.46% | 2 858 142 |
| - amortissement capital de la dette | 2 050 746 | 2 087 355 | 1.79% | 36 609 |
| épargne nette prévisionnelle | 10 674 594 | 13 496 127 | 26.43% | 2 821 533 |

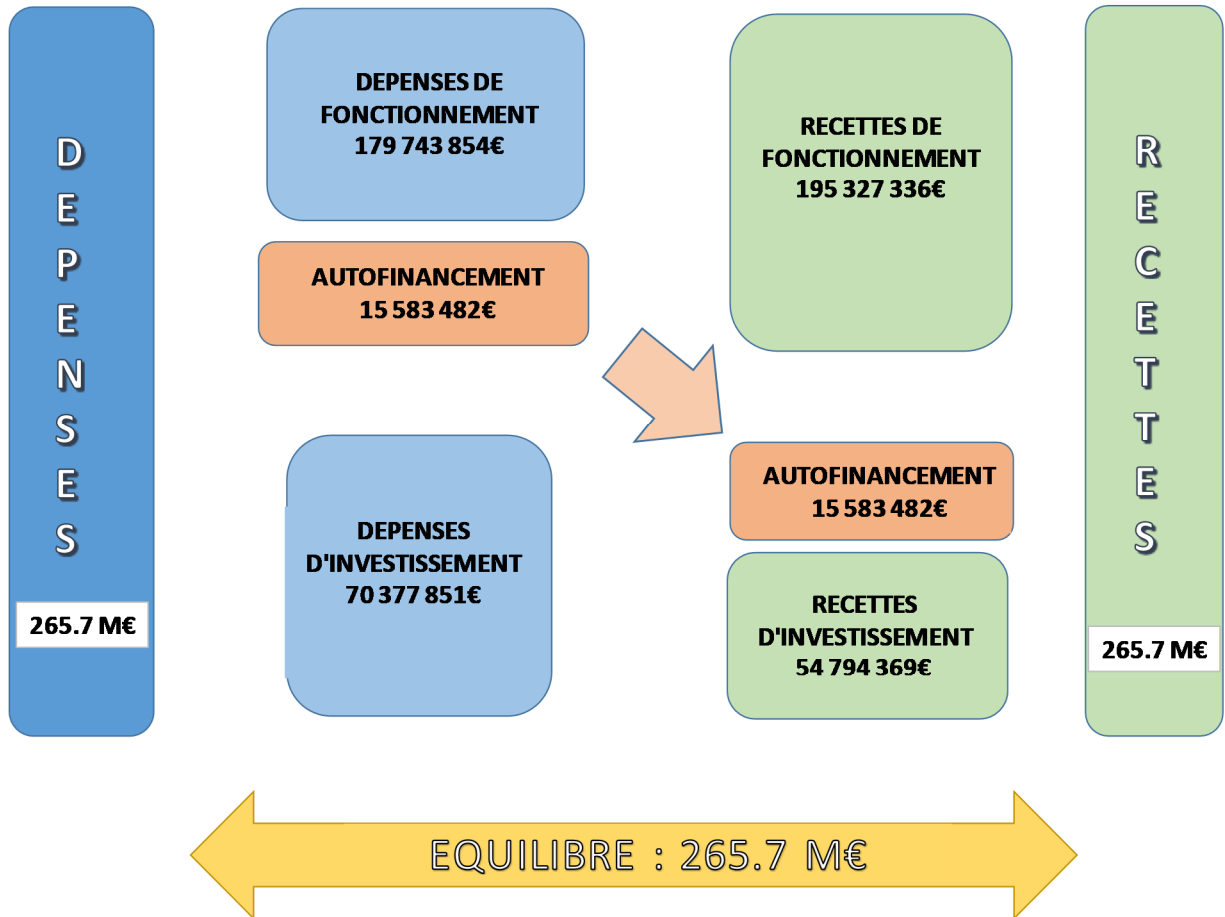
Le dynamisme des recettes associé à la maîtrise des dépenses permet de dégager une épargne brute courante prévisionnelle de 15,5 M€, en hausse de +2,8M€ par rapport au BP 2023. Cette épargne va permettre à l'agglomération du Cotentin de financer ses projets d'investissements.

Cette épargne brute courante permet de couvrir les dotations nettes aux amortissements qui s'élèvent pour leur part à 9,1 M€.

Une fois l'amortissement du capital de la dette réalisé, l'épargne nette s'élève à 13,5 M€.

Le schéma général d'équilibre du budget primitif se présente donc ainsi en faisant ressortir un autofinancement (épargne brute consolidée) de 15 583 482 € qui permet de financer une partie des dépenses d'investissement.

SCHEMA D'EQUILIBRE DU BUDGET



II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 75 055 905 €

- En dépenses : 70 377 851 € en mouvements réels et 4 678 054 € en mouvements d'ordre.
- En recettes : 54 794 369 € en recettes réelles, 20 261 536€ en mouvement d'ordre.

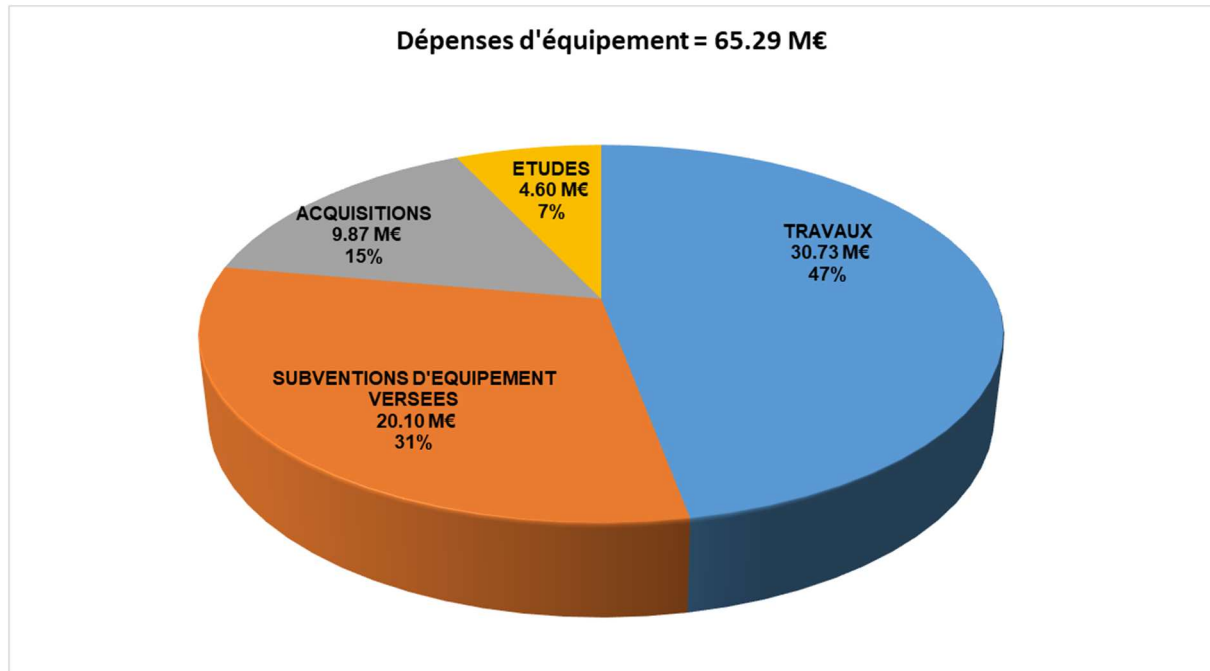
A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 70,4 M€ en mouvements réels et 4,7 M€ en mouvements d'ordre.

| Chap. | Libellé | BP 2024 |
|--|--|-------------------|
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) | 4 595 280 |
| 204 | SUBV EQUIPEMENTS VERSEES | 20 098 838 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 9 869 931 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 30 726 289 |
| Total des dépenses d'équipement | | 65 290 338 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES | 0 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 0 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 2 252 113 |
| 26 | PARTICIPATIONS | 115 400 |
| Total des dépenses financières | | 2 367 513 |
| 45... | OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 2 720 000 |
| Total des dépenses réelles d'investissement | | 70 377 851 |
| 040 | OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 1 705 927 |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES | 2 972 127 |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement | | 4 678 054 |
| TOTAL | | 75 055 905 |

Les dépenses d'équipement propres à la collectivité représentent quant à elles 65 290 338 €. Les opérations pour compte de tiers s'établissent à 2,72 M€

Elles se ventilent ainsi par nature :



Les dépenses d'équipement sont composées :

- pour 30,73 M€ de travaux (Cité de la Mer, Espace Aquatique, Intechmer, Quai de transfert...)
- pour 20,10M€ de subventions d'équipement dont principalement :
 - 11,3 M€ de soutien au port (subventions PNA, SPL Port, participation aux projets)
 - 3,9M€ de fonds de concours aux communes
 - 1 M€ de participation aux SDIS
- pour 9,87 M€ d'acquisitions :
 - 3,2 M€ pour les acquisitions de véhicules
 - 2,9 M€ pour les acquisitions de bâtiments
 - 2,8 M€ pour les acquisitions de matériels, équipements, mobiliers
 - 1M€ pour les acquisitions de terrains et plantations
- pour 4,6 M€ d'études notamment :
 - 1,4 M€ pour le développement touristique
 - 0,7 M€ pour les documents d'urbanisme et SIG
 - 0,7 M€ pour la santé
 - 0,6 M€ pour la Gémapa
 - 0,4 M€ pour les logiciels, concessions et licences informatiques

La politique d'investissement 2024 se décline en lien avec la feuille de route pour l'horizon 2030 en quatre axes :

- Faire du Cotentin un grand d'Europe
- Préserver la qualité de vie sur tout le territoire
- Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique
- La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle

Le budget primitif 2024, reprend dans le budget principal de la collectivité une grande partie de ces actions. Les budgets annexes Transports, Développement économique, Port Diélette, Services communs viennent compléter ces actions.

1) Faire du Cotentin un grand d'Europe

Le Cotentin doit miser sur les leviers de croissance que sont le maritime, le développement économique, l'offre de foncier économique, la production agricole locale, l'attractivité économique, le tourisme, et la formation supérieure, en passant également par l'achèvement du désenclavement du territoire.

a) Consolider le Maritime

Afin de consolider son attractivité maritime, le Cotentin va poursuivre ses investissements à hauteur de 20.9M€ :

- la Cité de la mer : 2,62 M€
Dans le cadre de l'entretien récurrent du site, 1 205 500 € sont inscrits en 2024 pour des travaux d'accessibilité, de désenfumage et sur le système de sécurité d'incendie du sous-marin. Une étude sur le bassin B1 est également inscrite.
Un crédit de paiement de 1,2 M€ est proposé dans le cadre de l'autorisation de programme pour la création de la nouvelle attraction.
- Réhabilitation Intechmer : 7 M€ sont inscrits en crédits de paiements 2024 sur l'autorisation de programme.
- Développement du port : 11,2 M€
La communauté d'agglomération participe au développement du port en soutenant les actions menées par Ports Normands Associés.
 - 6,8M€ sont consacrés au soutien à l'accueil des paquebots de croisière, à l'électrification des quais, aux énergies marines renouvelables (éolien flottant). Cela représente 40% du budget prévisionnel.
 - 2,8 M€ concernent l'acquisition d'une grue pour les énergies marines renouvelables.
 - 1,6 M€ concerne la participation usuelle statutaire.

b) Achever le désenclavement du Cotentin

Le désenclavement du Cotentin passe par le développement des infrastructures routières et ferroviaires mais aussi par les infrastructures numériques, notamment le Haut Débit.

Pour ce faire la communauté d'agglomération continuera l'action menée avec Manche Numérique et prévoit pour cette année un budget de 0,7 M €.

Une somme de 160 000 € de participation au département de la Manche, pour le projet de contournement Ouest de Cherbourg-en-Cotentin, est également inscrite.

c) Accélérer le développement économique et l'emploi

En matière de développement économique, la communauté d'agglomération va poursuivre ses études et travaux sur les zones d'activités (Les Fourches, Bénécière, zones communales) pour 2 238 000 €.

Les acquisitions foncières représentent 875 000 €. Les autres actions (823 000€) concernent la signalétique et l'aménagement d'un rond-point sur la zone d'Armanville.

Un soutien aux entreprises est également prévu pour 335 000 €.

Ces actions sont complétées par celles du budget annexe développement économique Ventes (cf p77).

d) Devenir une destination touristique incontournable

Afin de développer le tourisme, le Cotentin continue d'investir dans ses différents équipements touristiques à hauteur de 1 282 615 € notamment :

- pour les actions récurrentes sur le hangar d'Ecausseville (756 000 €) et sur Ludiver pour 46 000 €.
- à diverses actions sont également menées pour le Pays d'Art et d'Histoire (10 065 €), les chemins littoraux (50 000 €), la création de stations trail (45 000 €)
- l'agglomération accompagne également la création d'une maison du patrimoine à Bricquebec (100 000 €), ainsi que la SPL Tourisme (225 000 €) pour l'aménagement du bureau d'information touristique de Goury et l'aménagement d'un concept d'accueil mobile pour le terminal croisière.

Le budget annexe activités commerciales tourisme (cf p84) complète cette action avec la boutique de Ludiver et le Moulin de Fierville

e) Renforcer l'offre de formation supérieure

A côté de la rénovation du site d'Intechmer, la communauté d'agglomération va accompagner les travaux du site universitaire via une participation de 362 005 €.

Les actions en lien avec la formation dans le cadre de la construction d'un pôle excellence soudage (HEFAIS) sont développées dans le budget annexe développement économique location (cf p72). Le budget principal va contribuer au financement de cet investissement via une subvention complémentaire de 254 720 €.

2) Préserver la qualité de vie sur le territoire

La communauté d'agglomération va agir pour préserver le patrimoine du Cotentin et renforcer l'offre de services dans les domaines notamment du transport (cf p66), des déchets, du logement avec pour ambition de préserver la ruralité.

Pour ce faire, certaines actions sont programmées au budget primitif 2024.

a) Affirmer le Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire :

Le budget 2024 se voit doté de 2,2 M€, afin de réaliser des études et documents d'urbanisme, de participer au renouvellement urbain avec notamment le quartier Charcot-Spanel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), de mener des actions en faveur de populations ciblées et de participer au développement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)

- Urbanisme (dont règlement local de publicité et étude du recul du trait de côte, PLUI) : 633 180 €
- NPNRU : 195 000€
- Travaux aires d'accueil des gens du voyage : 297 164 €
- Participation et travaux SDIS : 1 142 500 €, dont 1 012 500 € de crédits de paiements pour l'autorisation de programme, liée à la participation aux travaux des centres de secours.

En complément, la communauté d'agglomération porte, pour le compte de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), des aides à la pierre pour la réhabilitation des parcs d'habitations public et privé à hauteur de 2 720 000 €.

b) Développer et organiser l'offre de santé

Pour 2024, les crédits inscrits au titre de la santé sont de 415 700 €.

Il s'agit notamment

- du PSLA Les Pieux : 335 700 €. Cette action fait l'objet d'une autorisation de programme.
- du PSLA de Valognes 80 000 €.

c) Proposer une offre de service au plus près des Cotentinois

Un crédit de 272 000 € est inscrit pour les travaux de toiture du Cinéma du Richelieu ainsi que pour le changement des projecteurs numériques.

160 000 € sont inscrits pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la gendarmerie Les Pieux.

d) Soutenir l'action des communes

Ce soutien aux communes se fait, dans le cadre du budget 2024 par les fonds de concours :

- les fonds de concours aux communes
Afin d'inscrire durablement cette action dans le mandat une autorisation de programmes fonds de concours aux communes a été créée en 2022 avec une dotation de 3M€ par an jusque la fin du mandat, soit 15 M€. Le pacte fiscal et financier est venu compléter cette dotation de 3 M€. Afin de gérer au mieux l'utilisation annuel des crédits, les crédits de paiements sont étalés sur 10 ans. L'année 2024 se voit dotée de 2 M€.

Deux nouveaux Fonds de concours sont créés cette année :

- un fonds le Cotentin en Grand – Autorisation de programme de 15 M€. L'inscription 2024 est de 1.5 M€.
- un fonds Eco Responsable – Autorisation de programme de 6 M€ - L'inscription 2024 est de 200 000 €.

e) Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut

Des actions sont prévues au budget 2024, pour 8.6 M€ notamment :

- Pour les piscines :
 - L'espace aquatique de Valognes : les crédits 2024 pour finaliser l'opération sont de 5 645 658 €.
 - La Piscine des Pieux : 2 203 000 € dont des frais d'études: 37 000 €, acquisitions : 43 000 €, des acquisitions de matériel technique et pédagogique : 15 000 € et 2 150 000€ de crédits de paiements en travaux pour une autorisation de programme de 5 454 000 €.
 - Océalis : 562 000 €, dont 5 000 € de frais d'insertion, 28 000 € d'acquisitions et 529 000 € de travaux.
 - Des acquisitions de mobilier pour 5 000€ sont prévus également pour le bassin de Vallée de l'Ouve ;

Des frais d'étude sont également prévus sur l'opportunité de construire une nouvelle patinoire à haute qualité environnementale dans le cotentin (100 000 €).

3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique

Le Cotentin doit être à la pointe des défis climatiques, en agissant contre les facteurs de dérèglements du climat tout comme en anticipant les impacts des évolutions environnementales possibles. Ces actions se traduisent dans le budget 2024 par les déchets ménagers, la GEstion du Milieu Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI), ainsi que par le développement des Energies Renouvelables.

a) Engager une politique volontariste de gestion des déchets

Tout comme pour le fonctionnement, les déchets ménagers occupent une place importante au sein du budget principal. Les propositions nouvelles des déchets ménagers s'établissent à 7.6 M€ et représentent 11.75 % des dépenses d'équipement du budget principal.

Pour l'année 2024,

- 3.7 M€ sont consacrés aux actions récurrentes de la collecte dont notamment :
 - Acquisition de véhicules et matériels de transports : 2,5 M€
 - Acquisition et mise en place de bacs, bennes et conteneurs : 763 000 €
 - Acquisition de composteurs : 360 000 €
 - Divers 101 000 €.
- 951 300 € sont alloués aux études, à l'acquisition de matériels et aux travaux sur les déchetteries.
- 3,3 M€ sont inscrits en crédits de paiements sur l'opération Quai de transfert – Bricquebec pour une autorisation de programme de 3 480 000 €. 16 500 € complémentaires sont inscrits pour les études et les avis d'insertions

b) Massifier la rénovation énergétique des logements

La communauté d'agglomération du Cotentin s'investit dans la rénovation énergétique des bâtiments communautaires et des logements.

- 160 000 € sont inscrits pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la gendarmerie Les Pieux.
- 900 000 € sont inscrits au titre du PLH, des actions foncières et de l'OPAH.

c) Protéger l'environnement naturel du Cotentin

Afin de protéger l'environnement naturel, il est prévu notamment de restaurer la biodiversité, de protéger et valoriser les haies bocagères ainsi que de favoriser le développement des énergies renouvelables.

↳ Protéger et valoriser les haies bocagères

La plantation de 10 kilomètres de haies sur la durée du contrat eau-climat de l'Agence de l'eau. Il est indiqué un coût de 10 000 € par kilomètre. 100 000 € sont nécessaires pour réaliser ces plantations. Il est prévu de réaliser 6 kilomètres pour un montant de 60 000 € au budget 2024.

d) Limiter les conséquences des inondations :

Faire face aux enjeux climatiques c'est aussi limiter les conséquences des inondations sur le territoire, en réalisant des investigations sur les digues, en faisant des travaux de prévention des inondations, en travaillant sur la gestion des eaux pluviales urbaines. Un budget de 5,95 M€ est inscrit en 2024.

↳ La sécurisation des digues :

Un crédit de 290 000 € est inscrit pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la digue de Saint Vaast La Hougue.

↳ Les travaux de prévention des inondations :

Les travaux de prévention des inondations sont estimés cette année à 2 011 600 €, dont notamment :

- o Etudes de sondages et d'investigation : 293 000 €
- o Travaux de confortement d'ouvrages : 350 000 €
- o Travaux murets avenue de Paris : 508 600 €
- o Aménagement des berges et restauration de la végétation : 550 000 €
- o Travaux station Javain : 310 000 €

↳ La gestion des eaux pluviales urbaines :

La communauté d'agglomération du Cotentin a repris la compétence Eaux Pluviales Urbaines au 1^{er} janvier 2020. Elle a laissé le choix aux communes de conventionner avec l'agglomération afin de gérer elles-mêmes les eaux pluviales urbaines.

Pour 2024, 3 581 500 € ont été inscrits au budget :

- 1 440 000 € de travaux station Mielles
- 1 304 000 € pour le programme annuel de travaux
- 410 000 € d'avance de travaux aux communes.
- 150 000 € d'étude eaux claires parasites
- 117 000 € de travaux de branchements
- 102 000 € de travaux de mise à la côte.
- 30 000 € en études et publicités

- 18 300 € dans le cadre des conventions de mandat avec les communes de Bricquebec et Flamanville.
- 10 200 € d'acquisition de terrain.

e) Favoriser le développement des énergies renouvelables

Avant de valoriser ses déchets, maîtriser les coûts de traitement et de l'inflation, une étude de dimensionnement d'une chaufferie et de réflexion sur l'usage potentiel d'une énergie produite à partir de combustibles solides de récupération (CSR) ou de bois de classe B est proposée. Un crédit prévisionnel de 50 000 € est inscrit.

4) La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle

Dans une volonté de toujours mieux servir et de faire avancer le territoire, l'administration communautaire continuera à déployer ses ressources afin que la population puisse compter sur une administration du 21^{ème} siècle.

L'amélioration de la qualité de ses services publics et la consolidation de l'administration communautaire

La communauté d'agglomération va consacrer 8 M€ en 2024 à l'amélioration de la qualité de ses services et la consolidation de l'existant.

Ainsi, la communauté d'agglomération va investir dans divers domaines afin de moderniser les outils de travail et les développer notamment :

- Les locaux de l'agglomération 4,1 M€ :
 - 2,8 M€ pour des acquisitions nouvelles dont 1 M€ de provisions en cas de possibilités d'achat de nouveaux locaux
 - 1,3 M€ de travaux
 - 76 500 € d'acquisition de mobilier et matériel.
- les équipements et travaux sur les pôles de proximité : 804 675 €
- Le matériel de transports : 766 750€
- les équipements informatiques : 467 421 €.

Le budget principal interviendra, en cours d'année, dans le cadre des dispositions prévues par la loi 3DS, afin de soutenir le développement des budgets annexes du cycle de l'eau, lors des travaux de mises aux normes et de modernisation des équipements. Ce soutien est estimé à 4,5 M€ pour 2024.

Par ailleurs, à compter de 2023, la communauté d'agglomération du Cotentin s'est dotée d'un nouvel outil de gestion des investissements, en mettant en place un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à l'échelle du mandat.

Ce plan pluriannuel d'investissement cadence les actions à mener en trois axes : les actions récurrentes, l'ambition et les projets futurs conditionnés par des recettes fiscales complémentaires. Seules les actions du PPI validées pour l'année 2024 sont prises en compte dans le présent budget. Le PPI s'intègre dans les ambitions de la feuille de route.

En parallèle du PPI, la communauté d'agglomération développe progressivement la mise en place d'autorisations de programme – Crédits de paiements (AP/CP), afin d'affiner la sincérité des prévisions budgétaires en lien avec les crédits consommés. En 2023, elles étaient au nombre de 7 sur le budget principal. En 2024, 5 nouvelles AP/CP sont créées. Elles sont récapitulées, ci-après :

| DESIGNATION | PERIODE | Montant total de l'AP | Réalisé antérieur | CP 2024 | Reste à financer sur AP |
|--|-----------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|
| ESPACE AQUATIQUE | 2018-2024 | 20 775 877.00 € | 15 209 638.94 € | 5 566 238.06 € | 0.00 € |
| INTECHMER | 2020-2026 | 19 200 000.00 € | 1 557 518.91 € | 7 000 000.00 € | 10 642 481.09 € |
| PISCINE LES PIEUX | 2022-2025 | 5 454 000.00 € | 0.00 € | 2 150 000.00 € | 3 304 000.00 € |
| QUAI DE TRANSFERT BRICQUEBEC | 2022-2025 | 3 480 000.00 € | 0.00 € | 3 000 000.00 € | 480 000.00 € |
| PPI CENTRE DE SECOURS | 2022-2026 | 2 874 999.00 € | 708 333.00 € | 1 012 500.00 € | 1 154 166.00 € |
| FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES | 2022-2031 | 18 000 000.00 € | 850 654.00 € | 2 000 000.00 € | 15 149 346.00 € |
| NOUVELLE ATTRACTION CITE DE LA MER | 2023-2026 | 8 394 878.00 € | 14 160.87 € | 1 200 000.00 € | 7 180 717.13 € |
| FDC ECORESPONSABLE 2026 | 2024-2030 | 6 000 000.00 € | 0.00 € | 200 000 .00 € | 5 800 000.00 € |
| FDC COTENTIN EN GRAND 2026 | 2024-2029 | 15 000 000.00 € | 0.00 € | 1 500 000.00 € | 13 500 000.00 € |
| AIDES AU LOGEMENT CONSTRUCTIONS NEUVES | 2024-2029 | 6 000 000.00 € | 0.00 € | 300 000.00 € | 5 700 000.00 |
| AIDES AU LOGEMENT REHABILITATION | 2024-2029 | 4 500 000.00 € | 0.00 € | 100 000.00 € | 4 400 000.00 € |
| PSLA LES PIEUX | 2024-2027 | 3 350 000.00 € | 0.00 € | 335 700.00 € | 3 014 300.00 € |

Des opérations d'ordre viennent compléter ces dispositions :

- les régularisations des opérations pour compte de tiers issues des anciennes communautés de communes. Ceci permettant par la suite la clôture de ces opérations obsolètes.
 Il s'agit de l'opération N°2 pour Douve et Divette, aménagement de la ZA Martinvast et l'opération N°3 pour Val de Saire – restauration des cours d'eau.
- Les dotations aux amortissements (9,1M€) et reprises de subventions (1,7M€)
- Les provisions pour admissions en non-valeur (20 K€)

B. Le financement de l'investissement

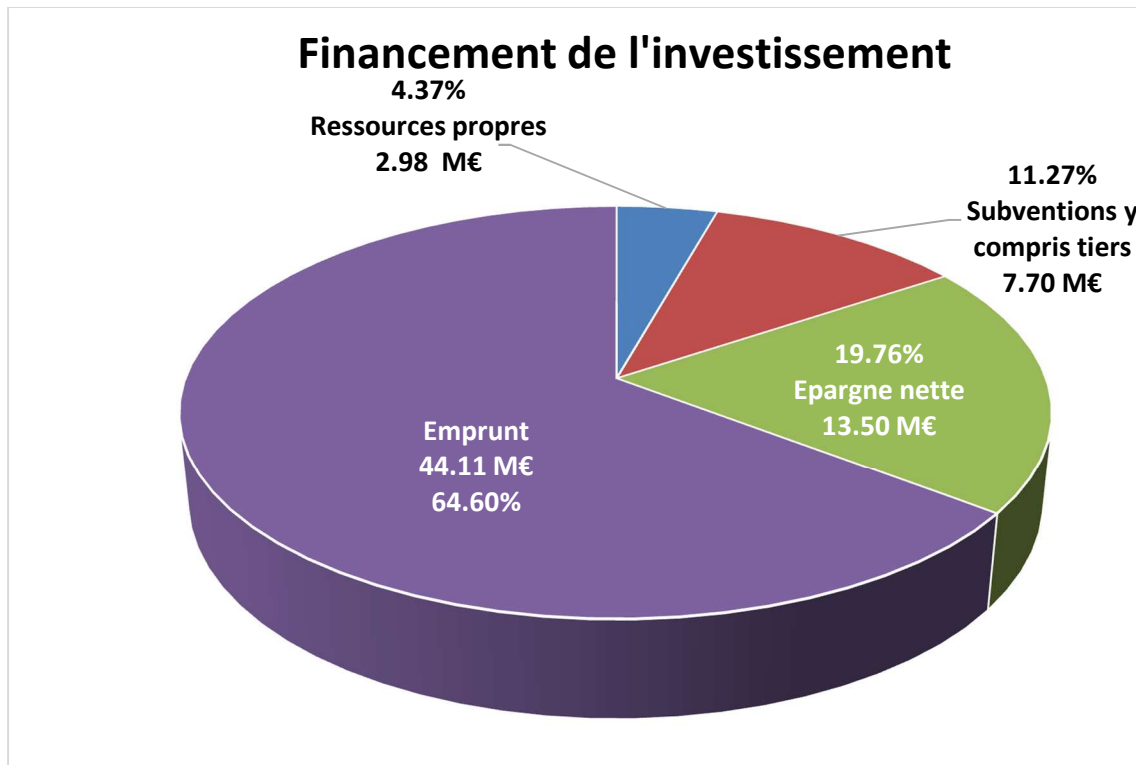
| | Dépenses | Ressources | % R/D | |
|--|---------------|----------------------|---------|----------|
| Acquisitions, travaux + reports | 68 290 496.00 | 0.00 | 0.00% | } 4.37% |
| Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...) | | 188 360.00 | 0.28% | |
| Produits exceptionnels | | 0.00 | 0.00% | |
| Cessions d'immobilisations | | 795 100.00 | 1.16% | |
| FCTVA + TVA + TLE | | 2 000 000.00 | 2.93% | } 19.76% |
| Subventions y compris tiers | | 7 697 064.00 | 11.27% | |
| Épargne nette | | 13 496 127.00 | 19.76% | } 64.60% |
| Affectation | | 0.00 | 0.00% | |
| Remboursement avances | | 1 500.00 | 0.00% | } |
| Emprunt | | 44 112 345.00 | 64.60% | |
| Résultat d'investissement reporté | 0.00 | 0.00 | 0.00% | |
| | 68 290 496.00 | 68 290 496.00 | 100.00% | |

Le financement de l'investissement au budget 2024 est assuré par des ressources propres à hauteur de 4,37%, des subventions pour 1,27%, l'épargne nette : 19,76% et un emprunt d'équilibre 64,6%.

Les résultats 2023 prévisionnels sont estimés à +17,6 M€ en fonctionnement et -3,7 M€ en investissement auquel s'ajoute un solde de restes à réaliser en investissement de -21.3 M€. Les résultats 2023 agrégés des résultats excédentaires des années précédentes permettront de couvrir les déficits d'investissement et d'affecter 25,6 M€ en fonctionnement.

Ainsi, lors de la reprise des résultats, l'épargne nette augmentera et permettra de réduire le niveau d'emprunt. L'emprunt d'équilibre est à mettre en relation avec l'encours de dette 16 680 436 €, faible pour une communauté d'agglomération au regard de celles de même strate.

Le financement prévisionnel de l'investissement est assuré par un emprunt d'équilibre ainsi que par l'épargne nette et les dotations :



A dépenses d'investissement constantes, l'emprunt pourrait être ramené, suite à la reprise des résultats au BS à 34 M€, soit couvrir 34,78% des dépenses d'investissement.

III. La dette du budget principal

La dette du budget principal atteint 16 680 436 € au 1^{er} janvier 2024, en progression de 17,8% (+ 2,5 M€).

L'encours intègre un nouvel emprunt de 4,7 M€ venant financer la construction du pôle d'excellence soudage (taux fixe de 2,87% sur 15 ans).

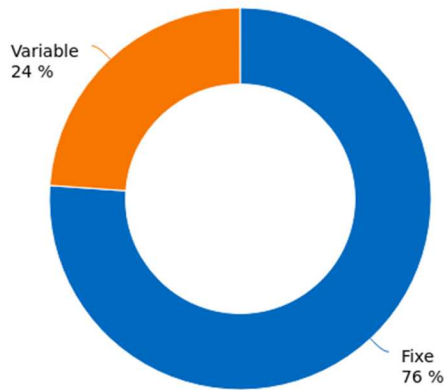
| € | Encours au 01/01/2023 | Encours au 01/01/2024 | Var. € | Var. % |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------|--------|
| Budget principal | 14 155 264 | 16 680 436 | 2 525 172 | 17,8% |

Le taux moyen de la dette du budget principal atteint 2,84 % au 1^{er} janvier 2024, reflétant ainsi une charge financière contenue.

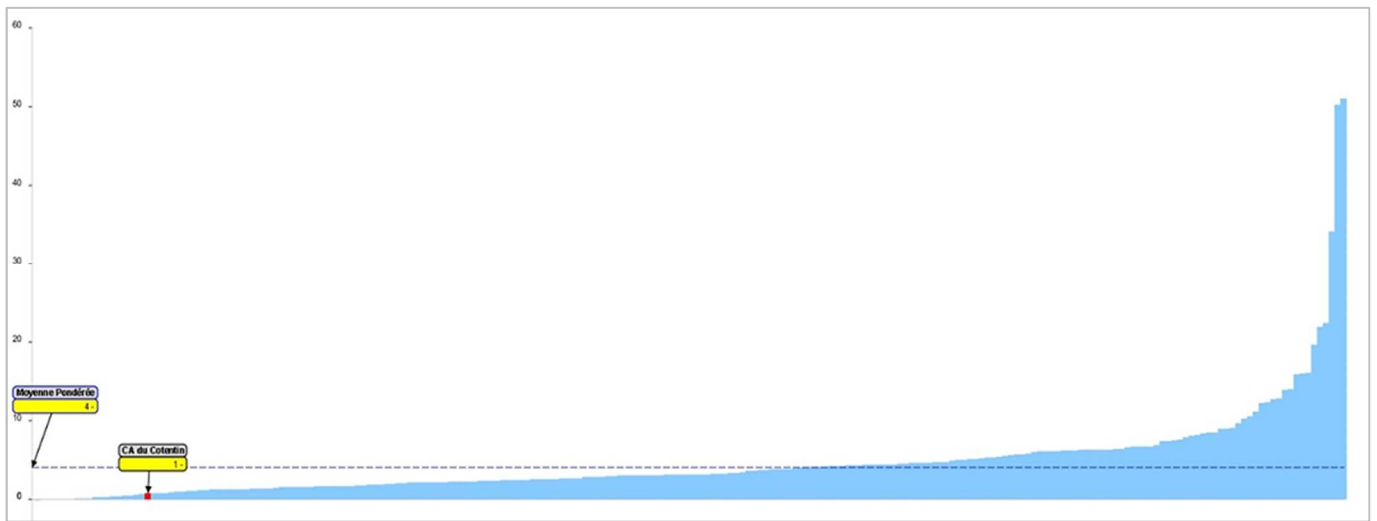
Les autres caractéristiques de la dette du budget principal sont les suivantes :

- Durée résiduelle moyenne : 9 ans et 3 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 76 % sur taux fixe et 24 % sur taux variable (essentiellement du Livret A).

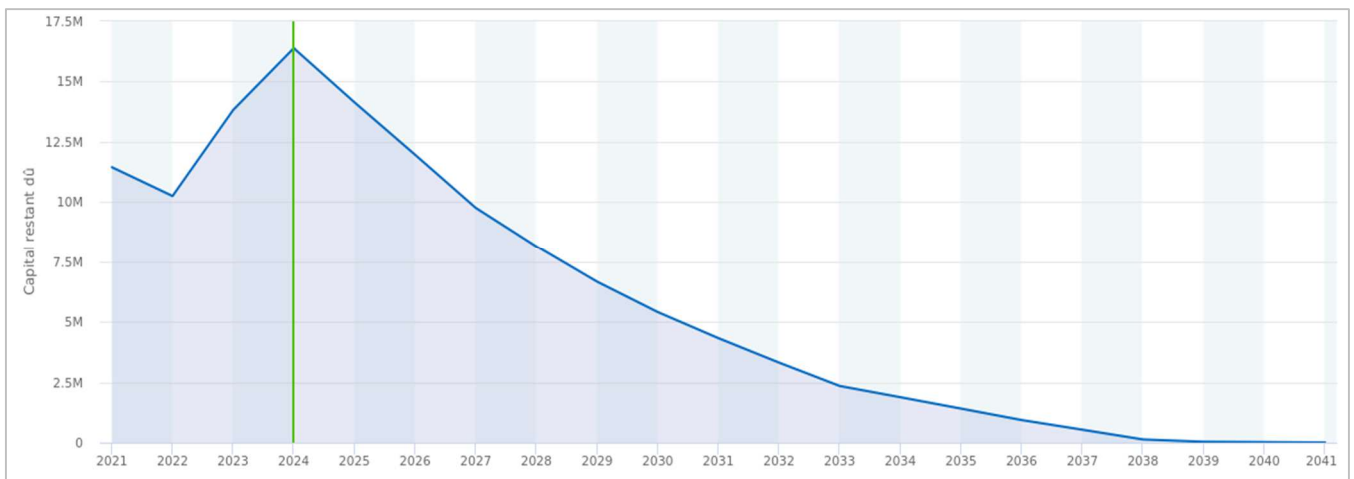
Au 31/12/2023



La capacité de désendettement mesure la solvabilité financière des collectivités locales vis-à-vis de leur dette. Elle permet de déterminer le nombre d'années théorique nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. En 2022, le ratio rapportant l'encours à l'épargne brute s'élevait à 1 année, ce qui reste bien inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération qui est de 4 années.



La dette du budget principal s'éteint complètement en 17 ans et 2 mois.



L'annuité de la dette du budget principal 2024 est estimée à 2 712 458 €, en hausse de 0,7% représentant 18 K€.

| | BP 2023 | BP 2024 | Var. € | Var. % |
|---------------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Amortissement | 2 227 934 | 2 250 613 | 22 679 | 1,0% |
| Intérêts | 391 687 | 462 555 | 70 868 | 18,1% |
| ICNE | 39 562 | -13 484 | -53 046 | -134,1% |
| Swap | 34 987 | 12 774 | -22 213 | -63,5% |
| Annuité budget principal | 2 694 170 | 2 712 458 | 18 288 | 0,7% |

Les budgets annexes

Au 1^{er} janvier 2024, les budgets annexes sont au nombre de dix. Le budget développement économique locations M4 a été clos le 31 décembre 2023 et intégré au budget annexe Développement économique locations M57 au 1^{er} Janvier 2024.

7 budgets annexes sont sous nomenclature M4/43/49.

3 budgets annexes sont sous nomenclature M57.

La méthode utilisée pour équilibrer les budgets annexes est :

- pour la section de fonctionnement d'effectuer un virement à partir du budget principal si la section de fonctionnement est déficitaire.
- pour la section d'investissement, d'effectuer un virement à partir de la section de fonctionnement/d'exploitation du budget annexe si celle-ci est excédentaire, ou d'avoir recours à l'emprunt dans le cas contraire.

Un comparatif avec l'exercice 2023 à des étapes budgétaires équivalentes (BP) est proposé afin de rendre compte des évolutions en section de fonctionnement.

Les résultats 2023 ne sont pas repris à cette étape. Ils seront inscrits au BS.

I. Le cycle de l'eau

A. Le budget annexe de l'Eau : 30,9 M€

Le budget de l'eau s'équilibre, tous mouvements confondus, à 22 537 401 € en section d'exploitation et à 8 377 287 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

| SECTION D'EXPLOITATION | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | |
| 22 537 401.00 | | 22 537 401.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 14 596 567.00 | 7 940 834.00 | 21 848 309.00 | 689 092.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 8 377 287.00 | | 8 377 287.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 7 377 805.00 | 999 482.00 | 126 063.00 | 8 251 224.00 |

Le budget augmente de 4,79 % par rapport à 2023 en dépenses réelles d'exploitation et 7,19 % en recettes réelles d'exploitation.

Les faits marquants sont :

- Pour l'année 2024 l'évolution des tarifs en tenant compte de l'inflation 2024 est de 3,8 %.
- La mise en place de nouvelles délégations de service public, à compter du 1er janvier 2024, sur certains secteurs.

Cette nouvelle organisation impacte les dépenses, en baisse de 860 k€, et les recettes afférentes, en baisse de 800 k€.

La prévision de recettes de vente d'eau hors DSP diminue de 94 k€ pour atteindre 13,9 M€ (-0,68 %).

1) La section d'exploitation : 22,5 M€

La section d'exploitation s'équilibre à 22.537.401 €, répartis :

- en dépenses à 14 596 567 € en mouvements réels et 7 940 834 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 21 848 309 € en mouvements réels et 689 092 € en mouvements d'ordre.

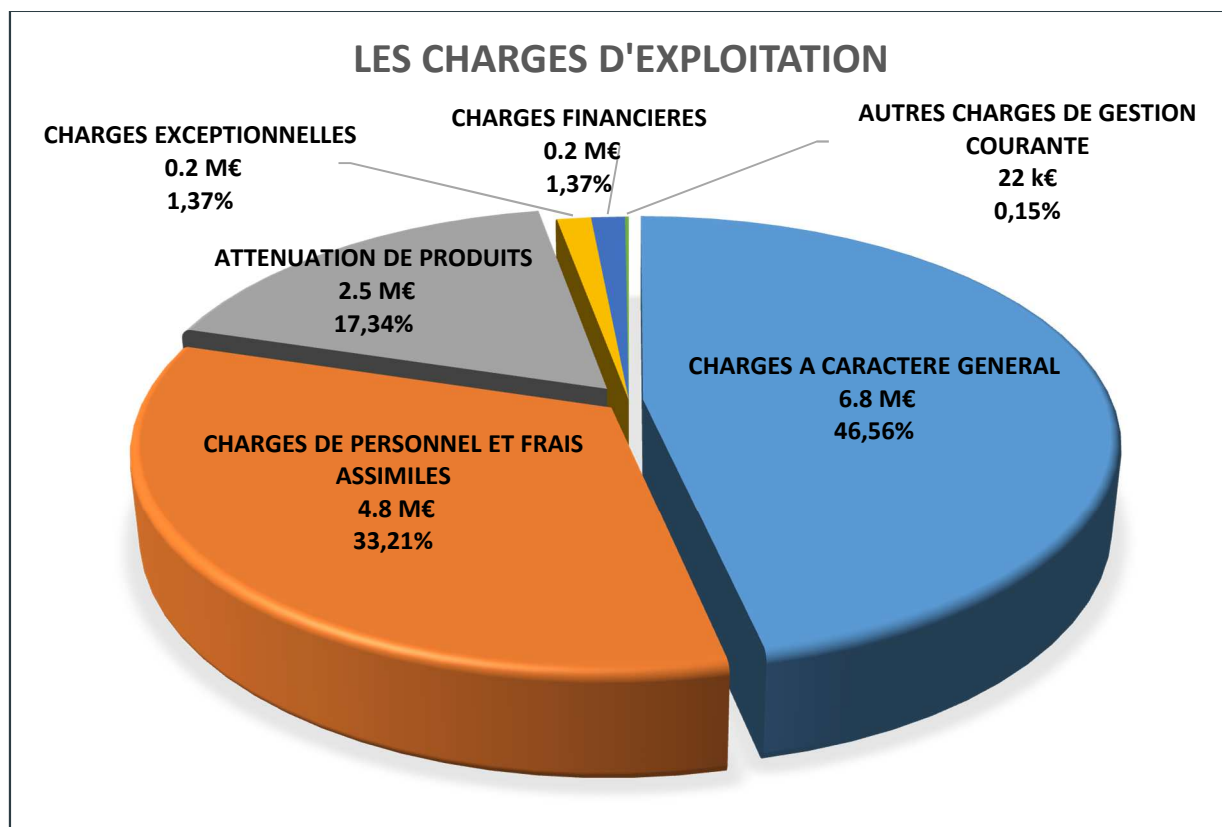
a) Les charges d'exploitation : 14,6 M€

La consolidation de l'activité et l'analyse du budget permettent de limiter l'augmentation des charges d'exploitation à 4,79% dans un contexte de tension économique. L'augmentation des charges à caractère général (+ 2,17 %), des charges de personnel (+ 10,56 %) reflètent notamment l'impact de l'inflation et les mesures salariales en année pleine.

| Chapitre | | DEPENSES | | |
|--|---|-------------------|-------------------|----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 6 651 118 | 6 795 591 | 2,17% |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 4 383 847 | 4 846 854 | 10,56% |
| 014 | ATTENUATION DE PRODUITS | 2 460 000 | 2 532 000 | 2,93% |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 15 700 | 22 689 | 44,52% |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 212 884 | 198 559 | -6,73% |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 206 320 | 200 874 | -2,64% |
| Total en réel : | | 13 929 869 | 14 596 567 | 4,79% |
| A périmètre constant (hors DSP) | | 13 929 869 | 15 596 567 | 10,96 % |

Les charges à caractère général représentent 46,56 % (6 795 591 €) du total des dépenses d'exploitation (+2,17%) contre 33,21 % (4 846 854 €) pour les charges de personnel (+10,56 %) et 17,35 % (2 532 000 €) pour les atténuations de produits (+2,93%).

Les atténuations de produits correspondent aux reversements à l'Agence de l'Eau des redevances pollution et modernisation. Ce sont des dépenses / recettes, neutres dans l'équilibre du budget.



Les principales dépenses des charges à caractère général correspondent notamment à :

| Objet | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
|---|---------|------------------|-----------|
| FOURNITURES NON STOCKABLES | 703 000 | 1 451 900 | 106,53% |
| REMB. FRAIS BUDGET PRINCIPAL | 720 410 | 956 733 | 32,80% |
| REDEVANCE VERSEE AUX AGENCES DE L'EAU PRELEV. D'EAU | 720 000 | 809 025 | 12,36% |
| PRODUITS DE TRAITEMENT | 700 000 | 706 840 | 0,98% |
| FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT | 867 000 | 669 989 | -22,72% |
| REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIV. | 482 000 | 436 561 | -9,43% |
| ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS | 209 000 | 234 836 | 12,36% |
| ETUDES ET RECHERCHES | 228 000 | 216 500 | -5,04% |
| SOUS TRAITANCE GENERALE | 860 000 | 134 400 | -84,37% |
| CARBURANTS | 155 000 | 133 000 | -14,19% |
| DIVERS FORMATIONS | 59 500 | 124 450 | 109,16% |
| AUTRES MATIERES ET FOURNITURES | 172 000 | 122 641 | -28,70% |
| ENTRETIEN ET REPARATIONS RESEAUX | 110 000 | 97 018 | -11,80% |
| FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS | 53 956 | 76 100 | 41,04% |
| REMB. FRAIS GFP RATTACHEMENT | 7 000 | 72 000 | 928,57% |
| ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES | 34 000 | 68 972 | 102,86% |
| MULTIRISQUES | 56 450 | 65 000 | 15,15% |
| FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX | 113 500 | 57 950 | -48,94% |
| LOCATIONS MOBILIERES | 30 000 | 53 231 | 77,44% |
| MAINTENANCE | 83 892 | 50 205 | -40,16% |
| FRAIS DE GARDIENNAGE | 46 000 | 41 400 | -10,00% |
| CONCOURS DIVERS (COTISATIONS) | 36 700 | 38 160 | 3,98% |

| Objet | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
|---|------------------|------------------|--------------|
| ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT | 60 000 | 35 000 | -41,67% |
| FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT | 25 000 | 35 000 | 40,00% |
| HONORAIRES | 10 500 | 22 450 | 113,81% |
| MISSIONS | 30 000 | 22 000 | -26,67% |
| LOCATIONS IMMOBILIERES | 18 000 | 10 000 | -44,44% |
| ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES | 19 000 | 8 936 | -52,97% |
| FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX | 8 500 | 7 650 | -10,00% |
| FOURNITURES ADMINISTRATIVES | 7 500 | 6 750 | -10,00% |
| ANNONCES ET INSERTIONS | 7 000 | 6 300 | -10,00% |
| TAXES FONCIERES | 6 800 | 6 120 | -10,00% |
| SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES | 110 | 5 700 | 5081,82% |
| DIVERS | 2 000 | 4 900 | 145,00% |
| TAXE SUR LES VEHICULES SOCIETE | 0 | 3 200 | nc |
| DIVERS | 2 000 | 1 800 | -10,00% |
| CATALOGUES ET IMPRIMES | 1 000 | 900 | -10,00% |
| DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE | 1 000 | 900 | -10,00% |
| AUTRES TAXES ET REDEVANCES | 4 800 | 624 | -87,00% |
| TRANSPORTS SUR ACHATS | 500 | 450 | -10,00% |
| TOTAL | 6 651 118 | 6 795 591 | 2,17% |

A noter les variations notables suivantes :

- ✓ Fournitures non stockables augmente de 748 k€ (eau, électricité, gaz) (+106,53 %). Cette augmentation est liée à une sous-estimation au BP 2023 et ont fait l'objet de régularisation en cours d'année. Le budget cumulé 2023 a atteint 1,47 M€ et une réalisation de 1,45 M€. L'inscription correspond à ajustement au réalisé 2023.
- ✓ Remboursement de frais au budget principal augmente de 236 k€ (+32,80 %), correspondant aux frais de structure, est mécaniquement lié aux recettes réelles inscrites au BP.
- ✓ Redevance versée à l'Agence de l'Eau pour le prélèvement d'eau augmente de 90 k€ (+12,36 %).
- ✓ Remboursement de frais au GFP de rattachement (communes membres) augmente de 65 k€ (+928,57 %). Cette augmentation correspond au remboursement de l'atelier mécanique de Cherbourg en Cotentin pour l'entretien et la réparation des véhicules pour 65 k€ et au remboursement de mise à disposition pour 7 k€.
- ✓ La formation du personnel (qualifications obligatoires) augmente de 65 k€ (109,16 %).
- ✓ Entretien et réparation autres biens mobiliers augmente de 34 k€ (+102,86 %) correspondant au réalisé 2023.
- ✓ Services bancaires et assimilés augmente de 5,6 k€. L'augmentation est liée à une sous-estimation au BP 2023 et ont fait l'objet de régularisation en cours d'année. L'inscription correspond à ajustement au réalisé 2023 (5,13 k€).
- ✓ Les charges diverses augmente de 2,9 k€ (+145 %). Cette variation correspond à une augmentation du coût des dispositifs d'alarme pour travailleur isolé.

- ✓ Carburants diminue de 22 k€ (-14,19 %) correspondant au réalisé 2023.
- ✓ Les redevances pour droits de passages diminue de 45k€ (-9,73 %) correspondant à un ajustement au réalisé 2023.
- ✓ Fournitures d'entretien et de petits équipements diminue de 197 k€ (-22.72 %) correspondant à un ajustement au réalisé 2023.
- ✓ La mise en place des nouvelles conventions de délégations de service public à compter du 1er janvier 2024 sur des secteurs déjà délégués impacte les dépenses de sous-traitance générale qui diminue de 860 k€ (-84,37%). En neutralisant ce changement de périmètre juridique et comptable, la sous-traitance diminue de 86 k€ (- 39,06 %).

Les charges de personnel et frais assimilé (chapitre 012) augmentent de 10,56 % de BP à BP. Comme pour le budget principal, des augmentations ont été intégrées en cours d'année 2023. De budget cumulé 2023 à BP 2024, l'évolution est de 7,50 %.

Enfin, les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) augmentent de 6,9 k€ (+44,52 %). L'augmentation est liée à une nouvelle redevance (portail internet DT-DICT) et une hausse du coût de modernisation du SIG (+7,13 %) et des droits d'utilisation Autocad (+25 %).

b) Les produits d'exploitation : 21,8 M€

Les produits d'exploitation augmentent de 7,18 % (+1 463 011 €). Le principal produit d'exploitation est la vente d'eau (15,5 M€).

| Chapitre | | RECETTES | | |
|---|---|------------|------------------|-----------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 70 | VENTES D'EAU AUX ABONNES | 16 400 000 | 15 504 198 | -5,46% |
| | <i>Dont ventes d'eau régie (à périmètre constant)</i> | 14 000 000 | 13 904 198 | -0,68% |
| | <i>Dont vente d'eau hors régie</i> | 2 400 000 | 1 600 000 | -33,33% |
| | REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE | 1 620 000 | 1 411 436 | -12,87% |
| | REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE | 991 000 | 920 553 | -7,11% |
| | LOCATION DE COMPTEURS | 450 000 | 486 836 | 8,19% |
| | REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU | 380 000 | 381 676 | 0,44% |
| | AUTRES VENTES D'EAU SOLDE CONTRAT | 0 | 300 000 | 100,00% |
| | TRAVAUX | 330 000 | 270 660 | -17,98% |
| | AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES | 205 000 | 165 000 | -19,51% |
| | COMPTEURS | 5 000 | 5 000 | nc |
| 75 | REDEVANCES ET REVENUS DES IMMEUBLES... | 200 | 53 710 | nc |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 0 | 3 098 | nc |
| 77 | AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS | 1 000 | 2 346 142 | nc |
| Total en réel : | | 20 382 200 | 21 848 309 | 7,19% |
| A périmètre constant (hors DSP et recette exceptionnelle EDF : -1,37 M€) | | 20 382 200 | 20 460 461 | 0,38 % |

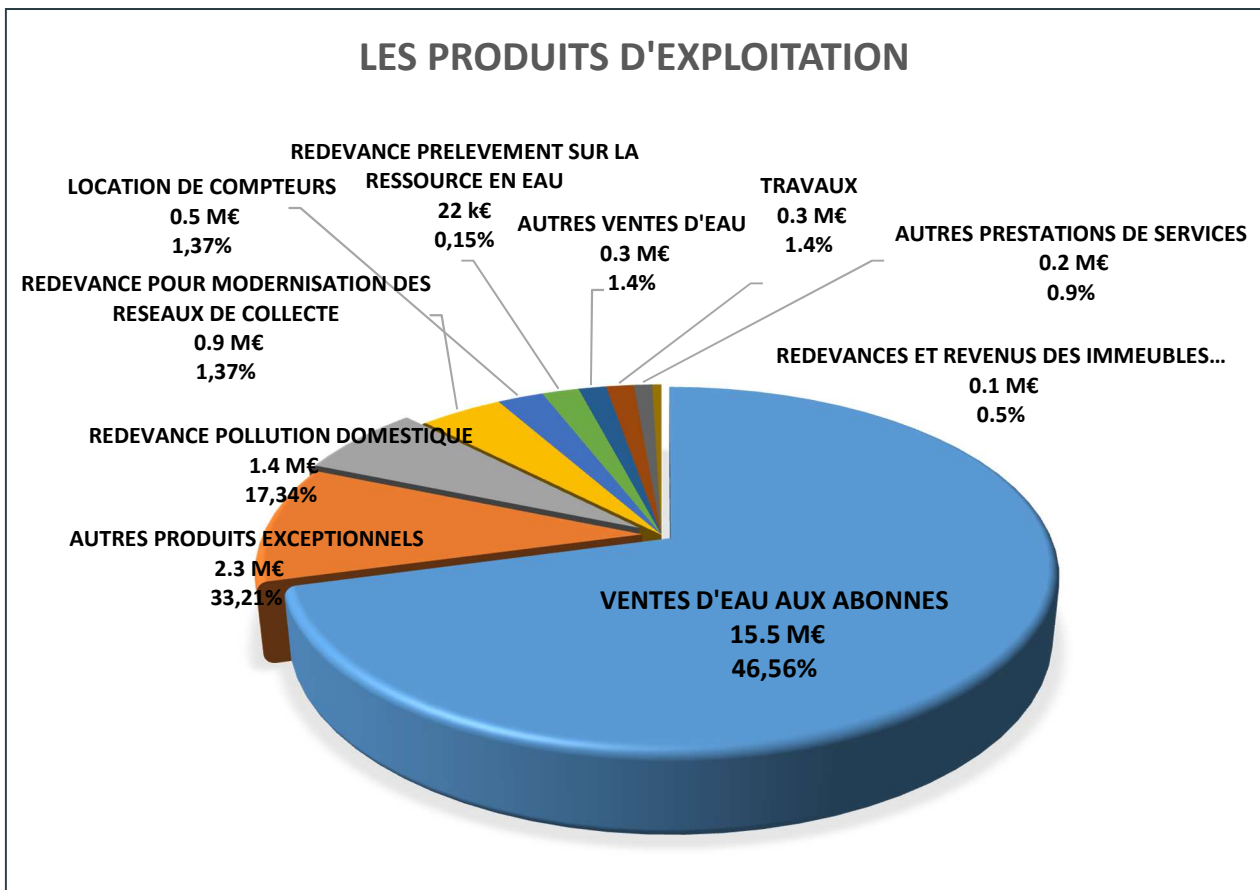
A noter les variations notables suivantes :

- ✓ Les estimations de vente d'eau aux abonnés (-5,46%) sont en adéquation avec la mise en place des nouveaux contrats de délégations d'exploitation DSP (nouveaux contrat au secteur Côte des Isles et Saint Pierre Eglise/Val de Saire). En neutralisant ce changement de périmètre, la vente d'eau hors DSP diminue de 95 k€ (- 0,68 %).
- ✓ Location de compteurs (+8,19 %). La proposition 2024 est basée sur les prestations facturées en 2023.
- ✓ Les autres produits exceptionnels correspondent notamment au dernier reversement d'EDF dans le cadre des marchés SDEM pour 2 187 848 €. Ce montant représente 70% des reversements programmés.

Les prévisions de volumes d'eau potable vendus en régie diminuent (-0,38 %).

| Année | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| En régie Volume en m ³ | 9 808 790 | 9 771 473 |
| Recettes BP € | 14 000 000 | 13 904 198 |

L'augmentation des tarifs 2024 (+3,8%) permet de stabiliser le produit attendu.



Les ventes d'eau aux abonnés représentent la recette majeure du budget à 70,97 % (15 504 198 €). Les autres produits liés à l'activité sont constitués des redevances pour pollution à 6,46 % (1 411 436 €) et pour modernisation pour 4,21 % (920 553 €) et également, les recettes pour locations de compteurs à 2,23 % (486 836 €), les redevances pour prélèvement sur ressource en eau à 1,75 % (381 836 €), les remboursements de travaux à 1,24 % (270 660 €) les frais d'ouverture et services à 0,76 % (165 000 €), les autres produits divers à 0,02% (5 000€). Les recettes exceptionnelles d'électricité (représentant 70% du versement programmé) représentent 10,74 % (2 187 848 €).

c) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

| Chaîne de l'épargne | BP 2023 | Proposition 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette) | 13 716 985 | 14 398 008 |
| Recettes de gestion courante | 20 382 200 | 21 845 211 |
| Epargne de gestion | 6 665 215 | 7 450 301 |
| - Intérêts | 212 884 | 198 559 |
| Epargne brute | 6 452 331 | 7 251 742 |
| - Amortissement de capital de la dette | 1 042 874 | 1 044 815 |
| Epargne nette | 5 409 457 | 6 206 927 |

Le budget de l'eau dégage de ce fait une épargne nette de 6 206 927 € en augmentation de 797 470 € par rapport à 2023. L'épargne nette augmente du fait de la recette exceptionnelle d'EDF.

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions qui restent stables.

| Epargne / DAP | BP 2023 | Proposition 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Epargne brute | 6 452 331 | 7 251 742 |
| Dotation nette aux amort. et prov. (DAP) | 2 964 621 | 2 975 339 |
| Epargne brute / DAP | 2,18 | 2,44 |

Ce ratio augmente de 0,26 point par rapport à l'exercice précédent du fait d'une augmentation des prévisions de recettes de gestion courante (+1 463 011 €).

A périmètre constant :

En neutralisant la recette exceptionnelle d'EDF (2,18 M€) et l'impact de la mise en place des nouvelles DSP, (dépense -860 k€ et recette – 800 k€) l'épargne nette serait de 4 815 981 € en diminution de 593 476 € (-10,97%).

| Chaîne de l'épargne | BP 2023 | Chgt périm. DSP + EDF |
|--|------------------|-----------------------|
| Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette) | 13 716 985 | 15 258 008 |
| Recettes de gestion courante | 20 382 200 | 20 457 363,00 |
| Epargne de gestion | 6 665 215 | 6 059 355 |
| - Intérêts | 212 884 | 198 559 |
| Epargne brute | 6 452 331 | 5 860 796 |
| - Amortissement de capital de la dette | 1 042 874 | 1 044 815 |
| Epargne nette | 5 409 457 | 4 815 981 |

Le ratio Epargne Brute / DAP serait de 2,04 point en diminution de 0,14.

| Epargne / DAP | BP 2023 | Chgt périm. DSP + EDF |
|---|------------------|-----------------------|
| Epargne brute | 6 452 331 | 6 059 355 |
| Dotation nette aux amort. et prov. (DAP) | 2 964 621 | 2 975 339 |
| Epargne brute / DAP | 2,18 | 2,04 |

2) La section d'investissement : 8,3 M€

La section d'investissement s'équilibre à 8 377 287 € répartis :

- en dépenses à 7 377 805 € en mouvements réels et 999 482 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 126 063 € en mouvements réels et 8 251 224 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses d'équipement : 6,32 M€

Les dépenses d'équipement du budget de l'eau s'élèvent à 6 322 990 €.

Les principales dépenses d'investissement correspondent à :

| Objet | Proposition 2024 |
|---|------------------|
| AEP PROGRAMME | 3 579 000 |
| AEP H PROG ENTREPRISES | 510 000 |
| GROSSES REPARATIONS AUX USINES (ENTREPRISE) | 295 000 |
| MATERIEL DE TRANSPORT | 210 390 |
| AVANCE MATERIEL DE TRANSPORT | 210 390 |
| TRAVAUX D'EXTENSION/DEVOIEMENT | 200 000 |
| TRAVAUX AUX CAPTAGES ET RESERVOIRS (REGIE) | 155 000 |

| Objet | Proposition 2024 |
|---|------------------|
| ACHAT DE COMPTEURS (SCE EAU) | 153 000 |
| ACQ.MATERIEL/OUTILLAGE INDUST.(EXPLOITATION) SCE EAUX | 150 000 |
| ENSEMBLE TELEGESTION | 127 000 |
| GROSSES REPARATIONS AUX USINES (REGIE) | 112 200 |
| TRAVAUX AUX CAPTAGES ET RESERVOIRS (ENTREPRISE) | 83 000 |
| AMO INTERCONNEXION SDEAU | 72 900 |
| RENOUVELLEMENT DE POMPES | 69 360 |
| SECTORISATION | 60 000 |
| DIB TVX ENERGIE DCE | 45 000 |
| POSE CLOTURES | 43 350 |
| SECURISATION INFRASTRUCTURES PROG PLURI-ANNUEL | 40 800 |
| MISE A LA COTE | 40 800 |
| SECURISATION DU TRAVAILLEUR | 40 800 |
| MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE | 23 000 |
| FRAIS D'ETUDES RESEAUX | 20 400 |
| ACQUISITION DE TERRAINS | 20 400 |
| MOBILIER | 14 100 |
| DIVERS | 64 230 |
| TOTAL | 6 322 990 |

Le programme AEP évolue pour atteindre un montant de 3,58 M€ (+22%) et comprend :

| Secteur | Lieu | Montant programme |
|-----------------------------|---|-------------------|
| Cherbourg / Divette / Saire | CHERBOURG-OCTEVILLE - Rue du Breton | 165 000 |
| | CHERBOURG-OCTEVILLE - Plateau piétonnier Rue des Portes | 160 000 |
| | CHERBOURG-OCTEVILLE - Réservoir côte 140 | 120 000 |
| | TOURLAVILLE - Rue Wilson | 112 000 |
| | QUERQUEVILLE - Rue des Bruyères | 112 000 |
| | QUERQUEVILLE - Rue des Ajoncs | 96 000 |
| | HARDINVEST-Le Bourg | 95 000 |
| | TOURLAVILLE - Le Becquet | 68 000 |
| | CHERBOURG-OCTEVILLE - Gal Sarrail | 40 000 |
| La Hague | AUDERVILLE - entrée village de la roche (CVM) | 171 000 |
| | DIGULLEVILLE - La Gouinerie | 138 000 |
| Cœur Cotentin / St Sauveur | BRICQUEBEC- Cité Boulay | 70 000 |
| | LE VRETOT - compteur de secto réservoir à déplacer | 20 000 |
| Montebourg | LESTRE-Village de L'église | 175 000 |
| | MONTEBOURG-Rue de la grosse planche | 41 000 |
| Côte des Isles | CARTERET-Rue des Ormes | 149 000 |
| | PORTBAIL- place gouet philippe le Bel rue Helouin (Bourg T1) | 74 000 |
| | ST GEORGES DE LA RIVIERE-A657 (lotiss) | 26 000 |

| Secteur | Lieu | Montant programme |
|---------------------------------|---|-------------------|
| Val de Saire / St Pierre Eglise | CLITOURPS - La Mesnagerie | 385 000 |
| | BRILLEVAST-Le Bourg | 207 000 |
| | GOUBERVILLE - La rue de bas | 112 000 |
| | LE VAST - Liason Station Pont Aubin Station du Vast (Métabolites) | 100 000 |
| Les Pieux | BRICQUEBOSQ-Pont de Neuville-Sainterie T2 | 352 000 |
| | GROSVILLE-La Gollerie-Hameau Commenchail (cvm) | 158 000 |
| | TEURTHEVILLE - INTERCO station avec réseau Virandeville | 115 000 |
| | BRICQUEBOSQ-Le Bailly T1 | 97 000 |
| | LES PIEUX - Les Fleurys (ZA) | 21 000 |
| EXTENSION-DEVOIEMENT | | 200 000 |

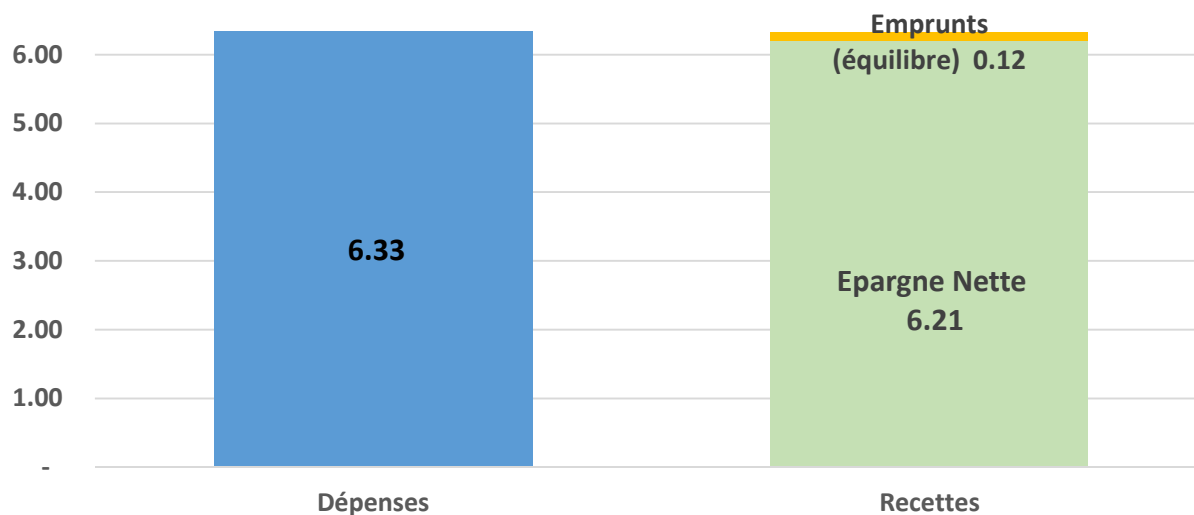
b) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

| Financement de l'investissement | | |
|---------------------------------|------------------|----------------|
| Ressources Propres | 6 332 990 | 100,00% |
| dont épargne nette : | 6 206 927 | 98,01% |
| dont subvention : | 0 | 0,00% |
| Emprunts (équilibre) | 126 063 | 1,99% |
| Total des recettes | 6 332 990 | 100,00% |

Pour assurer le financement des 6 332 990 € de dépenses d'investissement, l'épargne dégagée permet de couvrir 98,01 % des dépenses. L'emprunt budgétaire, inscrit pour équilibrer le budget, sera supprimé à l'intégration des résultats au budget supplémentaire.

Financement de l'investissement (en million d'euros)



A périmètre constant, en neutralisant la recette exceptionnelle d'EDF et l'impact de la mise en place des nouvelles DSP, l'emprunt d'équilibre augmenterait de 1,39 M€. Le financement de l'investissement se présenterait comme suit :

| Financement de l'investissement (Chgt périm. DSP + EDF) | | |
|---|------------------|----------------|
| Ressources Propres | 6 332 990 | 100,00% |
| dont épargne nette : | 4 815 981 | 76,05% |
| dont subvention : | 0 | 0,00% |
| Emprunts (équilibre) | 1 517 009 | 23,95% |
| Total des recettes | 6 332 990 | 100,00% |

c) La dette du budget de l'eau

L'encours du budget de l'eau atteint 6 329 045 € au 1^{er} janvier 2024, en baisse de 14,1 % (- 1 M€).

| € | Encours au 01/01/2023 | Encours au 01/01/2024 | Var. € | Var. % |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|--------|
| Budget annexe eau | 7 371 916 | 6 329 045 | -1 042 872 | -14,1% |

Les caractéristiques de la dette du budget eau sont les suivantes :

- Taux moyen : 3,04 %
- Durée résiduelle moyenne : 8 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 81 % sur taux fixe et 19 % sur taux variable.

L'annuité nette prévisionnelle 2024 s'établit à 1 246 472 €, en diminution de 0,7 %.

| | BP 2023 | BP 2024 | Var. € | Var. % |
|--------------------------|-----------|-----------|--------|--------|
| Budget annexe eau | 1 255 758 | 1 246 472 | -9 286 | -0,7% |



B.Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 35,27 M€

Le budget de l'assainissement collectif s'équilibre, tous mouvements confondus, à 23 263 937 € en section d'exploitation et à 12 007 675 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

| SECTION D'EXPLOITATION | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | |
| 23 263 937.00 | | 23 263 937.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 16 334 671.00 | 6 929 266.00 | 20 793 891.00 | 2 470 046.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 12 007 675.00 | | 12 007 675.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 9 339 936.00 | 2 667 739.00 | 4 880 716.00 | 7 126 959.00 |

Le budget augmente de 9,95 % par rapport à 2023 en dépenses réelles d'exploitation et 15,96 % en recettes réelles d'exploitation.

Les faits marquants sont :

- Pour l'année 2024 l'évolution des tarifs en tenant compte de l'inflation 2024 est de 3,8 %.
- La mise en place de nouvelles délégations de service public, à compter du 1er janvier 2024, sur certains secteurs.

Cette nouvelle organisation impacte les dépenses, en baisse de 985 k€, et les recettes afférentes, en baisse de 297 k€.

La prévision de redevances hors DSP diminue de 152 k€ pour atteindre 10,6 M€ (-1,41 %).

Les principales augmentations en dépenses d'exploitation sont liées aux tensions économiques, notamment l'augmentation des matières premières, du coût des énergies et les révisions des marchés. Les interventions prévisionnelles sur les réseaux et également sur les bâtiments techniques permettront de garantir une qualité de service optimale.

1) La section d'exploitation : 23,2 M€

La section d'exploitation s'équilibre à 23 263 937 € répartis :

- en dépenses à 16 334 671 € en mouvements réels et 6 929 266 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 20 793 891 € en mouvements réels et 2 470 046 € en mouvements d'ordre.

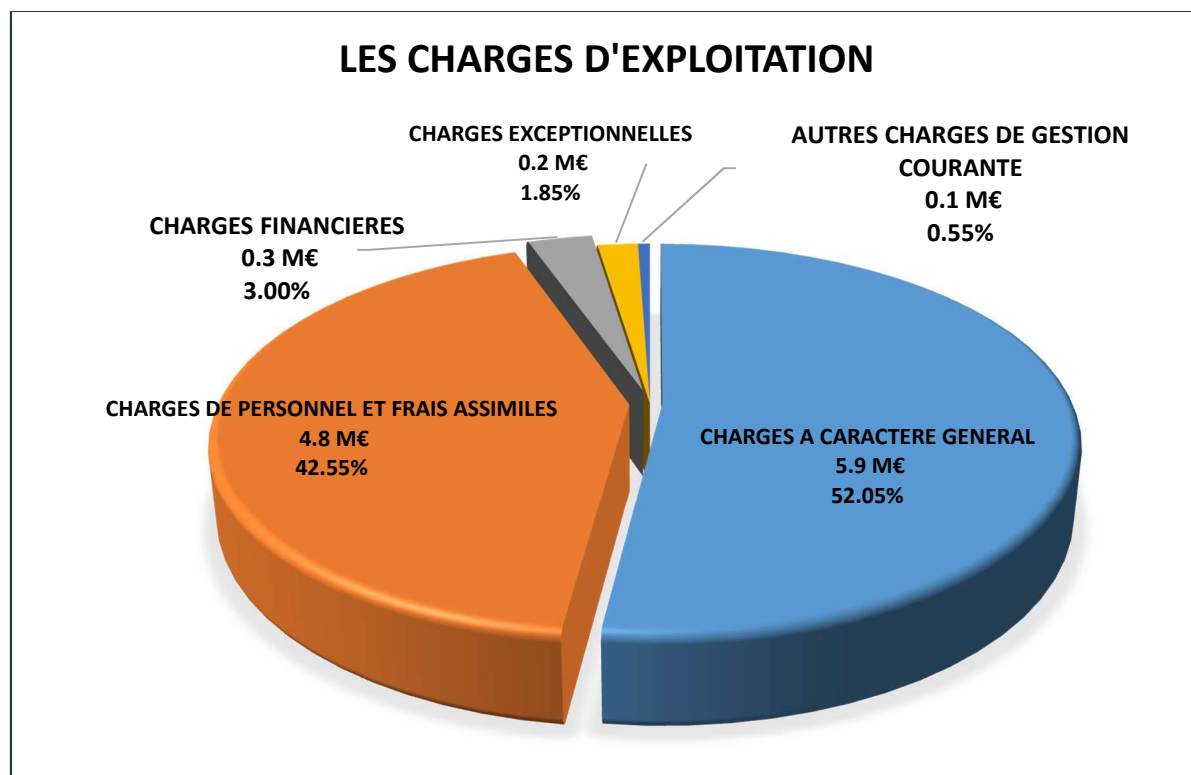
a) Les charges d'exploitation : 16,3 M€

Les charges d'exploitation évoluent de +9,95 % de BP à BP.

| Chapitre | | DEPENSES | | |
|--|---|-------------------|-------------------|----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 5 545 183 | 5 919 171 | 6,74% |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 8 832 763 | 9 800 960 | 10,96% |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 15 700 | 62 315 | 296,91% |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 352 513 | 341 295 | -3,18% |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 110 000 | 210 930 | 91,75% |
| Total en réel : | | 14 856 159 | 16 334 671 | 9,95% |
| A périmètre constant (hors DSP) | | 14 856 159 | 17 320 099 | 16,59 % |

Les charges à caractère général représentent 36,24 % du total des dépenses d'exploitation (+6,74 %). Ce sont les charges de personnel qui représentent le poste de dépenses d'exploitation le plus important avec 60 % (+10,96 %). Comme pour le budget principal, des augmentations ont été intégrées en cours d'année 2023. De budget cumulé 2023 à BP 2024, l'évolution est de 7,91 %. Enfin, ce budget prend en charge l'ensemble de la masse salariale des budgets du cycle de l'eau (SPANC, Eau et SPAC). Un remboursement de frais de personnel est réalisé en contre partie en recette, pour un montant de 4,9 M€.

En neutralisant la masse salariale des budgets Eau et de l'Assainissement non collectif, le budget Assainissement collectif se présente ainsi :



Les charges à caractère général ont un poids prépondérant.

Les principales dépenses des charges à caractère général correspondent à :

| Objet | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
|--|-----------|------------------|-----------|
| FOURNITURES NON STOCKABLES | 885 000 | 2 043 450 | 130,90% |
| SOUS TRAITANCE GENERALE | 1 712 000 | 847 100 | -50,52% |
| REMBOURSEMENT DE FRAIS | 657 427 | 754 783 | 14,81% |
| PRODUITS DE TRAITEMENT | 460 000 | 388 150 | -15,62% |
| ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS | 340 000 | 279 675 | -17,74% |
| FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT | 251 850 | 263 091 | 4,46% |
| REMB. FRAIS MISE A DISPOSITION | 87 000 | 262 282 | 201,47% |
| AUTRES MATIERES ET FOURNITURES | 150 000 | 165 847 | 10,56% |
| CARBURANTS | 120 000 | 137 000 | 14,17% |
| ETUDES ET RECHERCHES | 224 000 | 112 855 | -49,62% |
| DIVERS (FORMATION) | 58 600 | 91 936 | 56,89% |
| ENTRETIEN ET REPARATIONS RESEAUX | 100 000 | 86 500 | -13,50% |
| ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES | 32 550 | 74 851 | 129,96% |
| LOCATIONS MOBILIERES | 95 250 | 70 306 | -26,19% |
| MULTIRISQUES | 34 630 | 67 000 | 93,47% |
| MAINTENANCE | 58 134 | 64 765 | 11,41% |
| FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS | 50 842 | 47 909 | -5,77% |
| ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT | 36 000 | 35 000 | -2,78% |
| FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX | 98 200 | 23 700 | -75,87% |
| MISSIONS | 6 000 | 20 400 | 240,00% |
| REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES | 16 000 | 17 900 | 11,88% |
| HONORAIRES | 9 100 | 11 806 | 29,74% |

| Objet | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
|--------------------------------------|------------------|------------------|---------------|
| FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX | 8 500 | 7 650 | -10,00% |
| ANNONCES ET INSERTIONS | 8 000 | 7 200 | -10,00% |
| AUTRES TAXES ET REDEVANCES | 4 800 | 6 490 | 35,21% |
| CONCOURS DIVERS (COTISATIONS) | 6 700 | 6 480 | -3,28% |
| VOYAGES ET DEPLACEMENTS | 6 000 | 5 400 | -10,00% |
| DIVERS | 2 100 | 4 990 | 137,62% |
| TAXES FONCIERES | 4 000 | 3 600 | -10,00% |
| FOURNITURES ADMINISTRATIVES | 7 500 | 3 507 | -53,24% |
| FRAIS DE GARDIENNAGE | 0 | 1 498 | nc |
| CATALOGUES ET IMPRIMES | 1 500 | 1 350 | -10,00% |
| ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES | 0 | 1 000 | nc |
| FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT | 0 | 1 000 | nc |
| REMB. FRAIS A DES TIERS | 1 000 | 1 000 | 0,00% |
| DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE | 1 000 | 900 | -10,00% |
| TRANSPORTS SUR ACHATS | 500 | 450 | -10,00% |
| SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES | 0 | 350 | nc |
| LOCATIONS IMMOBILIERES | 11 000 | 0 | -100,00% |
| TOTAL | 5 545 183 | 5 919 171 | 6,74 % |

A noter les variations notables suivantes :

- ✓ Fournitures non stockables (eau, électricité, gaz) augmente de 1,16 M€ (+130,90 %). Cette augmentation est liée à une sous-estimation au BP 2023 et ont fait l'objet de régularisation en cours d'année. Le budget cumulé 2023 a atteint 3,1 M€ et une réalisation de 2 M€. L'inscription correspond à un ajustement au réalisé 2023.
- ✓ Remboursement de frais de mise à disposition augmente de 175 k€ (+201,47 %). La mutualisation des services du parc mécanique de Cherbourg en Cotentin sont dorénavant imputé par remboursement de frais. Les dépenses prévues s'élèvent à 165.000 €.
- ✓ Remboursement de frais au budget principal augmente de 97,3 k€ (+14,81 %), correspondant aux frais de structure, est mécaniquement lié aux recettes réelles inscrites au BP.
- ✓ Entretien et réparation autres biens mobiliers augmente de 42 k€ (+129,96 %) correspondant au réalisé 2023.
- ✓ Divers (Formation) augmente de 33 k€ (+56,89 %) En Divers, sont réunies les charges concernant les formations qualifiantes, techniques (métier), ou des versements à des organismes de formation. En lien avec la Direction Pilotage et Ressources, ces formations ont augmenté de 30,6 k€.
- ✓ Les assurances multirisques augmente de 32 k€ (+93,47 %) en lien avec les nouveaux marchés 2024.
- ✓ Carburants augmente 17 k€ (+14,17 %) correspondant au réalisé 2023.
- ✓ Les autres fournitures et matières augmente de 15k€ (+10,56 %) correspondant à un ajustement au réalisé 2023.

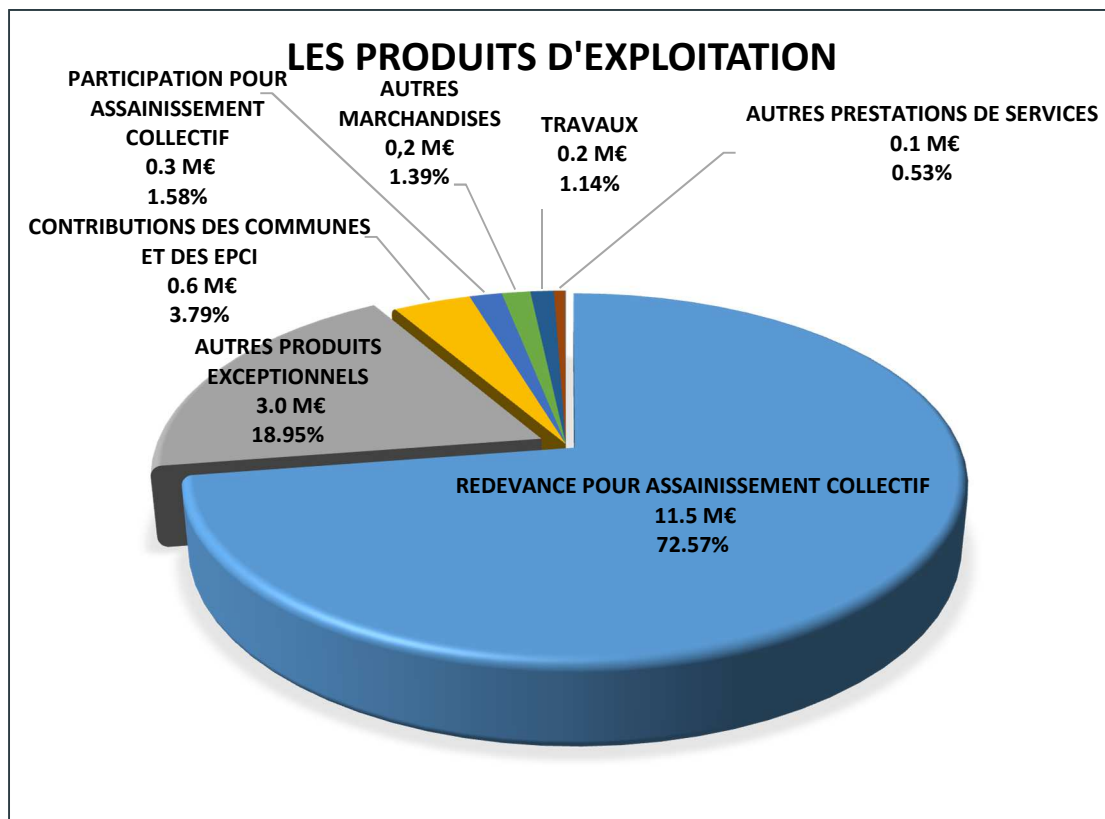
- ✓ Les frais de mission augmentent de 14,4 k€ (+240,00 %) en lien avec les déplacements des agents dans le cadre de leurs formations qualifiantes programmées par l'établissement.
- ✓ Fournitures d'entretien et de petits équipements augmente de 11 k€ (+4,46 %) correspondant à un ajustement au réalisé 2023.
- ✓ Les autres charges diverses augmente de 2,9 k€ (+137,62 %). Cette variation correspond à une augmentation des dispositifs d'alarme pour travailleur isolé.
- ✓ Entretien et réparation autres biens immobiliers diminue de 60 k€ (-17,74 %) correspondant au réalisé 2023.
- ✓ Les Etudes et Recherches sont en diminution de 111 k€ (-49,62 %). La programmation des études étant liée à la production d'un cahier de charges, seules les études, dont le cahier de charges est finalisé, ont été inscrites au BP.
- ✓ La mise en place des nouvelles conventions de délégations de service public à compter du 1er janvier 2024 sur des secteurs déjà délégués impacte les dépenses de sous-traitance générale qui diminue de 865 k€ (- 50,52 %). En neutralisant ce changement de périmètre, la sous-traitance augmente de 296 k€ (- 31,20 %). Cette augmentation correspond aux prévisions de soldes de fin de contrat.

b) Les produits d'exploitation : 20,8 M€

Les produits d'exploitation augmentent de 15,96 % par rapport à 2023.

| Chapitre | | RECETTES | | |
|---|---|-------------------|-------------------|-----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 70 | TRAVAUX | 170 000 | 181 134 | 6,55% |
| | REDEVANCE POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 11 800 000 | 11 490 004 | -2,63% |
| | <i>Dont ventes d'eau régie (à périmètre constant)</i> | <i>10 850 000</i> | <i>10 697 004</i> | <i>-1,41%</i> |
| | <i>Dont vente d'eau hors régie</i> | <i>950 000</i> | <i>793 000</i> | <i>-16,52 %</i> |
| | PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 200 000 | 250 000 | 25,00% |
| | CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET DES EPCI | 300 000 | 600 000 | 100,00% |
| | AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES | 94 350 | 83 280 | -11,73% |
| | AUTRES MARCHANDISES | 365 000 | 220 000 | -39,73% |
| | MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE | 4 483 847 | 4 961 854 | 10,66% |
| | AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES | 265 000 | 8 200 | -96,91% |
| 74 | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 154 206 | 0 | nc |
| 77 | AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS | 100 000 | 2 999 409 | 2899.41 % |
| Total en réel : | | 17 932 403 | 20 793 891 | 15,96 % |
| A périmètre constant (hors DSP et recette exceptionnelle EDF : - 2,5 M€) | | 17 932 403 | 18 251 482 | 1,78 % |

En neutralisant la masse salariale des budgets Eau et de l'Assainissement non collectif, le budget Assainissement collectif se présente ainsi :



Les recettes de redevance ont un poids prépondérant.

Les prévisions de redevances en régie diminuent (-0,46 %).

| Année | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| En régie Volume en m ³ | 6 189 226 | 6 160 480 |
| Recettes BP € | 10 850 000 | 10 697 004 |

La redevance pour l'assainissement aux abonnés représente la recette majeure du budget à 72,57 % du budget. Les autres produits sont majoritairement constitués de la recette exceptionnelle d'EDF pour 2 839 409 € (18,95 %), des participations pour intervention hors activités assainissement pour 600.000 € (3,79 %), de la vente de produits résiduels pour 220 000 € (1,39 %), des participations pour 250.000 € (1,58 %), des remboursements sur travaux pour 181 134 € (1,14 %), des prestations de services et autres activités annexes pour 91 480 € (0,58 %).

c) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

| Chaîne de l'épargne | BP 2023 | Proposition 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette) | 14 503 646 | 15 993 376 |
| Recettes de gestion courante | 17 932 403 | 20 793 891 |
| Epargne de gestion | 3 428 757 | 4 800 515 |
| - Intérêts | 352 513 | 341 295 |
| Epargne brute | 3 076 244 | 4 459 220 |
| - Amortissement de capital de la dette | 2 074 223 | 2 021 774 |
| Epargne nette | 1 002 021 | 2 437 446 |

Le budget de l'assainissement collectif dégage de ce fait une épargne nette de 2 437 446 € soit une augmentation 1 435 425 € par rapport au BP 2023. L'épargne nette augmente du fait de la recette exceptionnelle d'EDF.

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

| Epargne / DAP | BP 2023 | Proposition 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Epargne brute | 3 076 244 | 4 459 220 |
| Dotation nette aux amort. et prov. (DAP) | 2 085 779 | 1 967 015 |
| Epargne brute / DAP | 1,47 | 2,27 |

Ce ratio augmente de 0,79 point par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des prévisions de recettes (+2,8 M€) et une baisse de la dotation nette aux amortissements et provisions (-118 764 €).

A périmètre constant :

En neutralisant la recette exceptionnelle d'EDF (2 839 409 €) et l'impact de la mise en place des nouvelles DSP (dépense -985 k€ et recette – 297 k€), l'épargne nette serait négative -104 963 € en diminution de 1 106 984 €.

| Chaîne de l'épargne | BP 2023 | Chgt périm. DSP + EDF |
|--|------------------|--------------------------|
| Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette) | 14 503 646 | 16 978 804 |
| Recettes de gestion courante | 17 932 403 | 18 251 482 |
| Epargne de gestion | 3 428 757 | 2 258 106 |
| - Intérêts | 352 513 | 341 295 |
| Epargne brute | 3 076 244 | 1 916 811 |
| - Amortissement de capital de la dette | 2 074 223 | 2 021 774 |
| Epargne nette | 1 002 021 | -104 963 |

Le ratio Epargne brute/DAP passe à 0,97. L'épargne brute serait insuffisante pour assurer la couverture des dotations nettes aux amortissements.

| Epargne / DAP | BP 2023 | Chgt périm. DSP + EDF |
|---|------------------|--------------------------|
| Epargne brute | 3 076 244 | 1 916 811 |
| Dotation nette aux amort. et prov. (DAP) | 2 085 779 | 1 967 015 |
| Epargne brute / DAP | 1,47 | 0,97 |

2) La section d'investissement : 12 M€

La section d'investissement s'équilibre à 12 007 675 € répartis :

- en dépenses à 9.339.936 € en mouvements réels et 2 667 739 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 4 880 716 € en mouvements réels et 7 126 959 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses d'équipement : 6,88 M€

Les dépenses d'équipement du budget de l'assainissement collectif s'élèvent à 6 880 486 €.

Conformément au pacte fiscal et financier et au texte législatif appelé loi « 3DS », permettant de mobiliser plus facilement le budget principal pour financer les investissements importants des compétences eau et assainissement. Le budget principal pourra subventionner en tout ou partie la mise aux normes rendue obligatoire d'installations techniques existantes. Ce dispositif sera mis en place pour assurer la soutenabilité des opérations qui ont été inscrites au budget primitif, en maintenant le prix de l'eau actuel.

Les dépenses d'équipements soutenues en application du pacte fiscal et financier sont les suivantes :

| Objet | Proposition 2024 |
|---|------------------|
| TRAVAUX STEP BIVILLE | 600 000 |
| ETUDE EAUX CLAIRES PARASITES | 200 000 |
| TRAVAUX STEP ST PIERRE | 155 000 |
| REHAB RESEAUX STEP BRICQUEBEC, PORTBAIL | 145 000 |
| TOTAL | 1 100 000 |

Les actions complémentaires supportées par le budget sont :

| Objet | Proposition 2024 |
|-------------------------------|------------------|
| CREATION ASST COLLECTIF NEHOU | 900 000 |
| PRETRAITEMENT GC STEP EST | 150 000 |
| TOTAL | 1 050 000 |

En investissement, l'AESN a accordé la prolongation des conventions n°1095204 (OP n°48) et n°1086289 (OP n°40) afin de couvrir la fin de la période du 11ème programme (2019-2024). Ces deux opérations enregistrent le solde des dépenses pour un montant de 237 000 € pour l'opération n°48 et 160 676 € pour l'opération n°40 en dépense et en recette.

Cette opération étant neutre en dépense et recette, elle n'entre pas en compte dans les dépenses d'équipements détaillées dans ce paragraphe.

Les dépenses d'équipement correspondent à :

| Objet | Proposition 2024 |
|---|------------------|
| EU PROGRAMME ANNUEL | 1 849 000 |
| CREATION ASST COLLECTIF NEHOU | 900 000 |
| TRAVAUX STEP BIVILLE | 600 000 |
| ACQUISITION VEHICULES TECHNIQUES DCE (HYDRO, CAMERA...) | 553 000 |
| INSTAL.TECH.BAT.STATION D'EPURATION (ENTREPRISE) | 389 000 |
| STATION EPURATION INSTAL.TECHN. (REGIE) | 357 000 |
| EU H PROG ANNUEL | 280 400 |
| ETUDES ET DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX | 220 400 |
| ETUDE EAUX CLAIRES PARASITES | 200 000 |
| TRAVAUX STEP ST PIERRE | 155 000 |
| PRETRAITEMENT GC STEP EST | 150 000 |
| TRAVAUX D'EXTENSION/DEVOIEMENT | 150 000 |
| TRAVAUX BATIMENTS DCE | 145 000 |
| REHAB RESEAUX STEP BRICQUEBEC, PORTBAIL | 145 000 |
| RENOUVELLEMENT DE POMPES | 112 000 |
| MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS | 96 000 |
| MATERIEL TELEGESTION | 83 000 |
| DIB TRX ENERGIE | 82 000 |
| SECURISATION DU TRAVAILLEUR | 72 500 |
| MATERIEL DE TRANSPORT (HORS CEC) | 72 000 |
| AV FORF ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT (HORS CEC) | 72 000 |
| MISE A LA COTE | 65 000 |
| CLOTURES | 43 900 |
| DIVERS | 88 286 |
| TOTAL | 6 880 486 |

En neutralisant les dépenses d'équipements soutenues en application du pacte fiscal et financier et les actions complémentaires, les principales évolutions notables sont :

- ✓ Le programme annuel augmente de 61,76 % (+706 k€).
- ✓ L'acquisition de véhicules techniques (hydro cureuse et véhicule caméra) s'élève à 553 000 €.

Le programme annuel évolue pour atteindre un montant de 1,85 M€ (+61,73%) et comprend notamment :

| Secteur | Lieu | Montant programme |
|-----------------------------|---|-------------------|
| Cherbourg / Divette / Saire | CHERBOURG-OCTEVILLE - Plateau piétonnier Rue des Portes | 60 000 |
| | CHERBOURG-OCTEVILLE - Rue du Breton | 95 000 |
| | QUERQUEVILLE - Rue des Bruyères | 0 |
| | QUERQUEVILLE - Rue des Ajoncs | 93 000 |
| | CHERBOURG-OCTEVILLE - Rue du Roule prolongé (exhaure) | 0 |
| | EQUEURDREVILLE - HAINNEVILLE - Avenue Blum | 0 |
| | CHERBOURG-OCTEVILLE - Gal Sarrail | 0 |
| | COUVILLE - Le Quesnay | 8 000 |
| La Hague | SAINT GERMAIN DES V - Denneville chemisage | 55 000 |
| | URVILLE NACQUEVILLE - Rue des Dignes (fosse) | 30 000 |
| Cœur Cotentin / St Sauveur | BRICQUEBEC- Cité Boulay | 157 000 |
| | BRICQUEBEC-Bord de l'Aizy | 30 000 |
| Côte des Isles | CARTERET-Rue des Ormes | 314 000 |
| | PORTBAIL- place gouet philippe le Bel rue Helouin (Bourg T1) | 115 000 |
| | BARNEVILLE-Rue du dessus du bourg | 4 000 |
| EXTENSION-DEVOIEMENT | | 150 000 |

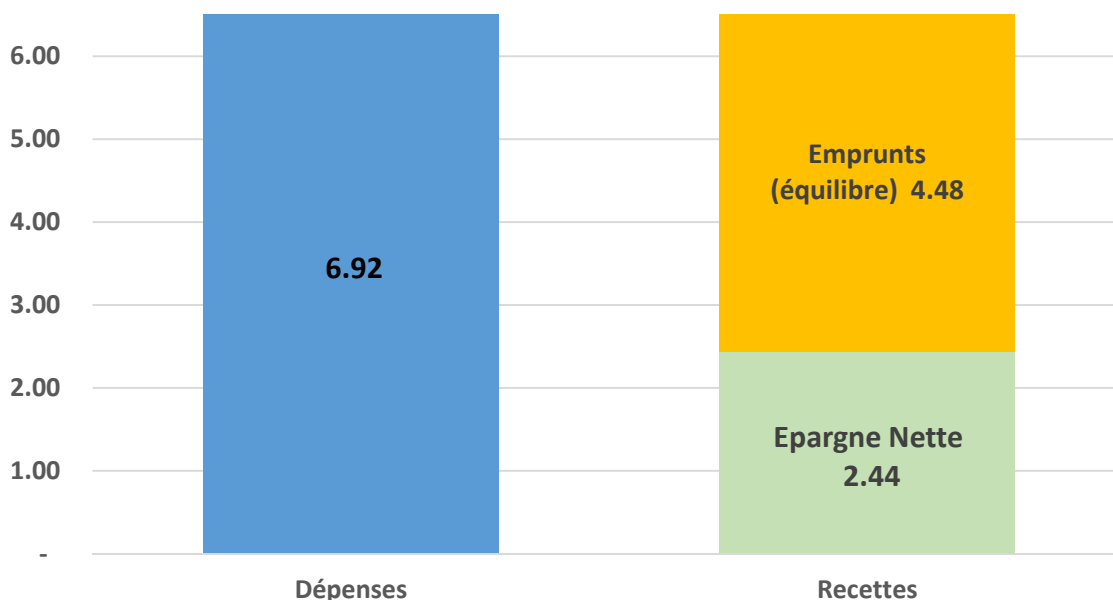
b) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

| Financement de l'investissement | | |
|---------------------------------|------------------|----------------|
| Ressources Propres | 6 920 486 | 100,00% |
| dont épargne nette : | 2 437 446 | 35,22% |
| dont subvention : | 0 | 0,00% |
| Emprunts (équilibre) | 4 483 040 | 64,78% |
| Total des recettes | 6 920 486 | 100,00% |

Pour assurer le financement des 6 920 486 € de dépenses d'investissement, l'épargne dégagée permet de couvrir 35,22 % des dépenses. L'emprunt budgétaire, inscrit pour équilibrer le budget, sera supprimé à l'intégration des résultats au budget supplémentaire. Ce niveau d'épargne prévisionnel est faible au regard du besoin de financement de la section.

Financement de l'investissement (en million d'euros)



A périmètre constant, en neutralisant la recette exceptionnelle d'EDF et l'impact de la mise en place des nouvelles DSP, l'emprunt d'équilibre augmenterait de 2,4 M€.

Le financement de l'investissement se présenterait comme suit :

| Financement de l'investissement (Chgt périm. DSP + EDF) | | |
|---|------------------|----------------|
| Ressources Propres | 6 920 486 | 100,00% |
| dont épargne nette : | 0 | 0,00% |
| dont subvention : | 0 | 0,00% |
| Emprunts (équilibre) | 6 920 486 | 100,00% |
| Total des recettes | 6 920 486 | 100,00% |

Le financement de l'investissement serait intégralement assuré par un emprunt d'équilibre.

c) La dette du budget de l'assainissement collectif

La dette du budget de l'assainissement s'élève à 15 653 406 € au 1^{er} janvier 2024, en diminution de 11,5 % (- 2 M€).

| | € | Encours au 01/01/2023 | Encours au 01/01/2024 | Var. € | Var. % |
|---|---|--------------------------|--------------------------|------------|--------|
| Budget annexe assainissement | | 17 689 719 | 15 653 406 | -2 036 312 | -11,5% |

Les caractéristiques de la dette du budget assainissement sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,11 %
- Durée résiduelle moyenne : 10 ans et 2 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 85 % sur taux fixe et 15 % sur taux variable.

L'annuité nette prévisionnelle 2024 s'établit à 2 363 069 €, en diminution de 2,6 %.

| | BP 2023 | BP 2024 | Var. € | Var. % |
|---|-----------|-----------|---------|--------|
| Budget annexe assainissement | 2 426 736 | 2 363 069 | -63 667 | -2,6% |

C.Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif : 760 k€

Le budget de l'assainissement non collectif s'équilibre, tous mouvements confondus, à 232 180 € en section d'exploitation et à 527 850 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

| SECTION D'EXPLOITATION | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | |
| 232 180.00 | | 232 180.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 232 180.00 | 0.00 | 232 180.00 | 0.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 527 850.00 | | 527 850.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 527 850.00 | 0.00 | 527 850.00 | 0.00 |

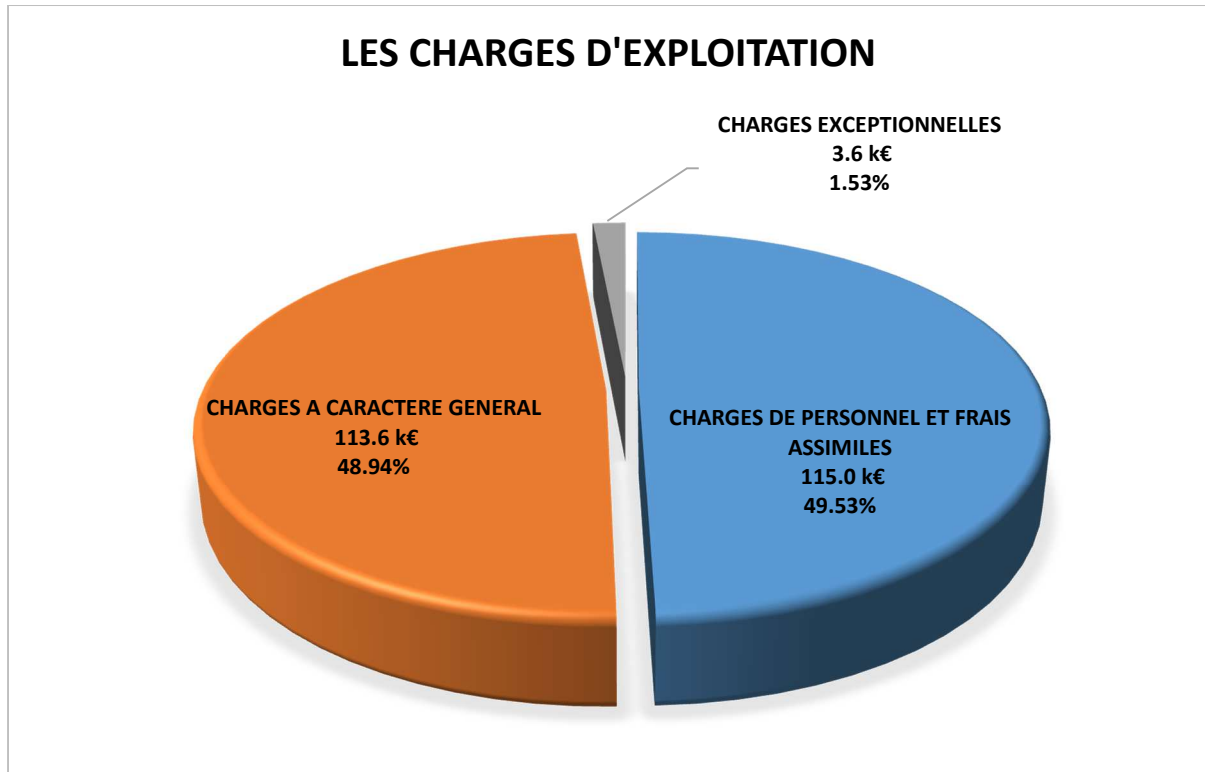
1) La section d'exploitation : 232 k€

La section d'exploitation s'équilibre à 232 180 € en dépenses et recettes réelles.

a) Les charges d'exploitation : 232 k€

Les charges d'exploitation se stabilisent (+0,6%) et se présentent ainsi :

| Chapitre | | DEPENSES | | |
|-----------------|---|----------|------------------|-----------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 127 250 | 113 630 | -10,70 % |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 100 000 | 115 000 | +15,00 % |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 3 550 | 3 550 | 0,00 % |
| Total en réel : | | 230 800 | 232 180 | +0,6 % |



Les charges de personnel représentent 49,53 %. Les charges à caractère général représentent 48,94 % du total des dépenses d'exploitation.

Sont notamment inscrits au titre des charges à caractère général, les dépenses suivantes :

- ✓ La sous-traitance (prestation entretien et contrôle) pour 95 000 €
- ✓ Les contrats de maintenance pour 6 430 €
- ✓ Les combustibles et carburants pour 3 200 €
- ✓ L'entretien des véhicules pour 2 950 €
- ✓ Le nettoyage de vêtements de travail pour 2 600 €

Ce sont les charges de personnel qui représentent le poste de dépenses d'exploitation le plus important avec 49,53 % (+15 %). Au regard des actions à mener dans l'année, la répartition des agents est optimisée entre les deux budgets assainissement.

b) Les produits d'exploitation : 232 k€

Les produits d'exploitation reste stable (+0,11%) et se présente ainsi :

| Chapitre | RECETTES | | |
|--|----------|------------------|-----------|
| | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES | 231 924 | 232 180 | +0,11% |
| Total en réel : | 231 924 | 232 180 | -24,33% |

Seuls produits d'exploitation, les prestations de contrôles des installations pour 232 180 € (+0,11%) correspondent aux nombres de contrôles estimés pour l'année.

2) La section d'investissement : 527 k€

La section d'investissement s'équilibre à 527 850 € en dépenses et recettes réelles.

- en dépenses à 527 850 € en mouvements réels.
- en recettes à 527 850 € en mouvements réels.

En investissement, afin de couvrir la fin de la période du 11ème programme (2019-2024), l'AESN a accordé la prolongation de la convention n°1095202 (OP n°47), dont la période de validité se terminait au 31 décembre 2023. Cette opération enregistre en dépense et en recette le montant de 527 850 €.

II. Les autres budgets annexes

A. Le Budget annexe Transports 55,5 M€

Ce budget concerne l'organisation des transports publics urbains sur Cherbourg-en-Cotentin, interurbains sur l'ensemble du territoire (plan mobilité) et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 36 254 895 € en section d'exploitation et 19 249 865 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

| SECTION D'EXPLOITATION | | | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | |
| 36 254 895.00 | | 36 254 895.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| <i>31 348 108.00</i> | <i>4 906 787.00</i> | <i>36 009 665.00</i> | <i>245 230.00</i> |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 19 249 865.00 | | 19 249 865.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| <i>17 454 635.00</i> | <i>1 795 230.00</i> | <i>12 793 078.00</i> | <i>6 456 787.00</i> |

Le budget augmente de 2,22 % par rapport à 2023 en dépenses réelles d'exploitation et 7,96 % en recettes réelles d'exploitation.

Les principales augmentations en dépenses d'exploitation sont liées au développement et la gestion de l'offre mobilité.

La communication reste un élément clé au profit des usagers, notamment à l'occasion du grand évènement Mobilité prévu le 25 mai. De plus, il est également nécessaire de communiquer régulièrement sur les travaux du Bus Nouvelle Génération ainsi que sur la nouvelle offre mobilité déployée à compter du 26 Août 2024.

Parallèlement, le produit du versement mobilité continue sa croissance en année pleine passant de 24 190 000 € en 2023 à 26 290 724 € en 2024 (+8%).

Concernant la section d'investissement, le projet de BNG dont les travaux majeurs ont été réalisés en 2023, touche à sa fin Les crédits de paiement ouverts pour 2024 s'élèvent à 11 674 333,67 € en

Autorisation de Programme pour une opération globale de 40 545 814,57 €. Des subventions sont également attendues au titre du BNG à hauteur de 8 688 480 € pour 2024.

La communauté d'agglomération a déposé son schéma directeur d'accessibilité - Ad'Ap en mars 2021. Une Autorisation de Programme associée a été créée pour suivre le projet concernant ce projet dont le coût total est estimé à 3 300 000 € sur la période 2024-2027. Les crédits de paiement ouverts pour 2024 s'élèvent à 200 000 €. Au cours du 2nd semestre, la Direction Transports et Mobilités initiera les premiers travaux sur le secteur de la Hague.

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 36 254 895 € répartis :

- En dépenses à 31 348 108 € en mouvements réels et 4 906 787 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 36 009 665 € en mouvements réels et 245 230 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 31,3 M€

Les dépenses d'exploitation augmentent de 2,22 %, ce qui correspond au contrat de délégation de service public et à la nouvelle offre de services qui s'appliquent en 2024.

| Chapitre | | DEPENSES | | |
|------------------------|---|-------------------|-------------------|----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 8 281 479 | 8 451 075 | +2,05 % |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 911 340 | 965 838 | +5,98 % |
| 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 100 000 | 100 000 | 0 % |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 420 000 | 336 000 | -20 % |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 500 842 | 604 695 | +20,74 % |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 20 455 000 | 20 890 500 | +2,13 % |
| Total en réel : | | 30 668 661 | 31 348 108 | +2,22 % |

Les principales évolutions concernent notamment :

- La subvention au fermier dans le cadre de la DSP fixée à hauteur de 20 665 000 €. La révision des prix est estimée à +15%, soit environ 3,4M€.
- Le montant versé aux transporteurs pour les transports non urbains (Transports à la demande, transports scolaires hors DSP) : 6 028 000 €. Ce montant est en baisse de 400 K€ par rapport à l'année 2023, suite à la relance du lot 1 du marché
- Le remboursement des frais de personnel au budget principal : 965 838 000 € (+54 498€)
- Le remboursement de frais au budget principal : 864 205 € en augmentation de 18,16 % (+132 821€) due à l'augmentation en parallèle de la recette perçue au titre du versement mobilité, déduction faite de l'Attribution de Compensation de Cherbourg-en-Cotentin (985 556€). La participation brute s'établit à 1,8M€.
- Le montant versé aux transporteurs pour la ligne Cherbourg en Cotentin - Rennes : 350 000 €
- L'entretien et la réparation des VAE : 300 000 € en augmentation de 206,90 %
- Les expérimentations de covoiturage (Klaxit), Vélo Libre-Service et auto partage : 248 000 €
- L'indemnisation des commerçants impactés par les travaux du BNG : 225 000 €
- Les frais de communication dans le cadre de la nouvelle marque et du BNG : 190 000 €
- Le montant des aides à l'acquisition de VAE : 150 000 €

- L'acquisition d'une solution numérique complète intégrant site web, application mobile, transport à la demande dynamique, géolocalisation, ticket dématérialisé et gestion du back office : 150 000 €
- Le remboursement des frais dus, au titre du partenariat avec la région, en matière de transports publics routiers non urbains de voyageurs réguliers ou à la demande, y compris les transports scolaires non urbains : 140 000 €
- La provision pour restitution du versement mobilité aux entreprises ayant leur propre service de transport : 100 000 €
- L'adhésion au Syndicat mixte Atoumod : 90 000 €

b) Les recettes d'exploitation : 36 M€

Les recettes d'exploitation augmentent de 7,96 %, portées par la dynamique du Versement Mobilité (VM) et l'augmentation de la fréquentation du réseau.

| Chapitre | | RECETTES | | |
|------------------------|---|-------------------|-------------------|----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 70 | VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES | 440 000 | 755 000 | +71,59 % |
| 73 | PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE | 24 190 000 | 26 290 724 | +8,68 % |
| 74 | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 6 003 251 | 5 977 441 | -0,43 % |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 2 720 000 | 2 985 000 | +9,74 % |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0 | 1 500 | 0 % |
| Total en réel : | | 33 353 251 | 36 009 665 | +7,96 % |

Ces recettes proviennent notamment :

- Du versement mobilité : 26 290 724 € (+2,1M€). Il s'agit de l'estimation du produit 2023 auquel il a été ajouté + 2,5% correspondant à l'inflation prévisionnelle.
- Du remboursement par la Région au titre du transport scolaire et transport de voyageurs non urbains : 5 543 290 € (participation fixe)
- De la redevance versée par le délégataire dans le cadre de la DSP : 2 960 000 €. Il s'agit du reversement des recettes tarifaires, perçues auprès des usagers, garanties par le contrat de délégation de service public.
- Des recettes versées par les usagers aux titres des transports scolaires non urbains : 330 000 €
- De la location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) estimée à un montant de 250 000 €
- Des conventions avec les communes et regroupement pédagogiques intercommunaux pour les navettes transports scolaires école à école : 235 000 €
- Des recettes commerciales de la ligne Cherbourg en Cotentin – Rennes : 150 000 €
- Des recettes versées par les usagers aux titres de la location des vélos en libre-service : 25 000 €

2) Les soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent ainsi :

| Chaîne de l'épargne | BP 2023 | Proposition 2024 | Variation | Variation % |
|--|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette) | 30 167 819 | 30 743 413 | 575 594 | 1.91% |
| Recettes de gestion courante | 33 353 251 | 36 009 665 | 2 656 414 | 7.96% |
| Epargne de gestion | 3 185 432 | 5 266 252 | 2 080 820 | 65.32% |
| - Intérêts | 500 842 | 604 695 | 103 853 | 20.74% |
| Epargne brute | 2 684 590 | 4 661 557 | 1 976 967 | 73.64% |
| - Amortissement de capital de la dette | 758 692 | 988 301 | 229 609 | 30.26% |
| Epargne nette | 1 925 898 | 3 673 256 | 1 747 358 | 90.73% |

| Epargne / DAP | BP 2023 | Proposition 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Epargne brute | 2 684 590 | 4 661 557 |
| Dotation nette aux amort. et prov. (DAP) | 852 650 | 985 179 |
| Epargne brute / DAP | 3,15 | 4,73 |
| Ratio Epargne Brute / Recettes de gestion courante | 8% | 13% |

Malgré une augmentation de la dette, l'épargne nette est en augmentation de 1,58 point grâce à l'inversion de l'effet ciseau. En effet, les dépenses progressent de 1,91% alors que les recettes progressent de 7,96%.

Le ratio épargne brute (4 661 557 €) / recettes de gestion courante (36 009 665 €) est désormais de 13 %. Ce niveau de ratio permet la couverture des charges de dettes liées aux nouveaux investissements (+ 103 853 € pour les intérêts d'emprunt et + 229 609 € pour le remboursement de capital de la dette).

3) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 19 249 865 € répartis :

- En dépenses à 17 454 635 € en mouvements réels et 1 795 230 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 12 793 078 € en mouvements réels et 6 456 787 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 17,4 M€

Afin de faciliter le suivi du projet BNG au niveau budgétaire, une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP), ainsi qu'une opération d'équipement associée ont été créées en 2022.

L'AP/CP permet un étalement des charges sur l'ensemble de la durée des travaux soit 2022-2025.

Dans cette même démarche, une AP/CP a été créée pour suivre le projet concernant le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agendas d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP), dont le coût total est estimé à 3 300 000 € sur la période 2024-2027.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

| Chapitre | | DEPENSES |
|------------------------|-------------------------------|-------------------|
| | | Proposition 2024 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 988 301 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 695 000 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 3 185 000 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 12 586 334 |
| Total en réel : | | 17 454 635 |

Elles sont principalement constituées de :

- Autorisation de programme BNG – inscription 2024 : 11 674 333,67 €
- AMO gare stations intermodales BNG : 250 000 €
- Travaux de voirie sur le périmètre du BNG : 100 000 €
- Maîtrise d'oeuvre BNG : 100 000 €
- Acquisitions de 600 vélos électriques, des vélos cargos, des vélos musculaires et des trottinettes: 1 115 000 €
- Acquisition de 7 Bus hybrides : 850 000 €
- Acquisition de véhicule pour l'auto partage : 750 000 €
- Travaux bâtiment dépôt de bus : 420 000 €
- Billettique : 300 000 €
- Travaux aménagement pont à futs : 282 000 €
- Travaux bâtiment nouvelle agence mobilité : 250 000 €
- Autorisation de programme SDA/Ad'AP : inscription 2024 : 200 000 €
- Acquisition au titre de l'expérimentation des stations intermodales : 100 000 €
- Acquisitions de vélos pour la mise en place des vélos en libre-service : 50 000 €
- Acquisitions de mobilier urbain dans le cadre de la DSP : 20 000 €
- Frais d'insertion : 5 000 €

b) Les recettes d'investissement : 12,8 M€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 12 793 078 €.

| Chapitre | | RECETTES |
|------------------------|-------------------------------|-------------------|
| | | Proposition 2024 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 8 688 480 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 4 104 598 |
| Total en réel : | | 12 793 078 |

Les recettes d'investissement sont composées :

- D'une subvention au titre du BNG de la part de Cherbourg en Cotentin à hauteur de 3 300 000 €
- D'une subvention au titre du BNG de la part de la Région à hauteur de 3 200 000 €
- D'une subvention de l'Etat au titre du BNG à hauteur de 773 000 €
- D'une subvention FEDER pour l'acquisition du système billettique à hauteur de 750 000 €
- D'une subvention au titre du BNG de la part du département à hauteur de 424 000 €
- D'une subvention de l'Etat au titre de la continuité cyclable du projet BNG à hauteur de 241 480 €

Ces recettes réelles sont complétées par un emprunt d'équilibre de 4 104 594 € et, en ordre, un virement de la section de fonctionnement de 3 676 378 €.

4) La dette

La dette du budget annexe transports s'établit à 20 704 605 € au 1^{er} janvier 2024, suite à la mobilisation d'un emprunt nouveau de 12,3 M€ pour financer les travaux du bus nouvelle génération (BNG).

| € | Encours au 01/01/2023 | Encours au 01/01/2024 | Var. € | Var. % |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------|---------------|
| Budget annexe transports | 9 127 728 | 20 704 605 | 11 576 877 | 126,8% |

Les caractéristiques de la dette du budget transports sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,82 %
- Durée résiduelle moyenne : 21 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 95 % sur taux fixe et 5 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2024 s'élève à 1 592 996 €, en hausse de 333 K€ par rapport à l'année précédente.

| | BP 2023 | BP 2024 | Var. € | Var. % |
|---------------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Budget annexe transports | 1 259 534 | 1 592 996 | 333 462 | 26,5% |



B.Le budget annexe développement économique locations : 5,7 M€

Depuis le 1^{er} janvier 2024, ce budget annexe développement économique intègre le budget annexe 08 « Développement économique locations M4 ».

Ce budget concerne les pôles de proximité de La Hague, de Cherbourg- en- Cotentin, de Les Pieux, de Montebourg et de Vallée de l'Ouve. Il s'agit de la gestion et du développement de l'ensemble des bâtiments industriels et pépinières d'entreprises.

Le pôle d'excellence soudage a été intégré dans ce budget au 1^{er} janvier 2023. Cette intégration a un fort impact sur la section d'investissement.

Le présent budget s'équilibre tous mouvements confondus à 1 464 829 € en section de fonctionnement et 4 263 120 € en section d'investissement.

Il se présente ainsi qu'il suit :

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | |
| 1 464 829.00 | | 1 464 829.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 673 499.00 | 791 330.00 | 1 262 193.00 | 202 636.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 4 263 120.00 | | 4 263 120.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 3 960 484.00 | 302 636.00 | 3 371 790.00 | 891 330.00 |

A noter que les comparatifs de BP à BP se feront, au sein du présent rapport, en agrégeant les montants du BP 2023 du budget annexe 08.

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 464 829 € répartis :

- En dépenses à 673 499 € en mouvements réels et 791 330 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 1 262 193 € en mouvements réels et 202 636 € en mouvement d'ordre

a) Les dépenses de fonctionnement : 673 k€

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 26,23 %. Il s'agit d'une augmentation des charges à caractère général de 27,11 % essentiellement due à l'augmentation des coûts du nettoyage des locaux (+ 22 540 €), les assurances multirisques (+23 735 €) et les contrôles techniques, réparations, entretiens des bâtiments et espaces verts (+53 610 €) résultant de la passation de nouveaux marchés ainsi que l'augmentation des combustibles (+20 000 €).

| Chapitre | | DEPENSES | | |
|------------------------|------------------------------------|--------------------------|---------------------|-----------------|
| | | BP 2023 BA 08 + BA 12 | Proposition 2024 | Evolution |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 509 335 | 647 439 | +27,11 % |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 25 | 10 | -60 % |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 23 682 | 24 550 | +3,66 % |
| 67 | CHARGES SPECIFIQUES | 500 | 1 500 | +200 % |
| Total en réel : | | 533 542 | 673 499 | +26,23 % |

Les dépenses principales sont :

- Remboursement de taxes foncières CEC : 120 000 €
- Energie et combustibles : 112 400 €
- Entretien et réparations des bâtiments : 102 000 €
- Frais de nettoyage des locaux : 66 500 €
- Frais de télécommunication / Internet : 33 830 €
- Frais d'affranchissement : 26 000 €
- Honoraires gardiennage : 25 000 €
- Assurances : 25 000 €
- Taxes foncières : 23 300 €
- Entretien espaces verts : 23 000 €
- Loyer Ports Normandie Chantereyne : 19 000 €
- Maintenance et vérifications périodiques : 16 730 €
- Prestations diverses (animations sites activités ...) : 13 100 €
- Maintenance matériels informatiques divers : 11 779 €
- Fournitures petit équipement et matériel atelier : 10 000 €
- Maintenance chaudières : 9 000 €
- Logiciel facturation : 8 200 €
- Lutte contre les nuisibles : 1 700 €
- Documentation générale et technique : 900 €

S'ajoutent à ces dépenses, les intérêts d'emprunts (24 550 €), une prévision de 1 500 € (chapitre 67) pour des annulations de titres et 10 € sont inscrits pour l'intégration des écarts de TVA constatés en fin d'année (chapitre 65).

b) Les recettes de fonctionnement : 1,2 M €

Les recettes de fonctionnement augmentent de 9,11% ; ceci correspond à la prise en compte de la recette EDF dans le cadre du marché SDEM pour 72 411 €. En 2023, cette recette n'avait pas été prévue au BP mais en BS.

| Chapitre | | RECETTES | | |
|------------------------|--|--------------------------|---------------------|----------------|
| | | BP 2023 BA 08 + BA 12 | Proposition 2024 | Evolution |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 545 400 | 572 000 | +4,87 % |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 13 484 | 14 967 | +11 % |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 597 880 | 675 226 | +12,94 % |
| Total en réel : | | 1 156 764 | 1 262 193 | +9,11 % |

Ces recettes sont essentiellement composées de :

- L'ensemble des loyers des bâtiments d'activités : 927 805 €
- Remboursements de frais (affranchissements, locations ...) : 125 400 €
- Recettes EDF : 72 411 €
- Facturation de services : 121 600 €
- Subvention EDF – Intérêts d'emprunt : 14 967 €
- Régularisation TVA fin d'exercice : 10 €.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 4 263 120 € répartis :

- En dépenses à 3 960 484 € en mouvements réels et 302 636 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 3 371 790 € en mouvements réels et 891 330 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 3,9 M€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 3 960 484 €.

| Chapitre | | DEPENSES |
|------------------------|-------------------------------|---------------------|
| | | Proposition 2024 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 230 885 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 100 500 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 136 000 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 3 493 099 |
| Total en réel : | | 3 960 484 |

Les dépenses d'équipement correspondent notamment à des travaux :

- Pôle d'excellence soudage HEFAIS – travaux et honoraires : 2 912 500 €
- Bâtiment Louis Lumière : 214 000 €
- Logement de la Poste (Vallée de l'Ouve) et bureau centre de tri (charpente, toiture, travaux énergie): 176 000 €
- Bâtiment La Hague : 79 000 €
- Bâtiments Les Vindits : 77 000 €
- Abris vélos (Amont Quentin-Vindits-Louis Lumière) : 59 000 €
- Acquisition matériel informatique, téléphonie et mobilier : 49 500 €
- Etude énergétique, plan de comptage : 46 500 €
- Parking bateaux atelier relais Chantereyne : 25 000 €
- Bâtiment Amont Quentin : 14 000 €
- Travaux au titre de l'Ad'Ap : 13 500 €
- Bâtiment Haut de Quincampoix : 7 099 €

Auxquelles viennent s'ajouter des études techniques et des études pour la programmation du produit phare à hauteur de 30 000 €.

Ainsi que des acquisitions d'extincteurs pour 6 000 €, remplacement des fenêtres de toit au centre de tri postal Les Pieux pour 6 000 €, travaux de ventilation au local Fil et Terre Les Pieux pour 2 000 € et aménagement de l'entrée du CNAM à hauteur de 5 000 €.

Enfin, le remboursement du capital d'emprunts à hauteur de 217 885 € et les remboursements de cautions à hauteur de 13 000 € s'ajoutent à ces dépenses d'investissement.

b) Les recettes d'investissement : 3,3 M€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 3 371 790 €.

| Chapitre | | RECETTES |
|------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Proposition 2024 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 923 145 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 2 448 645 |
| Total en réel : | | 3 371 790 |

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

- Subvention de la Région HEFAIS : 879 611 €
- Subvention EPR : 43 534 €

Ces recettes sont complétées par des dépôts et cautionnement à hauteur de 13 000 € et l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 2 435 645 €.

L'équilibre est également réalisé par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 189 129 €.

3) La dette

L'encours de la dette du budget développement économique locations s'établit à 1 145 237 € au 1^{er} janvier 2024, en baisse de 18,8 %.

| € | Encours au 01/01/2023 | Encours au 01/01/2024 | Var. € | Var. % |
|--|--------------------------|--------------------------|----------|--------|
| Budget annexe développ. éco locations M57 | 1 410 048* | 1 145 237 | -264 811 | -18,8% |

*yc ex budget dév éco locations M4 clôturé au 31/12/2023

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique locations sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,84 %
- Durée résiduelle moyenne : 13 ans et 2 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 67 % sur taux fixe et 33 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2024 s'élève à 198 903 €, en baisse de 85 K€.

| | BP 2023 | BP 2024 | Var. € | Var. % |
|--|----------|---------|---------|--------|
| Budget annexe développ. éco locations M57 | 283 770* | 198 903 | -84 867 | -29,9% |

*yc ex budget dév éco locations M4 clôturé au 31/12/2023

C. Le Budget annexe développement économique vente

Ce budget concerne les pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Cœur Cotentin, de Douve et Divette, de Les Pieux, Saint Pierre Eglise, Val de Saire et Vallée de l'Ouve.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à :

- 13 608 293 € en section de fonctionnement
- 9 416 000 € en section d'investissement

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | |
| 13 608 293.00 | | 13 608 293.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 4 092 293.00 | 9 516 000.00 | 4 258 278.00 | 9 350 015.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 9 416 000.00 | | 9 416 000.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 165 985.00 | 9 250 015.00 | 0.00 | 9 416 000.00 |

Le budget développement économique vente reprend l'ensemble des zones d'activités des anciennes communautés de communes ainsi que les zones communales, non achevées, qui étaient auparavant de compétence communale. Depuis le 1er janvier 2019, les zones d'Armanville et de Mermoz qui étaient gérées par le Syndicat Mixte du Cotentin sont incluses dans ce budget annexe. Ce budget annexe a intégré, à compter de l'exercice 2021, les extensions des zones d'activités Bénécière et Les Fourches ainsi que l'extension de la zone des Costils.

Il s'agit d'un budget de lotissements qui fonctionne en écriture de stocks, c'est la raison pour laquelle il y a essentiellement des écritures d'ordre en investissement.

1) La section de fonctionnement : 13,6 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 13 608 293 € répartis :

- en dépenses, à 4 092 293 € en mouvements réels et 9 516 000 € en mouvements d'ordre ;
- en recettes, à 4 258 278 € en mouvements réels et 9 350 015 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses de fonctionnement : 4,1 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 32,05 % par rapport au budget primitif 2023, notamment en raison de la concentration des travaux sur deux zones d'activité (les Fourches et l'extension des Costils).

| Chapitre | | DEPENSES | | |
|------------------------|------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 5 974 056 | 4 038 537 | -32,4 % |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 3 510 | 2 010 | -42,74 % |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 44 984 | 51 746 | +15,03 % |
| Total en réel : | | 6 022 550 | 4 092 293 | -32,05 % |

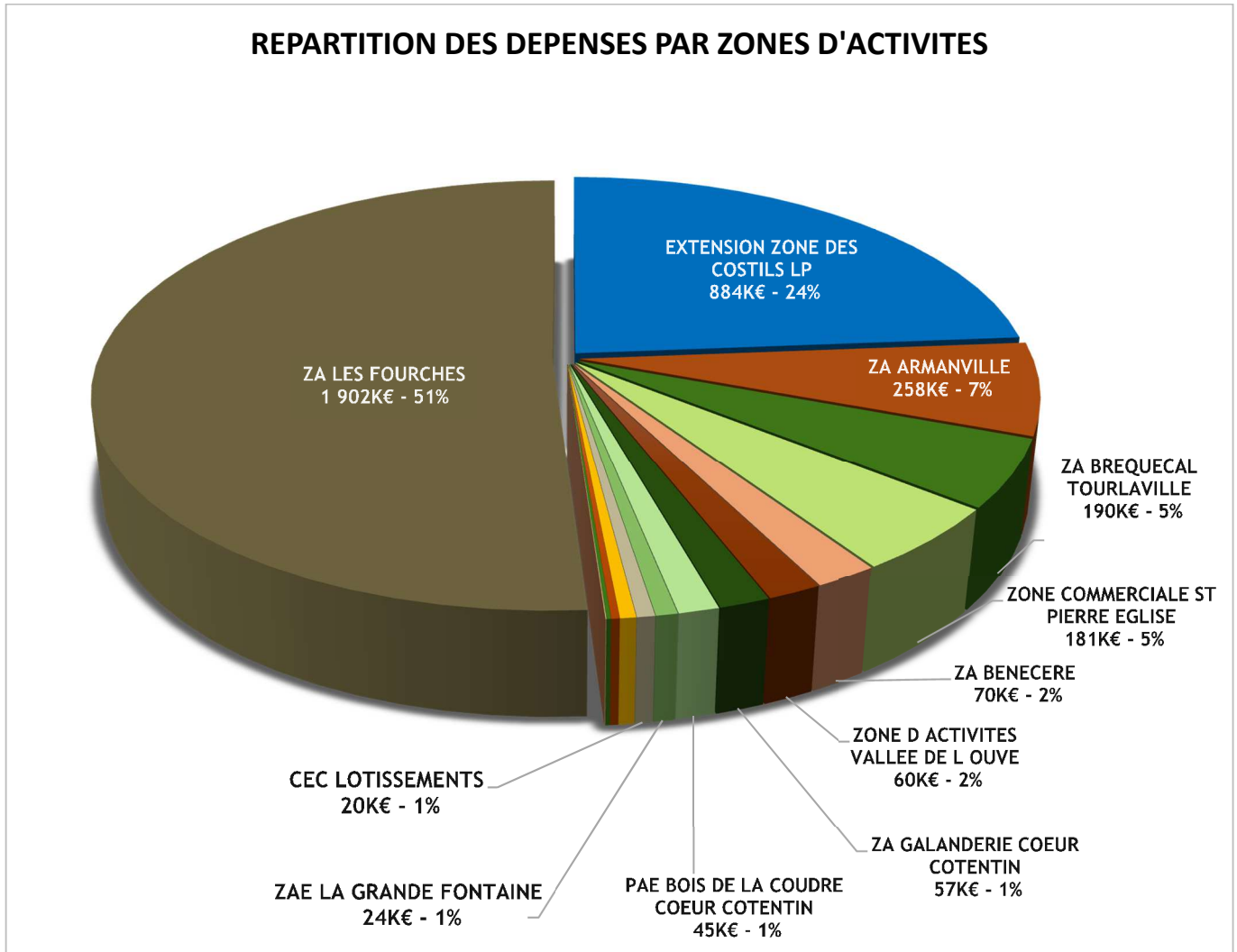
La section de fonctionnement est constituée de 4 092 293 € de dépenses réelles et 9 516 000 € de dépenses d'ordre.

Les travaux prévus au budget 2024 sont, entres autres, axés sur les zones suivantes :

- Extension de la Zone d'Activités Economiques Les Fourches (Cherbourg-en-Cotentin) : travaux de viabilisation et maîtrise d'œuvre : 1 901 600 € ;
- Extension de la ZAE Les Costils (Les Pieux) : maîtrise d'œuvre et travaux de viabilisation pour 884 000 € ;
- L'extension de la zone d'Armanville (Cœur Cotentin) : 306 811 € pour la maîtrise d'œuvre, participation aux travaux du rond-point et le remboursement des intérêts d'emprunt ;
- Zone d'activité économique de Brécquéal (Cherbourg-en-Cotentin) : frais d'études et entretien des espaces verts: 189 500 € ;
- Zone commerciale du Ronceret (Saint-Pierre-Eglise) : acquisitions foncières et taxes foncières pour 180 735 € ;
- Extension ZAE Bénécère (Cherbourg-en-Cotentin) : acquisitions de terrains pour 70 000 € ;
- ZAE Vallée de l'Ouve : frais d'étude et travaux pour 60 000 € ;
- ZAE Galanderie (Cœur Cotentin) : acquisition et aménagement de terrains : 56 500 € ;
- Et divers travaux d'aménagement, entretien des espaces verts pour un montant total de 389 391 € pour l'ensemble des autres zones d'activités économiques de ce budget annexe.

En outre, sont inscrits en propositions budgétaires, le remboursement des intérêts d'emprunt de la ZAE Armanville de 51 746 € (chapitre 66) ainsi que des intérêts moratoires sur marchés à hauteur de 2 000 € et 10 € pour l'intégration des écarts de TVA constatés en fin d'année sont inscrits au chapitre 65.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :



b) Les recettes de fonctionnement : 4,3 M€

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 31,17 % par rapport au budget primitif 2023.

| Chapitre | | RECETTES | | |
|------------------------|--|------------------|------------------|-----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 5 471 339 | 3 927 777 | -28,21 % |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 713 991 | 330 501 | -53,71 % |
| 77 | PRODUITS SPECIFIQUES | 1 000 | 0 | -100 % |
| Total en réel : | | 6 186 330 | 4 258 278 | -31,17 % |

Les recettes réelles proviennent essentiellement des ventes de terrains aménagés des zones d'activités prévues à hauteur de 3 927 777 €.

Le montant des recettes prévisionnelles lié au stock de terrains aménagés à vendre a diminué de 1 543 562 €. Ce budget tient compte de l'absence de viabilisation de la ZAE de Brécquécail pour laquelle il n'y aura donc aucune production de terrains aménagés à vendre. En effet, une nouvelle étude d'aménagement de cette zone va débuter sur cet exercice budgétaire.

En outre, des parcelles aménagées des zones d'activités économiques « Galanderie », « Grande Fontaine » et « Coignet » ont été vendues durant l'exercice 2023.

330 501 € proviennent de subventions et participations de divers organismes et collectivités pour le développement économique.

2) La section d'investissement : 9,4 M€

La section de d'investissement s'équilibre à 9 416 000 € répartis :

- en dépenses, à 165 985 € en mouvements réels et 9 250 015 € en mouvements d'ordre ;
- en recettes, à 9 416 000 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses d'investissement : 166 k€

Seul le remboursement de l'emprunt de la zone d'Armanville est inscrit en mouvement réel de la section d'investissement, pour un montant de 165 985 €.

b) Les recettes d'investissement :

N'ayant pas de besoin d'emprunt d'équilibre, aucune recette réelle d'investissement n'est inscrite à cette étape budgétaire.

3) La dette

L'encours de la dette s'établit à 852 581 € au 1^{er} janvier 2024, en baisse de 16,1%.

| € | Encours au 01/01/2023 | Encours au 01/01/2024 | Var. € | Var. % |
|---|--------------------------|--------------------------|----------|--------|
| Budget annexe développ. éco ventes | 1 016 360 | 852 581 | -163 779 | -16,1% |

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique ventes sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,56 %
- Durée résiduelle moyenne : 5 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2024 s'élève à 214 731 €, en hausse de 9 K€.

| | BP 2023 | BP 2024 | Var. € | Var. % |
|---|---------|---------|--------|--------|
| Budget développement économique ventes | 205 764 | 214 731 | 8 967 | 4,4% |

D. Le budget annexe Golf : 35 k€

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité de Montebourg.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 25 709 € en section d'exploitation et 9 572 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

| SECTION D'EXPLOITATION | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | |
| 25 709.00 | | 25 709.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 16 137.00 | 9 572.00 | 25 709.00 | 0.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 9 572.00 | | 9 572.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 9 572.00 | 0.00 | 0.00 | 9 572.00 |

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 25 709 € répartis :

- En dépenses à 16 137 € en mouvements réels et 9 572 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 25 709 € en mouvement réels

a) Les dépenses d'exploitation : 16 k€

Les dépenses d'exploitation diminuent de 26,87%.

| Chapitre | | DEPENSES | | |
|------------------------|------------------------------------|---------------|------------------|-----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 15 960 | 10 471 | -34,39 % |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 10 | 10 | 0 % |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 6 095 | 5 656 | -7,2 % |
| Total en réel : | | 22 065 | 16 137 | -26,87 % |



La section d'exploitation est constituée de 16 137 € de dépenses réelles correspondant au fonctionnement du golf de Fontenay (locations immobilières, taxes foncières, intérêts de la dette, ICNE et régularisation de TVA) et 9 572 € des dépenses d'ordre en 023 (Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement).

Cette section est en diminution en raison d'une étude qui n'est pas réinscrite cette année.

b) Les recettes d'exploitation : 26 k€

Les recettes d'exploitation diminuent de 17,60 %.

| Chapitre | | RECETTES | | |
|------------------------|-------------------------------------|---------------|------------------|----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 22 020 | 24 010 | +9,04 % |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 9 180 | 1 699 | -81,49 % |
| Total en réel : | | 31 200 | 25 709 | -17,6 % |

Les recettes proviennent exclusivement des produits de gestion courante de revenus des immeubles pour 24 000 €, d'une provision de 10 € pour la régularisation de TVA et d'une subvention exceptionnelle du budget principal de 1 699 € pour assurer l'équilibre du budget.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 9 572 € répartis :

- En dépenses à 9 572 € en mouvements réels
- En recettes à 9 572 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 9 k€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 9 572 €. Il s'agit du remboursement du capital emprunté.

| Chapitre | Libellé | DEPENSES |
|------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Proposition 2024 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 9 572 |
| Total en réel : | | 9 572 |

b) Les recettes d'investissement : 9 k€

Ces recettes sont des recettes uniquement en ordre destinées à équilibrer le budget par un virement de l'excédent de la section d'exploitation vers la section d'investissement à hauteur de 9 572 €.

3) La dette

L'encours de la dette du budget golf s'établit à 119 159 € au 1^{er} janvier 2024, en baisse de 7,1 %.

| € | Encours au 01/01/2023 | Encours au 01/01/2024 | Var. € | Var. % |
|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------|---------------|
| Budget annexe golf | 128 293 | 119 159 | -9 135 | -7,1% |

Les caractéristiques de la dette du budget golf sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,78 %
- Durée résiduelle moyenne : 9 ans et 11 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux fixe.

L'annuité prévisionnelle 2024 est stable en s'élevant à 15 228 €.

| | BP 2023 | BP 2024 | Var. € | Var. % |
|---------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Budget annexe golf | 15 230 | 15 228 | -2 | 0,0% |

E. Le budget annexe activités commerciales tourisme : 603 k€

Le budget activité commerciale tourisme prend en charge la gestion du Moulin de Fierville situé sur le pôle de proximité de la Côte des Isles ainsi que l'activité de la boutique de Ludiver.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 270 275 € en section d'exploitation et 333 334 € en section d'investissement.

Un travail sera réalisé en 2024 afin d'étudier la possibilité de réintégrer ce budget au sein du budget principal.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

| SECTION D'EXPLOITATION | | | |
|---|------------------|---|------------------|
| DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | |
| 270 275.00 | | 270 275.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| <i>245 265.00</i> | <i>25 010.00</i> | <i>264 691.00</i> | <i>5 584.00</i> |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 333 334.00 | | 333 334.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| <i>277 500.00</i> | <i>55 834.00</i> | <i>258 074.00</i> | <i>75 260.00</i> |

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 270 275 € répartis :

- En dépenses à 245 265 € en mouvements réels et 25 010 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 264 691 € en mouvement réels et 5 584 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 245 k€

Les dépenses d'exploitation augmentent de 5,78%. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation des charges de personnel (revalorisation du point d'indice sur la rémunération et revalorisation du régime indemnitaire).

| Chapitre | | DEPENSES | | |
|------------------------|---|----------------|------------------|----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 105 490 | 104 829 | -0,63 % |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 125 789 | 139 930 | +11,24 % |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 10 | 10 | 0 % |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 522 | 446 | -14,56 % |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 50 | 50 | 0 % |
| Total en réel : | | 231 861 | 245 265 | +5,78 % |

Cette section comprend l'achat de marchandises pour la boutique Ludiver (18 000 €) et pour le Moulin de Fierville (36 450 €), les dépenses d'entretien des espaces verts et de réparation du site du Moulin ainsi que les dépenses courantes (eau, énergie, assurances, etc.).

S'ajoute à ces dépenses, le remboursement au budget principal des frais de personnel mis à disposition à hauteur de 139 930 € ainsi qu'une provision de 10 € pour régularisation de TVA.

b) Les recettes d'exploitation : 264 k€

Les recettes d'exploitation augmentent également de 5,7 % par rapport à 2023.

| Chapitre | | RECETTES | | |
|------------------------|---|----------------|------------------|---------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 70 | VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES | 95 000 | 70 000 | -26,32 % |
| 74 | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 150 416 | 186 514 | +24 % |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 5 010 | 7 710 | +53,89 % |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0 | 467 | 0 % |
| Total en réel : | | 250 426 | 264 691 | +5,7 % |

L'essentiel des recettes d'exploitation est constitué des ventes de produits et de marchandises estimées en 2023 à 70 000 € (en baisse par rapport à 2023 compte tenu de la fermeture du moulin durant le dernier trimestre 2024 et la réalisation des travaux), du loyer de l'auberge pour 7 700 €, une provision pour régularisation de TVA pour 10 € et d'une subvention exceptionnelle du budget principal de 186 514 € pour assurer l'équilibre du budget.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 333 334 € répartis :

- En dépenses à 277 500 € en mouvements réels et 55 834 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 258 074 € en mouvement réels et 75 260 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 277 k€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 277 500 €.

| Chapitre | | DEPENSES |
|------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Proposition 2024 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 4 000 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 500 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 0 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 271 000 |
| Total en réel : | | 277 500 |

Ces dépenses réelles d'investissement correspondent majoritairement au programme de réhabilitation de la grange pour 265 000 € et 6 000 € pour l'installation d'une décortiqueuse à épeautre.

Le remboursement de capital de l'emprunt est de 4 000 €.

b) Les recettes d'investissement : 258 k€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 258 074 €.

| Chapitre | | RECETTES |
|------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Proposition 2024 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 223 200 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 34 874 |
| Total en réel : | | 258 074 |

Ces recettes d'investissement réelles sont constituées de subventions à hauteur de 223 200 € pour les travaux de la grange, ainsi que d'un emprunt d'équilibre estimé à 34 874 €.

3) La dette

L'encours de la dette s'établit à 25 000 € au 1^{er} janvier 2024, en baisse de 13,8 %.

| | € | Encours au 01/01/2023 | Encours au 01/01/2024 | Var. € | Var. % |
|---|---|--------------------------|--------------------------|--------|--------|
| Budget annexe activ. commerciales tourisme | | 29 000 | 25 000 | -4 000 | -13,8% |

Les caractéristiques de la dette du budget activités commerciales tourisme sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,92 %
- Durée résiduelle moyenne : 6 ans et 2 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux fixe.

L'annuité prévisionnelle 2024 s'élève à 4 446 €.

| | BP 2023 | BP 2024 | Var. € | Var. % |
|--|---------|---------|--------|--------|
| Budget annexe activ. commerciale tourisme | 4 522 | 4 446 | -76 | -1,7% |

F. Le Budget annexe Port Diélette : 2,7 M€

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité des Pieux.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 2 073 067 € en section d'exploitation et 672 385 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

| SECTION D'EXPLOITATION | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | |
| 2 073 067.00 | | 2 073 067.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 1 655 920.00 | 417 147.00 | 1 730 089.00 | 342 978.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 672 385.00 | | 672 385.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 329 407.00 | 342 978.00 | 255 238.00 | 417 147.00 |

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 2 073 067 € répartis :

- En dépenses à 1 655 920 € en mouvements réels et 417 147 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 1 730 089 € en mouvement réels et 342 978 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 1,6 M€

Les dépenses d'exploitation augmentent de 21,86 % par rapport à 2023, notamment en raison de la programmation des dragages du port.

Les travaux de dragage représentent une dépense de fonctionnement importante. Afin de permettre le lissage de cette dépense, une provision d'un million d'euros pour travaux de gros entretien est constituée sur une période de 5 ans. Depuis l'exercice 2023, la dotation sur provisions est inscrite pour 250 000 € par an (chapitre 68).

| Chapitre | | DEPENSES | | |
|------------------------|---|------------------|------------------|-----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 728 517 | 1 022 707 | +40,38 % |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 289 726 | 327 196 | +12,93 % |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 4 300 | 3 710 | -13,72 % |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 49 783 | 16 107 | -67,65 % |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 36 500 | 36 200 | -0,82 % |
| 68 | DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | 250 000 | 250 000 | 0% |
| Total en réel : | | 1 358 826 | 1 655 920 | +21,86 % |

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien du port. Les inscriptions budgétaires concernant les énergies (électricité/combustibles/carburants) s'élèvent à 308 000 €.

Les propositions budgétaires concernant les frais pour impôts et taxes sont inscrites à hauteur de 88 600 € et les inscriptions pour les assurances s'élèvent à 60 000 €.

L'entretien des biens (hors dragages) s'élève à 81 912 € et les autres dépenses de frais divers (entretien de locaux, fournitures, frais de télécommunications...) s'élèvent à 121 195 €

Les charges de gestion courante (redevance logiciens, passeport escales et régularisation TVA) sont inscrites à hauteur de 3 710 €.

Les dépenses de personnel augmentent également de 12,93 %, et s'établissent à 327 196 €. Comme pour les autres budgets, des dépenses complémentaires de personnel ont été inscrites au cours de l'année 2023. De budget cumulé 2023 à BP 2024, l'augmentation est de 6,67%.

Le remboursement des intérêts d'emprunts sont inscrits à hauteur de 16 107 €, et les charges exceptionnelles sont inscrites à hauteur de 36 200 € (titres annulés et indemnités contentieux).

b) Les recettes d'exploitation : 1,7 M€

Les recettes d'exploitation augmentent de 17,23 %. Cette augmentation est due à l'inscription d'une recette exceptionnelle au titre d'un remboursement d' EDF dans le cadre du marché SDEM à hauteur de 93 692 € ainsi qu'à l'augmentation de l'estimation des recettes attendues en matière de ventes de marchandises, de redevances et de prestations de services payées par les usagers du port soit un montant de 790 010 €.

| Chapitre | | RECETTES | | |
|------------------------|---|------------------|------------------|-----------------|
| | | BP 2023 | Proposition 2024 | Evolution |
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 32 000 | 33 000 | +3,13 % |
| 70 | VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES | 651 900 | 648 500 | -0,52 % |
| 74 | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 678 004 | 843 887 | +24,47 % |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 91 880 | 106 010 | +15,38 % |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 22 000 | 98 692 | +348,6 % |
| Total en réel : | | 1 475 784 | 1 730 089 | +17,23 % |

Une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de 843 887 € est tout de même nécessaire à l'équilibre de la section d'exploitation. Celle-ci est également en hausse par rapport au BP 2023 (+24,47 %).

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 672 385 € répartis :

- En dépenses à 329 407 € en mouvements réels et 342 978 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 255 238 € en mouvement réels et 417 147 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 329 k€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 329 407 €.

| Chapitre | | DEPENSES |
|------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Proposition 2024 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 76 169 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 46 400 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 25 450 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 181 388 |
| Total en réel : | | 329 407 |

Les dépenses d'équipement et études représentent 253 238 € répartis comme suit :

- Travaux de maçonneries jetée Ouest du port (pierres de couronnement), changement des anodes de la porte abattante, aménagement de la dernière case commerciale, changement des huisseries d'une case occupée, remplacement du coffret électrique des feux de la marina, remplacement des tuyaux de la station de carburant pour un montant total de 161 388 €;
- Frais d'études blocs sanitaires : 40 000 € ;
- Remplacement de la pompe à chaleur du restaurant de pour un montant total de 20 000 € ;
- Acquisition d'un kit antipollution conforme à la norme internationale ISO 14001 et perches jaunes sur les murs submersibles à marée haute pour prévenir les usagers du port des dangers, pour un total de 15 000 € ;
- Acquisition d'un logiciel d'accueil au port : 5 000 € ;
- Renouvellement matériel informatique (copieur...) : 5 450 € ;
- Signalétique : 3 000 € ;
- Mobilier : 2 000 € ;
- Frais d'insertion : 1 400 €.

Auxquels s'ajoutent 74 169 € au titre du remboursement de capital d'emprunt et 2 000 € pour le remboursement de cautions en cas de départ de locataires de cases commerciales.

b) Les recettes d'investissement : 255 k€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 255 238 €.

| Chapitre | | RECETTES |
|-----------------|-------------------------------|------------------|
| | | Proposition 2024 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 255 238 |
| Total en réel : | | 255 238 |

L'équilibre de la section d'investissement s'effectue d'une part par le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 126 563 € nécessaire à l'équilibre des opérations budgétaires, d'autre part, les cautions à hauteur de 2 000 € et en complément par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 253 238 €.

3) La dette

L'encours de la dette du budget Port Dielette s'établit à 1 415 100 € au 1^{er} janvier 2024, en hausse de 13,1%. Un emprunt de 228 K€ a été consolidé en fin d'année 2023.

| € | Encours au 01/01/2023 | Encours au 01/01/2024 | Var. € | Var. % |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|---------|--------|
| Budget Port Diélette | 1 251 250 | 1 415 100 | 163 850 | 13,1% |

Les caractéristiques de la dette du budget Port Dielette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,07 %
- Durée résiduelle moyenne : 18 ans et 5 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 84 % sur taux fixe et 16 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2024 s'élève à 90 276 €.

Au budget 2023, il avait été inscrit des crédits pour le démarrage d'un emprunt nouveau de 1,4 M€, réalisé finalement à hauteur de 228 K€.

| | BP 2023 | BP 2024 | Var. € | Var. % |
|-----------------------------|---------|---------|---------|--------|
| Budget port Diélette | 166 741 | 90 276 | -76 465 | -45,9% |

G. Le budget annexe Services Communs : 21,3 M€

Ce budget reprend par pôle de proximité, l'ensemble des compétences qui étaient gérées par les anciennes communautés de communes et qui n'ont pas été reprises dans les compétences de la Communauté d'Agglomération (petite enfance, jeunesse, scolaire, etc.).

Ce budget s'équilibre tous mouvements confondus à 18 671 004 € en section de fonctionnement et 2 704 909 € en section d'investissement.

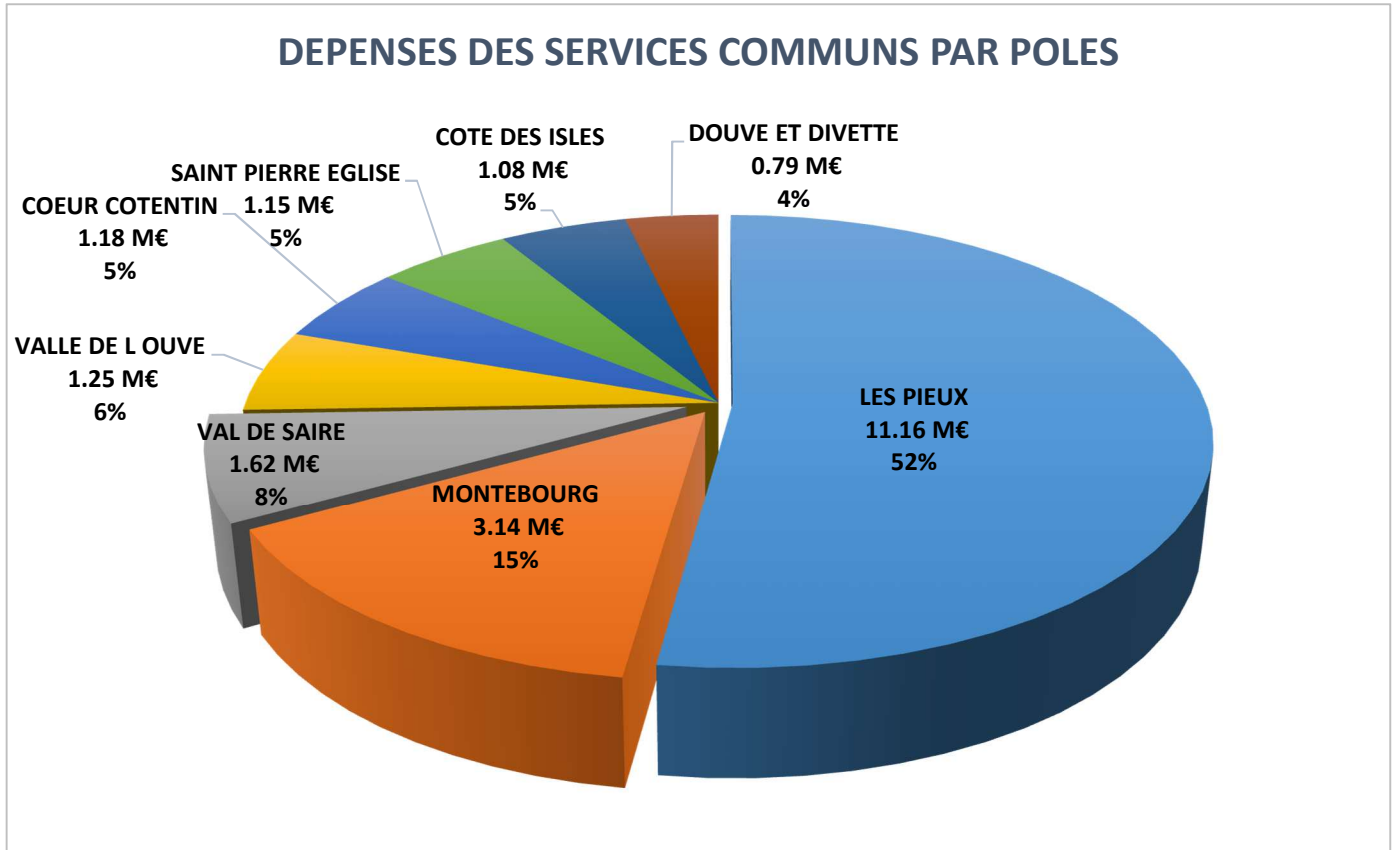
Le budget se présente ainsi qu'il suit :

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | |
| 18 671 004.00 | | 18 671 004.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 17 152 258.00 | 1 518 746.00 | 18 622 476.00 | 48 528.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 2 704 909.00 | | 2 704 909.00 | |
| <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> | <i>REEL</i> | <i>ORDRE</i> |
| 2 467 381.00 | 237 528.00 | 997 163.00 | 1 707 746.00 |

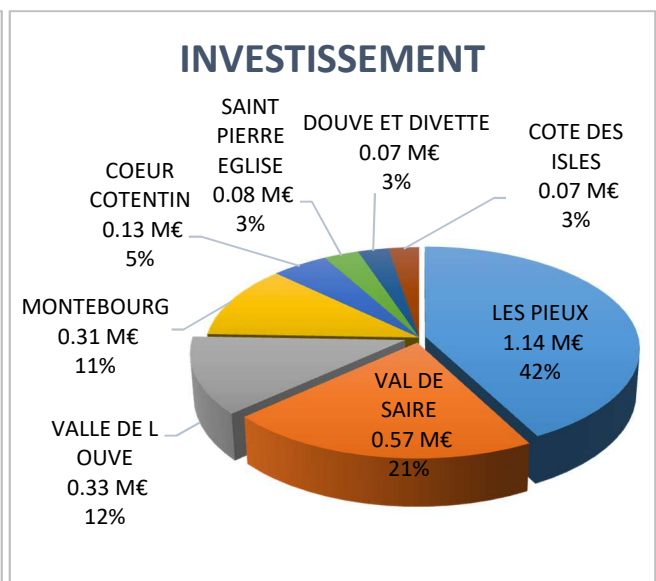
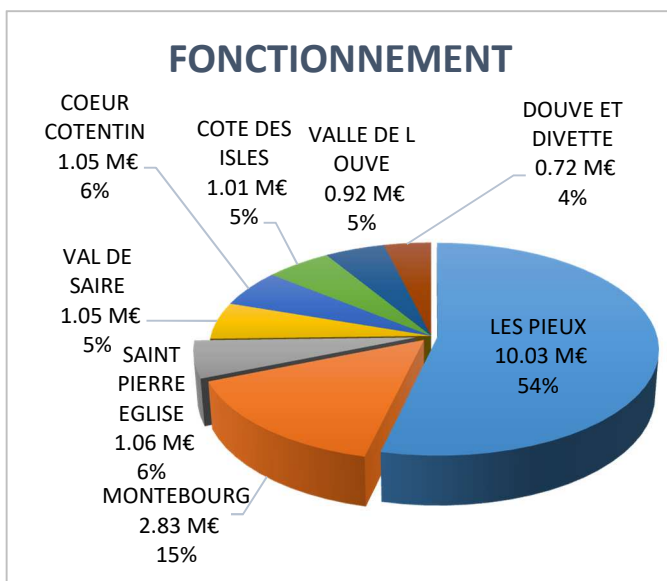
Le budget services communs est avant tout un budget de fonctionnement, un budget de services rendus à la population.

Les actions d'investissement importantes concernent actuellement le pôle Les Pieux avec notamment des travaux pour l'école de surf, la déconstruction de bungalows et les bâtiments scolaires, le pôle de Val de Saire avec la construction d'un gymnase, le pôle de Montebourg avec la fin des travaux du centre enfance jeunesse et des travaux sur bâtiments scolaires, le pôle Vallée de l'Ouve avec des travaux sur bâtiments scolaires et les travaux sur la chaudière de la maison pluridisciplinaire santé et le pôle Cœur Cotentin pour des installations et aménagements dans une crèche.

1) Répartition des dépenses par pôles de proximité et par compétences



Ce graphique a été établi en cumulant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement par Pôles de proximité.



2) Participations des communes à l'équilibre du budget par pôles

| Pôle de Proximité | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Variation BP 2023/2024 % |
|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|
| PP LES PIEUX | 1 293 069 € | 1 094 577 € | 1 658 475 € | 51,52% |
| PP SAINT PIERRE | 65 825 € | 69 038 € | 60 533 € | -12,32% |
| PP CŒUR COTENTIN | 84 903 € | 85 127 € | 205 664 € | 141,60% |
| PP VAL DE SAIRE | 0 € | 54 469 € | 15 000 € | -72,46% |
| TOTAL | 1 443 797 € | 1 303 211 € | 1 939 672 € | 48,84% |

La participation des communes à l'équilibre du budget services communs par pôle est en augmentation de 48,84 % par rapport au BP 2023.

Le pôle des Pieux augmente la participation des communes de 51,52 % soit 563 898 €. Le pôle de Saint Pierre Eglise diminue de 12,32 % soit - 8 505 €. Le pôle de Coeur Cotentin connaît la plus forte augmentation avec 141,60 % soit 120 537 €. Les participations prévues par le pôle de Val de Saire sont en baisse de 72,46 % soit - 39 469 €.

3) La dette

L'encours de la dette du budget services communs s'établit à 2 428 715 € au 1^{er} janvier 2024, en hausse de 26%.

Un nouvel emprunt de 1 M € a été versé en début d'année 2023 pour financer le pôle petite enfance de Montebourg.

| € | Encours au 01/01/2023 | Encours au 01/01/2024 | Var. € | Var. % |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------|--------|
| Budget services communs | 1 927 932 | 2 428 715 | 500 783 | 26,0% |

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,43 %
- Durée résiduelle moyenne : 11 ans et 2 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 94 % sur taux fixe et 6 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2024 s'établit à 352 529 €, en baisse de 281 K€, suite à l'extinction de deux emprunts (PP Les Pieux).

| | BP 2023 | BP 2024 | Var. € | Var. % |
|--------------------------------|---------|---------|----------|--------|
| Budget services communs | 633 352 | 352 529 | -280 823 | -44,3% |

III. Equilibre des budgets annexes

Il convient de présenter l'impact des budgets annexes sur le budget principal. Le montant des subventions d'équilibre prévu au budget principal pour les budgets annexes est de 1 032 100 €.

| BP 2024 | | | |
|---------|--|------------------------|---------------------|
| Budget | Intitulé | Subvention d'équilibre | Emprunt d'équilibre |
| 02 | Golf | 1 699 | 0 |
| 04 | Activité commerciale tourisme | 186 514 | 0 |
| 05 | SPANC | | 0 |
| 07 | Port Diélette | 843 887 | 0 |
| 09 | EAU | | 126 063 |
| 10 | Assainissement collectif | | 4 483 040 |
| 11 | Développement économique vente M14 | 0 | 0 |
| 12 | Développement économique locations M14 | 0 | 2 435 645 |
| 14 | Transports | 0 | 4 104 598 |
| | TOTAL: | 1 032 100 € | 11 149 346 € |

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20240404-DEL2024_043-BF



Communauté d'agglomération du Cotentin



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 050-200067205-20240404-DEL2024_043-BF



LeCotentin

ÉDITION 2024

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNÉE 2023

SOMMAIRE

04

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
4. L'épanouissement de tous
5. La transition vers une économie circulaire, le développement des modes de production et de consommation responsables
6. L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques

37

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

1. L'organisation et la participation transversale de la gestion
2. Les valeurs et les comportements dans la gestion des ressources humaines
3. La gestion des finances publiques
4. La gestion durable du patrimoine
5. La commande publique responsable
6. La certification, l'évaluation et l'amélioration continue

I PRÉAMBULE

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

L'article D. 2311-15 de ce même code indique que :

« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes... »

La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011), précise le contenu du rapport :

« Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50 000 habitants pourront s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable ».

Le code de l'environnement précise à l'article L. 110-1 que l'objectif de développement durable, est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère) ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

La présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » suivants :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

① LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

1. Le plan climat air-énergie-territorial

L'Agglomération du Cotentin s'est engagée dès 2018 dans la rédaction de son plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce document de planification définit la stratégie à adopter sur l'ensemble du territoire et détermine la feuille de route à mettre en œuvre sur la période 2024-2029.

Après une phase de diagnostic, de définition d'une stratégie et d'un plan d'action co-construit avec les acteurs locaux, le plan est entré en phase de consultation publique du 10 avril au 9 mai 2023. Les avis recueillis ont permis au Cotentin d'ajuster son plan d'actions dans une logique d'amélioration continue.

Le conseil communautaire a adopté le PCAET le 7 décembre 2023 composé de 6 axes :

- Axe 1 : Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre
 - Axe 2 : Le Cotentin, un territoire producteur d'énergie
 - Axe 3 : Le Cotentin, un territoire vivant à adapter
 - Axe 4 : Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter
 - Axe 5 : Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable
 - Axe 6 : Le Cotentin, un territoire vivant à partager
- La mise en œuvre des 32 actions est désormais effective.

2. La qualité de l'air

L'agglomération du Cotentin finance Atmo-Normandie qui a pour mission la surveillance et l'information de la qualité de l'air en Normandie ainsi que l'accompagnement de ses adhérents dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Le Cotentin dispose de deux stations de mesures :

- une station de surveillance en fond urbain, située dans le parking de l'Hôtel de ville ;
- une station de mesure de proximité du trafic, installée boulevard Pierre Mendès France.

Les polluants surveillés sont les suivants :

- le dioxyde d'azote (NO₂) dégagé essentiellement par la circulation automobile ;
- poussières (PM₁₀) d'origine industrielle, automobile, agricole, naturelle ;
- ozone (O₃) d'origine photochimique.

Atmo-Normandie :

- met à disposition les informations relatives aux émissions de polluants atmosphériques via le site de l'ORECAN et apporte une aide pour l'interprétation des données à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération ;
- accompagne sur le volet air du plan climat-air-énergie territorial, le plan de déplacement et la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

Les informations sont mises à jour quotidiennement et disponibles sur le site internet d'Atmo Normandie <http://www.atmonormandie.fr/Modelisation-urbaine/Cherbourg>

2 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1. La politique de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages

La restauration des cours d'eau

Dans le cadre de l'enjeu 1 du contrat eau et climat, « atteinte du bon état écologique des cours d'eau », l'agglomération du Cotentin accompagne les propriétaires riverains de cours d'eau dans le cadre de programme d'actions de restauration. En 2023 des travaux ont été réalisés sur les bassins versants de la Divette, de la Sinope, de la Saire, de la Douve et des Côtiers Ouest. Ces travaux sont indispensables à l'équilibre écologique et permettent de préserver la faune, la flore, la qualité de l'eau, tout en limitant l'impact des crues.



Les zones humides jouent un rôle majeur en matière prévention des inondations et d'alimentation en eau : soutien d'étiage, expansion de crue, amélioration de la qualité de l'eau.

Sur le bassin versant de la Divette, une étude de diagnostic des zones humides réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels s'est achevée en juin dernier. Elle se décline en un programme d'actions de préservation et de restauration. La mise en œuvre de ce programme débutera en 2024.



La sobriété foncière et la compensation

Afin de répondre au projet de territoire sobre en foncier, une approche transversale et partenariale est nécessaire non seulement pour répondre aux besoins de construction et notamment de recyclage urbain mais également pour assurer une souveraineté alimentaire et énergétique, retrouver les services écosystémiques des sols : ilôts de fraîcheur, captation carbone, gestion de l'eau... Face au risque d'inflation des coûts du foncier et dans la perspective du zéro artificialisation nette (ZAN), des visions de long terme doivent être élaborées avec la mise en place de stratégies foncières opérationnelles basées sur des outils d'observation tels que la mise en place de l'observatoire du foncier et de l'habitat. La création d'une banque de compensation de la biodiversité permettra d'appréhender les enjeux environnementaux dans la mise en œuvre des projets d'aménagement.

L'action en faveur du bocage

Le paysage bocager fait partie du patrimoine du Cotentin. Depuis 2022, le Cotentin a entamé une stratégie de préservation, de protection et de valorisation du maillage bocager, qui vise à soutenir les particuliers, les exploitants ou les collectivités qui souhaitent replanter des haies. Cette opération est faite en partenariat avec le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de la Manche. En complément, l'Agglomération participe à l'opération "10 000 arbres", qui

offrent la possibilité aux habitants de faire des commandes groupées d'arbres et d'arbustes adaptés à la flore locale. Depuis son lancement, cumulé à l'opération 10 000 arbres, ce dispositif a permis de replanter près de 13 km de haies dans le Cotentin.



Aménagement sur la ferme de Caroline à Négreville

Il y a eu trois saisons de plantation qui bénéficient des subventions départementales depuis 2022 :

- saison 2021-2022 : 425 m de haies sur talus ont été créées ou restaurées à Négreville et à Bretteville-en-Saire. Les plantations ont eu lieu sur des parcelles privées ;
- saison 2022-2023 : 805 m de haies sur talus ont été créées ou restaurées à Négreville, Bretteville-en-Saire et à Rauville-la-Place pour 3 exploitants agricoles et une commune ;
- saison 2023-2024 : pour trois projets concernant des particuliers, 1,43 km de haies sur talus vont être créées ou restaurées à Bretteville, Morville, Carteret, Valognes et Cherbourg-en-Cotentin.



Le Cotentin a renouvelé son engagement dans l'opération « 10 000 plants », organisée avec la Chambre d'agriculture de la Manche et l'ASL Boisement, en finançant 10 000 plants à hauteur de 1€ par plant, avec un reste à charge de 0,70€ pour l'acheteur. L'opération 2022 avait permis la distribution de 13 000. La distribution des plants de l'année 2023 a eu lieu à l'Abbaye de Montebourg, le samedi 20 janvier 2024.



2. La lutte contre la pollution des milieux

La collecte raisonnée des macro-déchets sur le littoral

Le Cotentin poursuit sa démarche de collecte raisonnée des macro-déchets sur les 120 kilomètres de plages en respectant les préconisations du Conseil départemental. La collecte raisonnée consiste à ramasser manuellement les déchets sur les plages. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés comme le verre, le plastique, les déchets issus de la pêche et de la plaisance comme les filets, les palettes,...., voire les déchets toxiques. Les débris naturels comme les algues, les coquillages et le bois flotté ne sont pas collectés car ils contribuent à la vie de l'écosystème.

Cette mission est confiée aux structures d'insertion Ecoreca et d'ASTRE Environnement. Cette opération est subventionnée par l'agence de l'eau Seine Normandie. Des collectes sont organisées à la demande d'association ou dans le cadre d'événements, notamment lors de Grand Océan, le samedi 30 septembre à Hattainville, Vauville, Collignon et Surtainville. En 2023 le poids total des déchets de plage collectés est de 23 tonnes.

La charte plages sans déchets plastique

Le Cotentin accompagne les communes souhaitant signer la charte « Plages sans déchets plastique ». Elle est une déclinaison d'une des actions du plan biodiversité du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : « Zéro déchet plastique en mer ». 7 communes se sont portées volontaires.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes



La communauté d'agglomération exerce depuis 1er janvier 2019 sur l'ensemble du Cotentin la compétence « actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques », que sont les ragondins et les rats musqués. Cette compétence est exercée par conventionnement avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Environ 8 000 ragondins et rats musqués ont été capturés en 2023 dans le Cotentin.

3 LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

1. La cohésion territoriale et la solidarité intercommunale

L'Agenda 21

Le Cotentin a engagé la réalisation de son Agenda 21 pour définir sa politique de développement durable en lien avec l'appel à projets de la région Normandie - IDEE stratégie territoire durable 2030. L'année 2023 a permis de travailler sur la rédaction du programme d'actions qui sera présenté à l'adoption en 2024.

Lauréat de l'AMI Territoires et Climat sur la résilience

En 2023, la Région Normandie et l'ADEME accompagnent des territoires normands dans des stratégies d'adaptation et de résilience face au changement climatique. Cette démarche expérimentale s'est traduite par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « Territoires et Climat ». Le Cotentin a été retenu à cet AMI sur le parcours « résilience territoriale face au changement climatique » en vue de :

- faire monter en compétence les élus et agents en matière d'adaptation au changement climatique ;
- définir une feuille de route opérationnelle en identifiant des actions de résilience ;
- engager la mise en œuvre de ces premières actions phares d'adaptation pour aller vers un territoire plus résilient. Le travail de résilience se traduira par une analyse de la vulnérabilité alimentaire du Cotentin avec la rédaction d'un programme d'actions de résilience et de communication : exposition climat, escape game, ateliers fresque du climat...

La politique de contractualisation européenne à l'échelle du Pays du Cotentin

Le LEADER est un programme européen pour le développement rural qui soutient notamment les projets visant à développer les services de proximité, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique et la résilience face au changement climatique. En 2023, dernière année du programme, le comité de programmation LEADER du Cotentin a validé 3 projets contribuant au développement durable :

- les sentiers d'interprétation du Géoparc de la Hague permettant d'identifier sur quoi repose l'identité propre du territoire et valorisant les géosites afin de développer le tourisme durable et la randonnée. Subvention : 50 000 € ;
- « Les cabanosiers : Hameau ludique et éducatif autour du vivant » au Moulin à Vent du Cotentin à Fierville-les-Mines : création d'un parcours en osier vivant, d'un espace éducatif visant à favoriser le lien à la nature. Subvention : 50 000 € ;
- le festival pluridisciplinaire Nord Fiction à Ecausseville : écoconstruction et matériaux recyclés dans la construction des décors ; gestion des déchets par flux, limitation de l'empreinte carbone, échange de matériels entre structures ; motion design et vidéo pour la communication. Subvention : 40 000 €.

La stratégie de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 intègre le développement durable dans ses actions en faveur de la protection de la biodiversité, de l'économie circulaire, du tourisme responsable et de la rénovation énergétique.



Les cabanosiers

L'accompagnement à la dynamique de revitalisation des centres-bourgs et centre-ville

Le dynamisme des centres-bourgs est une richesse du Cotentin que l'agglomération souhaite préserver. Elle a ainsi accompagné les 11 communes lauréates du programme "Petites Villes de Demain" dans leurs projets de revitalisation.



Près de 109 projets ont ainsi été retenus, dont la création de voies douces à Barneville et Portbail, le réaménagement et rénovation thermique de la médiathèque des Pieux, la transformation de friches en logements à caractère social à Saint-Pierre-Eglise et à Saint-Vaast, la construction d'une Maison des associations et d'assistantes maternelles à Quettehou, la création de la Maison du Tourisme et du patrimoine à Bricquebec ou encore l'ouverture d'une habitation inclusive à Valognes. En complément des projets portés par l'agglomération autour de la mobilité, du déploiement des Maisons du Cotentin et de la programmation de l'habitat, ces projets s'inscrivent dans un objectif global : préserver la qualité de vie sur l'ensemble du territoire.

Le soutien aux projets des communes par les fonds de concours

Les fonds de concours pour le soutien aux les projets communaux est dotation de 9,4 millions d'€. En 2023, l'agglomération a poursuivi son accompagnement aux communes et le financement de leurs projets contribuant à un aménagement équilibré du territoire à raison de 3 Millions d'euros. 138 projets ont été accompagnés. Parmi ceux-ci, 40 concernent la rénovation énergétique des bâtiments, la rénovation de l'éclairage public et l'environnement. Ce soutien a permis à la commune de L'Etang Bertrand d'installer 2 pompes à chaleur dans son école, de rénover et étendre sa cantine scolaire. Saint Joseph a rénové son éclairage public et Helleville a réalisé une prairie inondable afin de lutter contre les inondations. A partir de 2024 un fonds Cotentin éco-responsable sera cumulable avec le fonds de concours classique, afin de poursuivre la transition écologique et de permettre aux communes de faire des économies. L'enveloppe allouée à ce fonds sera de 6 Millions d'euros, à raison de 2 Millions d'euros par an.

L'aménagement du bourg de Surtainville

Depuis le mois d'avril, le bourg de Surtainville présente un nouveau visage. Les travaux d'aménagement menés tout au long de l'année 2022 offrent désormais une circulation apaisée pour les véhicules, avec des espaces aménagés pour les liaisons douces, des accès facilités pour les commerçants et un embellissement paysager. Afin de faciliter l'exécution de ces travaux portés par la commune et nécessaires à la préservation de son attractivité, l'agglomération a accompagné ce projet en assurant la maîtrise d'ouvrage du chantier et en sécurisant les réseaux d'eau. Le Cotentin a également soutenu ce projet à hauteur de 150 000€ avec les Fonds de concours.

Le pôle enfance de Montebourg

Le pôle enfance, bâtiment de 1 089 m² pourra accueillir en 2024 jusqu'à 120 enfants du centre de loisirs et du relais petite enfance. Afin d'accompagner ce projet important pour le maintien d'un service de proximité auprès des habitants, le Cotentin a mis à disposition un terrain géré par l'agglomération. Ce nouvel équipement proposera ainsi des solutions d'accueil de qualité pour les familles du territoire de Montebourg. Elle a également pris en charge la maîtrise d'ouvrage du chantier pour les communes et contribue à ce projet à hauteur de 150 000€ au titre des Fonds de Concours.



2. La cohésion sociale et la réduction des inégalités

Le schéma directeur de l'inclusion

L'inclusion se rapporte à la création d'un environnement où toutes les personnes sont respectées de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités. L'inclusion exige qu'on recense et supprime les obstacles : physiques ou procéduraux, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels, qui nuisent à la participation et à la contribution des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Le schéma directeur de l'inclusion (SDI) voté en juin 2023, doit permettre d'engager les politiques publiques de l'agglomération dans une démarche transversale et inclusive, axée sur les compétences communautaires, pour tous les

usagers et quelle que soit leur situation. L'agglomération du Cotentin a défini 3 axes de travail qui rassemble 14 objectifs déclinés autour de 43 fiches action dont la mise en œuvre va s'échelonner jusqu'en 2026 :

Axe 1 : Penser systématiquement l'inclusion au sein de l'Agglomération :

- 1.1 Accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat ;
- 1.2 En formant les agents de l'Agglomération du Cotentin ;
- 1.3 En continuant à agir comme un employeur responsable ;
- 1.4 En se dotant d'outils appropriés en interne et pour les habitants ;
- 1.5 En consultant régulièrement les acteurs du handicap.

Axe 2 : Poursuivre la construction d'un environnement inclusif en interne et en externe :

- 2.1. Se former et travailler ;
- 2.2. Vivre et habiter dans le Cotentin ;
- 2.3. Adapter les moyens de déplacements à chacun ;
- 2.4. Profiter de l'environnement exceptionnel du Cotentin ;
- 2.5 Informer à grande échelle.

Axe 3 : Innover pour devenir un territoire exemplaire :

- 3.1 En se saisissant de l'existant ;
- 3.2 En soutenant l'innovation ;
- 3.3 En créant des incitations ;
- 3.4 En développant une image de marque.

Les actions 2023 ont principalement portées sur : la sensibilisation et la formation des équipes et managers aux divers types de handicap, la formation des agents aux spécificités de l'inclusion et de l'accessibilité dans le cadre de leurs compétences et métiers, garantir l'accès au cadre bâti des services ouvert au public ; l'aide à l'amélioration de l'habitat pour la vie autonome, l'inscription des enjeux d'inclusion dans les schémas de développement touristiques, l'amélioration du taux d'agents en situation de handicap au sein de la collectivité, le développement des DUODAYS et DUODAYS inversés, le développement des nouveaux modes de mobilités en intégrant l'accessibilité à tous, favoriser l'accès à l'ensemble des lieux d'accueil, touristiques et culturels communautaires et l'étude diagnostic social de territoire de la mobilité sur le dernier mètre pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap.

Le désenclavement numérique du Cotentin

Le réseau de fibre optique est déployé dans le département par Manche Numérique avec son délégataire Manche Fibre. Pour ce chantier estimé à 516 M€, le Cotentin accompagne financièrement Manche Numérique à hauteur de 14 M€. Pour chaque prise construite, l'agglomération engage 130€. Dans le Cotentin, 76 800 prises sont installées et 33 114 sont d'ores et déjà commercialisées. 31 communes sont déjà raccordées avec un taux de couverture supérieur à 80%. L'ensemble du territoire sera entièrement couvert d'ici fin 2025, la commercialisation des dernières prises s'achèvera fin du premier semestre 2026, avec près de 110 000 prises. Aujourd'hui, ce sont 250 demandes de raccordement qui sont reçues chaque semaine dans le Cotentin.

Les actions de cohésion sociale et de solidarité d'Astres Services

La convention avec Astre Services a été renouvelée afin de pérenniser les actions de sensibilisation aux économies d'énergie ainsi que les actions de médiation sociale auprès du public. En 2023, une vingtaine d'animations ont été réalisées sur l'ensemble du territoire avec environ 475 personnes sensibilisées. Ces animations permettent de rencontrer du public parfois isolé et de leur proposer un accompagnement personnalisé : conseil sur la gestion du budget, compréhension de la facture d'électricité, activation du chèque énergie.....



Journée « zen attitude en bas d'immeuble » dans le quartier de Charcot
Spinel le 13 septembre

3. Les politiques au profit d'une offre de logements abordable, diversifiée et de qualité

La politique de soutien à la rénovation de l'habitat privé

Les logements représentent plus de 39% de la consommation énergétique du territoire et 23 000 d'entre eux sont des passoires énergétiques.



Stand du salon de l'habitat 2023 © A. Soubigou-Le Cotentin

La rénovation des logements privés constitue une priorité de l'agglomération du Cotentin. Pour favoriser les travaux d'économies d'énergie dans un contexte de flambée des prix de l'énergie, l'agglomération a poursuivi le déploiement de sa politique de soutien aux habitants en 2023. Ce soutien aux habitants se compose d'une part, d'un service d'information, de conseil et d'accompagnement à la définition et au montage de projet et d'autre part, d'aides financières à la rénovation énergétique. En parallèle de ces deux actions, l'agglomération a mené sa première campagne de communication avec sa marque « Je Rénov' en Cotentin » qui s'est étalée sur toute l'année. En 2023, le service a ainsi accompagné 2 500 ménages et financé près de 140 rénovations de passoires thermiques, sur le territoire de l'agglomération

Le service public de la rénovation de l'habitat, constitue un véritable service public de proximité pour les habitants du Cotentin. Il est ouvert à tous les habitants ayant un projet de rénovation de leur logement. Il a pour mission de délivrer des informations neutres, de qualité et gratuites ainsi que d'apporter une meilleure lisibilité et compréhension des aides disponibles. Concrètement, le service se traduit par :

- un accueil téléphonique du lundi au vendredi et un formulaire de prise de contact sur lecotentin.fr ;
- un accueil physique sur rendez-vous ;
- une visite à domicile par logement pour les projets de rénovation d'ampleur.

Ce service doit permettre également d'éviter le démarchage abusif et les arnaques. Le Cotentin a voté un nouveau principe d'aides financières à la rénovation des logements privés. Il entrera en vigueur en 2024.

Les aides s'adressent aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétaires, possédant un logement privé de plus de 15 ans et occupé à titre de résidence principale, sur le territoire de l'agglomération. Il est modulé, de 1000 à 7000 €, selon le niveau de ressources du ménage, l'ambition du projet et donc l'importance de l'enveloppe travaux.

La nouvelle politique d'aides vise à :

- poursuivre la résorption des passoires thermiques (DPE G et F) ;
- soutenir des projets de rénovation plus ambitieux permettant, soit d'atteindre une performance énergétique optimale, soit de résorber des situations d'indignité ou d'insalubrité ;
- élargir la cible des projets pouvant faire l'objet d'un soutien financier avec des aides ouvertes aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires.



Logement soutenu par l'agglomération

L'ouverture du premier béguinage solidaire de la Manche à Valognes

Depuis janvier 2023, l'hôtel Sivard-de-Beaulieu, ancien hôtel particulier à l'abandon depuis 30 ans accueille des logements seniors. Il offre aux retraités ou futurs retraités un lieu de vie basé sur l'entraide, les services, les espaces de partage et l'échange de savoirs, tout en permettant à chacun d'être dans sa propre maison. Dans ce projet d'habitat groupé, chacun des habitants est locataire de son logement.



Le but est ainsi de favoriser le maintien de l'autonomie et le lien social entre retraités. Au total, 28 logements dont 4 adaptés pour personnes en situation de handicap vieillissantes sont proposés aux personnes âgées de plus de 60 ans ou fragiles, encore autonomes. Autre particularité de cette résidence à but non lucratif : la présence d'une personne dédiée au maintien du lien entre les locataires, les familles et les différents organismes. Celle-ci encourage et facilite le maintien de l'autonomie pour faire de ce « Tiers-Lieu habité » un espace de partage ouvert sur le quartier et la commune où peuvent se retrouver différentes générations autour de projets communs.

4. L'égalité d'accès au territoire et aux services

Les maisons du Cotentin pour les questions du quotidien

Le Cotentin, afin de permettre à chaque habitant d'avoir accès aux services essentiels a déployé sur l'ensemble de son territoire le réseau des Maisons du Cotentin. Ces espaces de vie et de rencontres viennent renforcer le bouquet des services pour les habitants. Elles sont à moins de 20 minutes du domicile de chaque usager. Les usagers trouvent un accompagnement pour toutes les questions relatives aux services assurés par l'agglomération : collecte des déchets, cycle de l'eau, mobilité via des bornes interactives Cap Cotentin. Ils peuvent ainsi poser leurs questions sur leur facture d'eau, l'obtention d'un composteur... L'objectif est également de pouvoir orienter efficacement les usagers vers les bons interlocuteurs pour les questions plus techniques.



Sur place, les usagers peuvent avoir accès à un premier niveau d'informations et un accompagnement tant pour leurs démarches administratives du quotidien que pour les services communautaires. Sur chaque site les habitants peuvent bénéficier d'un accompagnement pour le compte de 5 partenaires : CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle Emploi. Les usagers peuvent ainsi être guidés sur leurs demandes en ligne pour une aide au logement, une attestation de carte vitale, un dossier de retraite. Sur les Maisons du Cotentin ayant en complément un label France Services, l'accompagnement peut également porter sur le Ministère de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques... Que ce soit auprès des agents d'accueil ou auprès du visio-relais, les usagers peuvent réaliser les démarches de demande de carte grise, permis de conduire, déclaration d'impôts... En 2023, une 5ème Maison France Services a été labellisée à Saint Pierre Eglise.

Le service aux familles

La communauté d'agglomération et la caisse d'allocations familiales de la Manche ont signé fin 2020 une convention territoriale globale afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services en direction des familles. Une démarche de diagnostic a été engagée en 2021 dans ce cadre. Celle-ci avait pour objectif de déterminer de façon partagée un socle minimum de services dans les domaines tels que petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits qui pourra se déployer au travers d'un plan d'actions au plus proche des besoins des communes du territoire et de chacun des pôles de proximité qui assurent la gestion de cette compétence. En matière de Petite Enfance, l'agglomération a sensibilisé 7 territoires aux différents modes d'accueil de la Petite enfance. 70 personnes ont participé à des visites commentées de 7 structures d'accueil. L'agglomération a accompagné les communes de Quettehou et Lieusaint dans l'ouverture de leurs Maison d'Assistante Maternelle. L'offre d'accueil extra-scolaire fait l'objet d'une étude approfondie. Les capacités d'accueil, la tension capacitaire, la tarification, le portage et les partenariats entre communes sont objectivés. Le bilan de cette étude sera disponible en 2024.

Le centre aquatique de Valognes



La construction du centre aquatique du Cœur du Cotentin sera achevée fin 2023. L'accueil du public est prévu pour début 2024. Ce nouvel équipement, qui pourra accueillir près de 90 000 visiteurs par an. Il viendra compléter l'offre d'activité aquatique et favorisera l'apprentissage de la natation pour les scolaires, avec la piscine des Pieux, le bassin nautique de Saint-Sauveur ou encore le centre Océalis à la Hague.



Il sera équipé d'un bassin ludique de 4 lignes de nage de 25 m, d'un toboggan aquatique, d'une pataugeoire pour les plus jeunes, d'un espace bien-être, il proposera également en extérieur un bassin nordique avec 5 lignes de nage de 25 m, un pentagliss et des plages minérales et végétales. Que ce soit dans sa conception et sa gestion, le Cotentin a cherché à optimiser l'impact énergétique de l'équipement pour en faire un bâtiment résolument durable. Grâce aux

aménagements menés autour de la mobilité, il sera également facilement accessible à tous les habitants en bus, en train, en vélo et à pied.

La rénovation du centre aquatique Océalis

En 2023, afin d'améliorer la qualité de service pour les usagers, des travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité, mais aussi d'entretien, ont été réalisés. Ces travaux ont également permis d'optimiser la consommation énergétique du bâtiment.



Un nouveau visage pour la piscine des Pieux

Afin d'améliorer la qualité des services proposés aux habitants et aux usagers, l'Agglomération lancera au printemps 2024 le chantier de rénovation et d'extension de la piscine des Pieux.

Le retour d'une patinoire sur le territoire

Inscrite dans les grands projets du mandat, l'implantation d'un tel équipement, son coût et le calendrier de mise en œuvre sont actuellement étudiés par l'agglomération à partir de septembre 2023.

Les objectifs d'un tel équipement sont simples : proposer aux habitants un espace de loisirs polyvalent grand public offrant une diversité sportive pour les pratiques familiales, scolaires, associatives mais également les compétitions et le handisport. Plusieurs sites d'implantation ont d'ores et déjà été identifiés à Cherbourg-en-Cotentin mais également en zone périurbaine ou sur des communes rurales.

Dans le contexte actuel, l'aspect énergétique reste un enjeu majeur pour un tel projet et l'agglomération s'est fixée des objectifs ambitieux avec un équipement proche de la neutralité en termes de consommation d'énergie.



Un nouveau planétarium

Fin 2023, un nouveau planétarium sera installé à Ludiver. Cet outil de nouvelle génération optimisera les possibilités pour comprendre les mystères des constellations et permettra également de diffuser des films pleine voute pour immerger complètement les visiteurs dans l'espace.

5. La mobilité du Cotentin Cap Cotentin

La montée en puissance du réseau de mobilité Cap Cotentin



Depuis août 2021, la révolution de la mobilité a été enclenchée dans le Cotentin. Cap Cotentin a ainsi permis la mise en place d'un réseau unifié à l'échelle du territoire et une meilleure desserte de l'ensemble des communes. Avec 7 lignes urbaines, 7 lignes intercommunales principales et 14 lignes intercommunales secondaires, le réseau a trouvé sa vitesse de croisière avec plus de 4 millions de voyages chaque année.

146 circuits scolaires non urbains transportant 5 800 élèves

Le projet de Bus Nouvelle Génération (BNG)

Lancés en septembre 2022, les travaux du Bus Nouvelle Génération représentent le chantier le plus conséquent de l'agglomération. L'objectif de ce projet ambitieux est simple : faciliter les déplacements en modernisant les espaces publics du pôle urbain de l'agglomération. Le projet BNG vise avant tout une meilleure répartition de l'ensemble des

modes de transport : bus, automobile, vélo, marche à pied et autres mobilités alternatives. Les aménagements urbains viendront sécuriser ces déplacements et embellir la ville avec de nouvelles plantations de végétaux. Le projet prévoit également la création de 4,3 km de voies cyclables et en 2024, 4 lignes de Bus Nouvelle Génération amélioreront la desserte des quartiers et du centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin, mais aussi des zones d'emploi. Le futur réseau renforcé à Cherbourg comptera 8 lignes urbaines et 5 lignes interurbaines : les connexions seront améliorées et davantage d'habitants seront desservis, notamment sur les ZAC en cours d'aménagement.

Avec la transformation de la gare en pôle d'échanges multimodal et la création de 3 stations intermodales, le projet bénéficiera à l'ensemble du réseau Cap Cotentin. Les travaux de la station Anjou aux Provinces ont été achevés en avril, de même que ceux de la station La Place à Tourlaville. Dans le cœur de ville, plusieurs chantiers sont en cours de finition, comme les 3000 m² du parvis de la gare. Sur le quai Alexandre III, les trottoirs côté façade, la construction du mur anti-submersion et ses jardinières sont achevés.



Le service Cap à la demande



Mis en place en juillet 2022, le service Cap à la Demande s'adresse à tous les habitants du lundi au samedi de 7h à 19h. Au total, 513 arrêts répartis sur l'ensemble des communes permettent aux habitants des zones faiblement desservies par les transports en commun de rejoindre rapidement les lignes régulières en réservant leur trajet de 1 mois à une heure à l'avance. Innovant, accessible, flexible et adapté aux besoins de chacun, ce service compte déjà 36 000 voyages depuis son lancement. 4 500 voyages par mois en moyenne sont effectués depuis 2022

Klaxit : un nouveau service de covoiturage

Pour faciliter les trajets courts, notamment entre le domicile et le lieu de travail, Cap Cotentin a déployé, début 2023, l'application de co-voiturage Klaxit. L'objectif est simple, favoriser les trajets collectifs en voiture tout en rémunérant les conducteurs. Ceux-ci sont rémunérés 2 € par passager pour un trajet de 2 à 20 km. Au-delà, le conducteur reçoit 0,10 € supplémentaire par kilomètres et par passager avec un plafond fixé à 4 €. Les passagers bénéficient de tarifs équivalents aux transports en commun soit 1 € l'aller-retour. Plus de 8 000 trajets ont été réalisés en co-voiturage.



Le contournement de Cherbourg relancé

À l'initiative de l'agglomération, le projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin a été relancé en 2021 par le Département en lien avec la Région et la Ville. Ce projet stratégique vise à fluidifier et sécuriser la circulation entre la RN 13 et la Hague, tout en favorisant les mobilités douces. Cette voie permettra également de mieux desservir les Zones d'Activité des Fourches et de Bénécière, ainsi que le campus universitaire. Les études ont été relancées en 2023 et les travaux devraient s'étendre entre 2028 et 2033.

6. La politique en matière de prévention des risques naturels

L'écriture de la stratégie locale de gestion du risque inondation

La communauté d'agglomération du Cotentin est co-porteuse avec les services de l'État de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le territoire à risque important inondation (TRI) de Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit d'une stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI, élaborée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, services de l'Etat, chambres consulaires, opérateurs de réseau, bailleurs sociaux, protection civiles. La stratégie liste les dispositions à mettre en œuvre en matière de réduction de la vulnérabilité, de réduction de l'aléa, de la gestion de crise et de la culture du risque. Cette stratégie et son plan d'action ont fait l'objet

d'une consultation des Personnes Publiques Associées du 20 octobre au 30 novembre 2023. Elle sera validée par le Préfet de Département au printemps 2024.

La reprise en gestion progressive des ouvrages de protection contre les inondations

La communauté d'agglomération du Cotentin assure depuis le 1er janvier 2018 la défense contre les inondations et la mer. Afin de déterminer avec précision les ouvrages prioritaires et nécessaires à cette protection, l'agglomération a conduit entre 2018 et 2019 une étude diagnostiquant les 575 ouvrages littoraux (hors ouvrages portuaires) du territoire : mur, digue, enrochement, cale...

Au total, sept systèmes d'endiguement, des ensembles d'ouvrages protégeant un même secteur submersible, ont été identifiés. Situés à Port-Bail-sur-Mer, Barfleur, Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Lestre/Quinéville ou encore Quinéville/Fontenay-sur-Mer/Saint-Marcouf-de-l'Isle, ces systèmes sont composés de 60 ouvrages. Ils participent à la protection de 2 800 habitants contre les inondations. Désormais, la collectivité organise la mise à disposition de ces aménagements et l'ensemble des démarches réglementaires. Une démarche obligatoire, qui devrait s'achever en 2024 pour Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Quinéville/Fontenay-sur-Mer/Saint-Marcouf-de-l'Isle.



Le projet de recherche sur les inondations venants des aquifères et gestion des eaux salées

La hausse du niveau marin aura des impacts, encore méconnus, sur le niveau des nappes phréatiques arrière littorales et leur teneur en sel.



Afin d'améliorer cette connaissance et anticiper les impacts, la communauté d'agglomération participe au projet de recherche sur les inondations venants des aquifères et gestion des eaux salées « Rivages Normands 2100 » mené par la DREAL, l'observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR) de l'Université de Rennes, l'AESN et d'autres EPCI bas-normandes.

Le projet repose sur l'étude en profondeur d'un petit nombre de sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques : Barneville-Carteret et Portbail, Saint-Germain-sur-Ay, Agon-Coutainville, le marais du Cotentin, Ouistreham. L'étude approfondie de ces sites aux caractéristiques contrastées permettra une appréhension plus globale de la problématique et une transposition sur l'ensemble du littoral. Ce projet de recherche s'achèvera en 2025.

Les travaux de protection contre les inondations de la Divette

Afin de protéger des inondations le quartier de l'avenue de Paris à Cherbourg, des travaux de confortement des berges de la Divette ont été réalisés en 2022 et 2023. Ces travaux consistent en une reprise et une rehausse des murets rive droite sur un linéaire de 765 mètres, puis de la création d'un merlon de terre en retrait de la berge sur la rive gauche.

Ces ouvrages permettront une protection contre :

- les débordements de la Divette pour des événements de période de retour centennale, équivalent à la crue de 2010 ;
- les submersions marines pour un événement de période de retour centennale à l'échelle 2050, intégrant l'impact du changement climatique.



La maintenance des outils de lutte contre les inondations

Les vis de relevage Javain, situées à Cherbourg-en-Cotentin, permettent de prévenir le risque d'inondations en cas de fortes crues. Afin de préserver l'efficacité de ces équipements installés en 1977, une maintenance a été effectuée en février. Une première vis a été enlevée pour être rénovée, occasionnant une opération spectaculaire. Son retour est prévu pour cet été.



7. La coopération internationale

Le partenariat avec la commune de Koubalan au Sénégal

La convention de coopération décentralisée signée en 2023 pour une durée de 3 ans a pour objectif d'assister la commune de Koubalan dans une politique d'amélioration du service public de gestion des déchets sur son territoire.

Une première mission d'assistance à la gestion des déchets de la commune de Koubalan, s'est déroulée du 26 novembre au 6 décembre 2023. La convention prévoit notamment les actions suivantes :

- le renforcement des capacités des élus locaux par des actions de formation et d'échanges sur la thématique de gouvernance et de gestion des déchets ;
- l'assistance technique sur la thématique de la gestion des déchets et notamment sur l'organisation du service ;



Intervention en conseil municipal de Koubalan.

- la sensibilisation des scolaires et des habitants des villages au tri et à la réduction des déchets à la source dans une optique de prévention des déchets ;
- la formation aux techniques de compostage des déchets organiques en lien avec les opérations de développement du maraichage portées par la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Ce dispositif impose une participation financière de l'ensemble des acteurs du projet avec au minimum 10% pour la commune Sénégalaise et 20% pour la collectivité française. Le montant est plafonné à 50 000 € par an et par projet.



Réalisation de compost dans le jardin maraicher de l'école de Koubanao

La coopération avec l'Irlande

À l'occasion de la Saint-Patrick, le Cotentin s'est mis aux couleurs de l'Irlande pour célébrer les liens étroits avec le pays du trèfle. Après la station SNSM de Goury en 2022, c'était au tour du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte de se mettre au vert pendant 2 jours, tout comme La Cité de la Mer et la gare maritime.



À cette occasion, deux séjours en Irlande ont été mis en jeu. Près de 4 600 Cotentinois ont participé à cette initiative. Les deux gagnants sont Tristan GUILLERM DE BONFILS et Louis DUCHESNE.



4 L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

1. La qualité du service public de gestion des déchets

L'opération « Soyons redoutables avec nos déchets »

Le Cotentin a mené une grande opération de communication de son plan visant à réduire la production de déchets, avec ces 3 actions :

- réduire ses déchets ;
- réutiliser les objets et biodéchets ;
- trier ses emballages et papiers, notamment avec l'extension des consignes de tri.

Il a également été harmonisé les moyens de collecte.

Les premiers résultats sont encourageants, l'extension des consignes de tri a permis de réduire de 10% le nombre de tonnes de déchets enfouis. Le Cotentin enregistre également une diminution de 20% du tonnage des ordures ménagères et une hausse de 38% des déchets recyclables.



Le centre de tri régional

La société publique locale « Normandtri » est en phase de consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de définir la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri régional.

La réduction de la production de déchets

Près de 23% des apports en déchèteries sont des branchages. Pour encourager les habitants à profiter de ces ressources organiques, le Cotentin propose d'octobre à mars un service de broyage à domicile. Depuis 2020, 444 ménages ont ainsi pu bénéficier de ce service.



Le Cotentin a engagé une étude sur la collecte des biodéchets. Dans le cadre de son approche différenciée dans la gestion des ordures ménagères (secteur urbain dense, secteur semi rural en bordure littorale touristique, secteur semi rural, secteur rural). Le Cotentin a lancé plusieurs démarches :

- la distribution depuis 2021 de plus de 22 000 composteurs, dont 14 500 depuis la distribution gratuite ;
- la mise en place de 10 composteurs partagés sur le territoire.

Il n'est pas prévu d'expérimenter la collecte en porte-à-porte des biodéchets à ce stade. Le Cotentin va consacrer les deux années qui viennent à expérimenter et à convaincre :

- poursuivre l'effort de distribution des composteurs ;
- accompagner cette dynamique par des mesures de sensibilisation et de formation sur une utilisation optimisée et efficace des composteurs individuels et collectifs ;
- déployer des abris bacs pour collecte des biodéchets dès la mi-2024, dans les déchèteries de l'ouest du territoire (Gréville-Hague, Les Pieux, Portbail-sur-Mer...), dans un centre-bourgs dont le maire serait volontaire, dans un secteur dense de la ville centre.

Enfin une étude sur le traitement des déchets résiduels, actuellement enfouis en centre d'enfouissement a également été engagée. Divers scénarios sont en cours d'étude : création d'une unité de valorisation énergétique 100% électrique, création d'une unité de valorisation mixte électricité et vapeur et préparation de combustible solide de récupération (CSR) pour une combustion en chaudière. Le choix du scénario retenu sera arrêté en 2024.

2. La qualité du service public de distribution d'eau potable

Pour mener à bien ses missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'eau potable suivants : 74 points de prélèvements, 26 usines de production, 166 réservoirs et près de 3 670 km de réseau pour acheminer l'eau potable à plus de 96 413 abonnés sur l'ensemble du territoire. 10 061 543 m³ ont été vendus en 2022 sur l'ensemble du territoire. Pour les deux tiers de la population du Cotentin, la gestion de ces équipements est réalisée par « régie directe ». Sur certains secteurs, le suivi et l'entretien des équipements s'effectuent par des entreprises privées

(Saur, Véolia) qui disposent de contrats pluriannuels. Le territoire est ainsi divisé en deux modes de fonctionnement : la « régie directe » et les prestataires privés.

La rénovation de l'usine d'eau d'Olonde à PortBail

Afin d'améliorer la capacité de production et sécuriser la qualité de l'eau, l'agglomération a lancé en 2023 un chantier de rénovation pour l'usine de production d'eau potable d'Olonde. Les travaux vont se poursuivre en 2024.

La rénovation des réseaux d'eau potable



La rénovation de 3 500 km de réseaux d'eau potable du Cotentin constitue un enjeu prioritaire. Elle permet de limiter les pertes en eau causées par la vétusté de certaines conduites, elle sécurise l'accès à l'eau pour les habitants et assure le maintien d'une bonne qualité de l'eau. Depuis 2020, 40 km de réseaux d'eau potable rénovés sur tout le territoire ont ainsi permis à certaines communes de voir leur accès à l'eau sécurisé.

3. La qualité du service public de l'assainissement collectif

Pour mener à bien ces missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'assainissement collectif suivants : 52 usines de traitement et 1 200 km de réseau pour 63 948 abonnés. Le service public de l'assainissement non collectif sur l'agglomération concerne 26 % des habitants du territoire. L'agglomération effectue les contrôles obligatoires à savoir le contrôle des installations neuves (conception et exécution) et existantes (vente, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien). Les contrôles réalisés jusqu'alors sur le territoire donnent un taux de conformité des installations proche des 45 %.

La mise aux normes des installations sanitaires et le contrôle des raccordements des habitations

La communauté d'agglomération du Cotentin contrôle les raccordements des habitations au réseau collectif d'eaux usées, les rejets des particuliers et instruit les dossiers de réhabilitation des assainissements collectifs. Pour lutter contre les pollutions diffuses, et les eaux pluviales parasites, une politique est menée depuis plusieurs années avec l'agence de l'eau, pour aider financièrement les ménages dans les travaux de mise en conformité de leurs installations sanitaires. En 2022, 1 543 installations non-collectives du territoire ont été contrôlées.

La mise aux normes de l'assainissement à Saint-Pierre-Église

Afin de remettre à niveau le système d'assainissement de la station de traitement des eaux usées de Saint-Pierre-Église, des premiers travaux de renouvellement des réseaux ont été réalisés en 2023. Les travaux sur la station sont prévus pour l'année 2025.

4. La gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif

Les compétences eau potable et assainissement collectif sont exercées sur le territoire de la communauté, soit directement en régie, soit par le biais de contrats de délégation de service public (affermage, gérance, prestations de services). Concernant les contrats de délégation de service public, depuis 2018, l'agglomération Le Cotentin a mis en place une cellule dédiée au suivi et au contrôle permanent d'exploitation déléguée de l'eau et de l'assainissement sur son territoire. Une démarche de simplification des nombreux contrats historiques a été engagée en 2021 pour aboutir, début 2024, à la mise en place de seulement deux contrats pour gérer l'ensemble des secteurs concernés (Côtes des Isles, Cœur-Cotentin, Val de Saire, St Pierre-Eglise). A noter que les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont certifiés ISO 9001 et 14001 sur le périmètre de Cherbourg-en-Cotentin. Ces certifications ont été renouvelées en 2023 et étendus aux secteurs de Douve Divette et la Saire.

5. La contribution à l'éducation et à la formation

Les projets de partenariat avec les établissements scolaires

Le Cotentin travaille avec les structures de formation du territoire, lycées Alexis de Tocqueville et Sauxmarais, IUT, pour établir des partenariats visant à participer à la formation des jeunes du territoire et à promouvoir l'institution dans l'optique

des besoins en recrutements. Elle participe également à des forums ou des portes ouvertes pour promouvoir les métiers liés au cycle de l'eau.

La programmation du réseau de lecture du Cœur du Cotentin sur le thème du développement durable

Le réseau de lecture Lire@Coeur du Cœur du Cotentin a organisé avec ses huit médiathèques une programmation sur le thème du développement durable qui s'est déroulée de septembre à décembre 2023 avec les évènements suivants :

- rencontres scolaires avec la venue de l'auteur Emmanuelle HOUSSAIS dans plusieurs écoles du territoire. Cet auteur a pu partager le travail qu'elle réalise autour de l'élaboration de nombreux ouvrages sur la nature et l'environnement ;
- le spectacle « ici sur terre » à Yvetot-Bocage pour plonger dans l'univers des livres d'Emmanuelle Houssais, la nature et les milieux naturels... ;
- un escape game dédié à la sensibilisation à la préservation de l'environnement des 8-12 ;
- la projection de plusieurs documentaires au sein des médiathèques sur la nature et l'environnement ;

Des animations en lien avec le jardinage, atelier « apprendre à récolter des graines » avec l'association graines manchottes, l'exposition « Mission potager » pour découvrir les fruits et légumes et comprendre comment les consommer de façon durable, atelier boutures avec le jardin Au p'tit soin. Sur les risques littoraux ont été réalisés une exposition « risques littoraux » pour comprendre l'évolution du littoral du département de la Manche présentée sur 4 sites (Sottevast, Brix, Bricquebec, Valognes) et un atelier jeu « agir ou subir » sur les risques littoraux avec le CPIE du Cotentin.



La sensibilisation à la protection du littoral



Le Cotentin, en cohérence avec la méthode raisonnée du ramassage des déchets de plage apporte des connaissances et sensibilise le public sur les plages en organisant avec le CPIE du Cotentin des animations. Durant l'été, 8 animations ont eues lieu sur plusieurs plages du territoire pour aborder les notions de « plages vivantes », biodiversité des laines de mer, sensibilisation aux déchets de plage... Au total 617 personnes ont visité l'exposition itinérante. Mettre Gatteville-Phare à la place de Portbail.

Dans le cadre de « Grand Océan », des balades commentées sur le thème de la faune et de la flore avec observation d'oiseaux nicheurs ont été proposées au public.

La pièce de théâtre « Les Ex'pairs de Normandie »

Dans le cadre des actions autour de son Plan Climat, le Cotentin, en partenariat avec l'Observatoire de la qualité de l'air en Normandie et de plusieurs communes du territoire, a accueilli la pièce de théâtre "Les Ex'pairs de Normandie" pour sensibiliser sur le climat. 500 élèves ont assisté à la pièce au théâtre des miroirs et 700 à l'espace culture Michel Canoville de La Hague



5. Le maintien de l'accès aux soins

Le contrat local de santé

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional

de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il a été engagé pour la période 2023 - 2028. Les axes et objectifs de ce contrat sont les suivants :

Axe I : Développer et accompagner l'organisation de l'offre de santé sur le territoire communautaire

Objectif stratégique 1 : Renforcer la démographie et l'attractivité médicale

Objectif opérationnel 1 : Poursuivre le soutien au renforcement et à la densification de l'offre de soins de premier recours sur le territoire communautaire

Objectif opérationnel 2 : Poursuivre l'accompagnement des nouveaux professionnels en lien avec la CPTS

Objectif stratégique 2 : Promouvoir le territoire et l'exercice de la médecine auprès des professionnels de santé

Objectif opérationnel 1 : Développer la communication à destination des professionnels de santé

Objectif opérationnel 2 : Mener des actions de promotion du territoire

Axe II : Développer les actions de prévention et de promotion de la santé au sein de l'agglomération

Objectif stratégique 1 : Développer les interventions de prévention dans le champ de la santé mentale et psychique

Objectif opérationnel 1 : Mieux accompagner et prévenir sur les questions de santé mentale

Objectif opérationnel 2 : Renforcer la promotion du bien-être et la déstigmatisation

Objectif stratégique 2 : Renforcer la prévention des conduites addictives

Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'accès à l'offre de prévention des conduites addictives et son développement

Objectif opérationnel 2 : Renforcer l'aller-vers les publics en situation d'isolement, de précarité

Objectif stratégique 3 : Renforcer la prévention dans le champ de l'hygiène de vie, de l'alimentation et de l'activité physique

Objectif opérationnel 1 : Renforcer le déploiement territorial des actions de prévention dans le champ de la nutrition et de l'activité physique

Objectif opérationnel 2 : Favoriser l'adoption d'habitudes de vie et de comportements favorables à la santé

Objectif stratégique 4 : Renforcer les actions de soutien à la parentalité et à la périnatalité

Objectif opérationnel 1 : Favoriser la coordination entre les acteurs de la périnatalité et de la parentalité

Objectif opérationnel 2 : Renforcer la prévention et l'accompagnement à destination des jeunes parents

Axe transversal

Objectif stratégique 1 : Instituer une gouvernance communautaire

Objectif opérationnel : Instaurer des conditions de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et notamment la CPTS du Cotentin

Objectif stratégique 2 : Faire vivre la « dynamique CLS » à l'échelle de l'agglomération

Objectif opérationnel 1 : Renforcer la communication autour des actions du Contrat Local de Santé et des problématiques de santé du territoire

Objectif opérationnel 2 : Favoriser la mise en réseau des acteurs dans le cadre du Contrat Local de Santé

Les actions pour préserver la santé pour tous

L'agglomération s'est dotée d'un plan d'actions depuis 2017 pour renforcer la démographie médicale du territoire en poursuivant et amplifiant la densification de l'offre de soins de 1er recours. Le Cotentin soutient la création de structures portant un projet de santé mais aussi les projets de télésanté ainsi que les établissements sanitaires. Les principales actions portées par l'agglomération en 2023 sont les suivantes :

Mailler le territoire avec des structures de soins : L'agglomération travaille à la mise en œuvre d'un véritable maillage du territoire avec des structures de soins de 1er recours ayant un projet de santé comme les Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA) ou les centres de santé qui permettent à des professionnels de santé qui partagent un projet médical commun, d'avoir un exercice coordonné et regroupé. Ce mode d'exercice, en libéral ou salarié, est largement plébiscité par les jeunes professionnels et contribue à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité sur les territoires fragilisés. Ainsi depuis 2017, après les projets de PSLA, accompagnés par l'Agglomération du Cotentin ont abouti : Les Pieux, Valognes-Brix, La Saire Médicale, Douve-Divette et Côtes des Isles. Un autre a été créé en 2023 sur La Hague. Par ailleurs, afin de disposer d'une offre complète à destination des jeunes professionnels, l'Agglomération du Cotentin a mené, une étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de santé communautaire dont le basculement dans la mise en œuvre a été validé en 2023.

Accompagner l'installation de professionnels de santé : Pour favoriser l'installation des professionnels de santé, l'agglomération a mis en place une cellule d'accompagnement. En 2022-2023, il y a eu 28 demandes dont 16 accompagnements de médecins de logement, dont pour la recherche d'emploi du conjoint, deux visites de séduction,

dont 7 internes pour la recherche de logement. 94 étudiants accueillis dans le cadre de la manifestation la « Nouvelle Vague » anciennement Les Paradis du Cotentin.

Valoriser les missions des praticiens : Un des autres leviers pour améliorer la démographie consiste à valoriser les missions des praticiens hospitaliers des hôpitaux périphériques afin de leur donner les moyens de rendre attractifs leur spécialité et leur service auprès des jeunes professionnels. Or, la formation des futurs spécialistes et leur insertion professionnelle restent encore très liées au CHU de Caen. Dans un souci de décentralisation, l'UFR Santé de Caen a confié une mission universitaire à deux praticiens en gynécologie et néphrologie au sein du CHPC. Ainsi, l'agglomération et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie soutient, à hauteur de 72 000€, la réalisation de ce dispositif. Enfin, l'agglomération est également fortement impliquée dans les travaux de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Cotentin (CPTS). Celle-ci mobilise près de 200 professionnels de santé du territoire pour participer au système de régulation des soins. Ainsi, l'agglomération a soutenu la soirée de restitution du 28 novembre 2023 : La santé dans le Cotentin en 2042 : quand les professionnels de santé écrivent ensemble le futur de la santé grâce au design fiction.

Soutien les programmes d'investissement des établissements sanitaires notamment en matière dentaire : Le département de la Manche, 500 000 habitants, se classe 96^{ème} en nombre de chirurgiens-dentistes par habitant, derrière la Martinique et la Guadeloupe. La Manche compte 37 dentistes pour 100 000 habitants, contre une moyenne nationale de 64. De fait, l'Agence régionale de Santé, la région Normandie, la communauté d'agglomération du Cotentin, l'hôpital de Cherbourg, l'université de Caen-Normandie, les professionnels de santé chirurgiens-dentistes, ont réagi avec la mise en place, dès 2021, d'un partenariat avec l'UFR d'odontologie de l'université de Rennes. Objectif : permettre à des étudiants en 6^{ème} année et 5^{ème} année de l'université de Rennes de venir effectuer leur stage clinique dans l'un des deux établissements, Cherbourg et Valognes, du centre hospitalier public du Cotentin, sous la supervision de praticiens cherbourgeois. Et, ainsi, d'amener ces jeunes chirurgiens-dentistes à s'installer durablement dans le territoire. En 2023, une dizaine d'étudiants effectueront leur stage de fin d'étude dans le Cotentin.

Le futur centre de santé communautaire

L'agglomération a retenu l'opportunité de créer un centre de santé salarié communautaire afin de compléter l'offre de structures de santé pouvant répondre aux attentes des habitants et aux aspirations de travail des professionnels de Santé. Ce centre sera composé d'un site principal et de 2 antennes dans le Val-de-Saire et sur la Côte des Isles. Les études juridiques et foncières de ce projet seront finalisées en 2024.

La « Nouvelle Vague du Cotentin »



Initialement appelée « Les Paradis de Cherbourg » et rebaptisée « Nouvelle Vague du Cotentin » la 7^{ème} édition de cette initiative a eu lieu à Barneville-Carteret, Cherbourg-en-Cotentin et Gatteville. Ce week-end dédié aux jeunes internes en médecine a pour but d'inciter les professionnels de demain à s'installer sur notre presqu'île. Ces derniers ont pu bénéficier de nombreuses activités sportives et culturelles (Festival des Art'zimutés). L'objectif était également de valoriser la communauté médicale en organisant un speed meeting permettant d'échanger entre pairs. L'événement a rassemblé près de 100 participants.

5 LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1. Le développement économique

Le soutien à la création de l'école normande des produits de la mer

En 2025, une école Normande des Produits de la Mer, menée par l'AFPA et le chef Bernard LEPRINCE, ouvrira ses portes dans les locaux de l'AFPA à Équeurdreville.

Le soutien aux énergies marines renouvelables

Dans le déploiement de la filière des énergies marines renouvelables, le Cotentin, tout en restant le territoire référence du mix énergétique, affirme sa place incontournable avec le port de Cherbourg et son Hub d'assemblage des éoliennes. L'agglomération joue également son rôle de facilitateur avec les aides aux entreprises.



Le soutien à la création du pôle de soudage Héfaïs



Pour former l'élite des soudeurs dans le Cotentin, l'agglomération accompagne les industriels dans la construction d'un pôle d'excellence de formation, pour répondre à la demande en main d'œuvre qualifiée des industriels sur des métiers en tension et renforcer l'attractivité du territoire en formation. Cette école a été créée sous l'impulsion d'EDF, Naval Group, Orano et des Constructions Mécaniques de Normandie (CMN).

L'agglomération du Cotentin assure la maîtrise d'ouvrage de la construction du bâtiment. Au printemps 2024, la Haute École de Formation Soudage Héfaïs accueillera ses premiers stagiaires dans ses nouveaux locaux de 3 380 m², implanté sur la Zone d'Activité Économique de Bénécière à Cherbourg-en-Cotentin. Des environnements professionnels reconstitués y seront disposés permettant ainsi aux soudeurs, débutants ou confirmés, de se former au plus près des conditions réelles. À partir du printemps 2024, près de 200 stagiaires pourront se former chaque année dans les nouveaux locaux.

Le développement du ferroutage

Véritable porte d'entrée vers l'Irlande, l'activité commerciale du Port de Cherbourg va se renforcer encore en 2024. A terme, ce ne sont pas moins de 25 000 remorques qui y transiteront chaque année, soit l'équivalent du volume de fret traité vers l'Angleterre. Le port affirmera ainsi sa position incontournable entre l'Espagne, le Royaume Uni et l'Irlande avec le projet de ferroutage porté par Brittany Ferries, la SNCF et Ports de Normandie. La première étape dans l'élaboration de ce projet consiste à la construction d'un terminal sur le Port de Cherbourg. Pour ce programme d'envergure, Ports de Normandie investit 7 M€, financés par l'Europe, la région Normandie, le département de la Manche et l'agglomération du Cotentin. Les travaux ont débuté en septembre 2023 pour une mise en service à l'été 2024.

Tournage en Cotentin

Avec « Tournage en Cotentin », l'office de tourisme du Cotentin s'est doté d'un dispositif d'accueil dédié aux professionnels du cinéma et aux équipes de tournage qui choisissent le Cotentin. L'objectif est simple : valoriser nos paysages sur grand écran. Si le cinéma joue un rôle essentiel dans l'attractivité et l'image du territoire, il constitue également un moteur économique et touristique significatif. 1 € investi par le cinéma induit 6 € de retombées économiques pour le territoire. 10 films ont été tournés dans le Cotentin.

Le dispositif Cotentin Proximité

Ces dernières années, que ce soit face aux nouveaux modes de consommations ou à la crise liée à la Covid, les commerçants ont dû s'adapter. Dans ce contexte peu favorable, beaucoup ont su innover ou valoriser l'expérience client. Afin de leur permettre de concrétiser ces projets ou d'adapter leur entreprise face à ces nouvelles demandes, l'Agglomération met à leur disposition le dispositif Cotentin Proximité. Cet outil s'adresse aux commerçants et artisans indépendants, aux producteurs locaux inscrits dans une logique de circuit court ainsi qu'aux associations de commerçants, d'artisans et de producteurs locaux. Avec le soutien de la région Normandie et du département de la Manche, 800 000€ sont ainsi prévus sur 3 ans pour aider les commerçants dans leurs projets d'investissement ou d'innovation. Ainsi, depuis son lancement en janvier 2022, 120 dossiers ont été déposés. Depuis janvier 2022, 70 aides ont ainsi été versées pour un montant total de 300 000€.

2. Le soutien aux systèmes productifs locaux, à l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale

Le projet alimentaire territorial (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages. Pour atteindre cet objectif en 2040, 5 changements sont visés à travers la mise en place du plan d'actions autour de 45 actions concrètes à mettre en œuvre sur 10 ans :

- l'alimentation vectrice de lien social et fait partie intégrante de la culture des habitants ;
- la résilience alimentaire renforcée par la diversification des moyens de production et des modes de distribution ;
- les producteurs locaux et leurs produits mis en valeur et participent à développer l'image du territoire ;
- la qualité de l'environnement et la santé des consommateurs préservées par l'évolution des pratiques ;
- la gestion foncière assure la préservation des terres agricoles de qualités.

Par ailleurs, le projet alimentaire territorial (PAT) du Cotentin ambitionne de concilier développement du territoire et préservation des terres agricoles et des espaces de productions marins. Dans un contexte de changement climatique de plus en plus visible, la ressource en foncier agricole est un enjeu fort pour assurer une production alimentaire locale suffisante aux besoins du territoire. Les premières actions, comme la mise en place de marchés publics simplifiés pour alimenter les cuisines centrales de Montebourg et des Pieux en produits locaux permettent de nourrir ainsi quotidiennement près de 800 élèves. D'autres projets sont en cours d'étude, comme la création d'une légumerie conserverie à destination de la restauration collective ou encore la création d'un espace test pour faciliter la création ou la reprise d'entreprises agricoles.

L'expérimentation sur la réutilisation des eaux usées

L'Agglomération a lancé une étude avec la Société d'Investissement Légumière et maraîchère de Basse Normandie et le laboratoire Actalia pour évaluer le potentiel de réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures. En 2024, les résultats de ces tests permettront de définir un plan d'action.

L'étude du développement de la méthanisation

Le Cotentin souhaite accompagner le développement de la filière de méthanisation et l'injection du méthane dans les réseaux. L'agglomération a engagé un travail avec les entreprises agro-alimentaires du Cotentin et la chambre d'agriculture. Une consultation a été engagée pour le dimensionnement du « méthaniseur territorial ». Les biodéchets pour lesquels l'agglomération a lancé une étude en vue d'organiser leurs collectes pourront alimenter ce méthaniseur.

6. Les mesures de réduction des déchets à la source

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le Cotentin dans de l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) s'est fixé 9 axes conduits par des groupes de travail :

- Axe 1 : Développer les actions de réduction et de gestion de proximité des biodéchets et des résidus de jardins
- Axe 2 : Favoriser et inciter au réemploi, à la réparation et la réutilisation
- Axe 3 : Encourager les solutions innovantes pour réduire les déchets produits par les professionnels
- Axe 4 : Favoriser le réemploi dans le BTP
- Axe 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 6 : Eco-exemplarité de la collectivité et des communes membres en matière de prévention et de gestion des déchets
- Axe 7 : Sensibiliser à la réduction des déchets en mer et déchets touristiques
- Axe 8 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire vers une consommation responsable
- Axe 9 : Mise en place d'outil économique incitatif

3. Le Cotentin « Terre bleue », le soutien aux filières maritimes

Grand Océan

Pour sensibiliser aux richesses et aux promesses de l'océan, le Cotentin accueille depuis 2022 l'évènement Grand Océan. Regroupant une quarantaine d'experts s'adressant aussi bien aux scolaires qu'au grand public, cet événement a attiré 10 000 visiteurs en 2022 et 2023 et assuré au territoire un rayonnement important dans les médias.

Les ambassadeurs du Cotentin

Créé en 2021 par l'Agglomération « les Ambassadeurs du Cotentin » est un dispositif où six jeunes saisonniers, organisés en binômes, parcourent les côtes du Cotentin pendant la saison estivale, de juillet à fin août. Après une phase de test réussie sur la côte Ouest en 2021, le programme s'est étendu à la côte Est pour l'édition 2022, couvrant ainsi 25 communes en 2023. L'objectif de cette initiative est préserver la quiétude des sites pendant une période de fort afflux touristique et de sensibiliser les touristes sur la gestion des déchets, les feux de camps, ou encore la régulation des flux de camping-cars...



La Rolex Fastnet Race

Le 22 juillet plus de 4 000 marins ont pris le départ de la 50^{ème} édition de la Rolex Fastnet Race depuis Cowes en direction des côtes du Cotentin, soit 430 bateaux de 30 nationalités.

Pour le Cotentin, cet événement nautique est une reconnaissance de ses atouts portuaires. C'est aussi une opportunité de valoriser son identité maritime et de rejoindre le cercle restreint des territoires organisateurs de grands événements nautiques. L'occasion pour le public d'approcher au plus près les bateaux et les skippers, notamment le 20 juillet lors de la soirée de présentation des équipages. À partir du 22 juillet, sur le Village de la course installé sur la Plage Verte, de nombreuses animations proposées par les associations du territoire rythmeront la semaine avec des concerts et un spectacle de drones.



La modernisation de l'accueil des touristes

Pour mieux répondre aux attentes des touristes, les bureaux d'accueil de Barneville-Carteret, Barfleur, Port-Bail-sur-Mer, Briquebec-en-Cotentin, Cherbourg-en-Cotentin et Saint-Vaast-la-Hougue, ont été modernisés pour devenir de véritables espaces de conseils, avec une billetterie et une boutique. En 3 ans, ils ont permis de répondre à plus de 240 000 demandes. Le déploiement de 10 webcams sur le littoral, l'application « nestorencotentin », permettant de géolocaliser le visiteur, et la modernisation du site « encotentin.fr », sont venus renforcer les services proposés aux habitants et touristes.

Le développement de la randonnée

La randonnée atout majeur pour le tourisme dans le Cotentin, constitue un formidable instrument de découverte des espaces naturels et de valorisation de l'héritage maritime de notre territoire. 636 km de chemins sont entretenus par l'agglomération. Pour favoriser le cheminement des marcheurs 18 points de discontinuités ont été résorbés et une douzaine est en cours de résolution.

Les animations et les formations à destination des bases nautiques

Dans le cadre de sa compétence de coordination des structures nautiques, l'agglomération a mis en place différentes animations et formations à destination des bases nautiques. Une journée d'apprentissage a été organisée par l'office de tourisme dans le but de sensibiliser sur la préservation de l'environnement et la sécurité. Ses séquences ont été animées par le photographe professionnel et auteurs normand Arnaud GUERIN.



4. Le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La rénovation du site Intechmer



Installé depuis 1981 l'institut Intechmer est le seul institut français de formation post-bac en sciences et techniques de la mer. Depuis son ouverture, 1 500 étudiants ont franchi les portes de cet institut et exercent aujourd'hui dans différents domaines en lien avec la mer et sur tous les continents. Pour préserver la qualité de l'enseignement et renforcer l'attractivité du territoire avec l'enseignement supérieur, l'agglomération, en partenariat avec la région et le département, va porter le projet de rénovation de cet établissement, estimé à 10,5 M€. Ce projet prévoit d'agrandir le site tout en conservant son identité. À terme, 3 900 m² seront à disposition des étudiants et des enseignants avec la construction d'un nouveau bâtiment rectangulaire. Les premiers travaux du nouveau bâtiment ont débuté fin 2023 pour une livraison du bâtiment neuf à l'été 2025. La rénovation de l'ancien bâtiment s'enchaînera ensuite jusqu'en 2026.

Le nouvel Institut de Soins Infirmiers,

En janvier 2025, un nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ouvrira ses portes sur la zone des Fourches à Cherbourg-en-Cotentin, remplaçant l'ancien bâtiment situé à côté de l'Hôpital Pasteur construit dans les années 1970. La première pierre du futur bâtiment a été posée en mai 2023. Ces nouveaux locaux permettront d'accueillir près de 330 élèves. Les formations proposées viendront renforcer les besoins en personnel soignant sur le territoire, mais aussi accompagner la dynamique de la vie étudiante en étant intégrées au campus universitaire. Pour ce projet, la région Normandie va consacrer 13 M€, l'agglomération 1,21 M€ et la ville 1,26 M€.



Le futur internat pour les étudiants en médecine

Pour renforcer l'offre en logements pour les étudiants en médecine, l'agglomération soutient le projet de construction d'un internat porté par le centre hospitalier public du Cotentin. Situé à proximité de l'établissement de santé, ce bâtiment collectif de 40 logements permettra d'accueillir 96 personnes d'ici 2025.

Le dispositif Ambition Métier Cotentin

Avec le dispositif Ambition Métier Cotentin, 20 lycéens ont bénéficié en 2023 d'une bourse de 1 000 € pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet professionnel. Ils sont également suivis par un tuteur.

Le logement étudiant

Afin d'apporter une réponse à la question du logement pour les étudiants, l'agglomération travaille avec le CROUS pour installer une résidence étudiante à horizon 2026 sur le campus. En effet, pour dépasser la barre des 3 000 étudiants d'ici 2030, le Cotentin souhaite étoffer son offre de formation au plus près des besoins des entreprises et des métiers. Il s'agira aussi de doter au travers d'un plan campus, le campus des sites de vie étudiante qui lui font encore défaut.

L'antenne de l'ECAM-Rennes

Une antenne de l'ECAM-Rennes s'implantera dans le Cotentin. D'ici 2029, ce sont près de 460 étudiants qui pourront y être accueillis.

Le forum des métiers de la fonction publique territoriale (FPT)



Le forum des métiers de la fonction publique territoriale (FPT) a eu lieu le 25 et le 26 janvier, à La Cité de La Mer. Impulsé, chaque année, par l'Agence de l'Orientation - Parcours Emploi de la région Normandie, il s'adresse principalement aux jeunes et aux demandeurs d'emploi. À cette occasion, l'agglomération du Cotentin a présenté la diversité des métiers exercés et le bouquet de services rendus à nos concitoyens.

Le dispositif Job'Student

Pour permettre aux étudiants de trouver facilement un emploi saisonnier tout en répondant aux difficultés de recrutement des professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, de la vente et de l'accueil touristique, l'agglomération a mis en place le dispositif Job'Student. Depuis 2020, 51 jeunes ont ainsi pu être formés par le Groupe FIM.

6 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES

1. Une gouvernance et une démocratie participative

Différentes instances de gouvernances permettent de conduire la politique du Cotentin et d'en assurer la participation : la commission consultative des services publics locaux, le conseil local de santé, la commission intercommunale d'accessibilité, le conseil de développement.

2. Les services et événements pour mobiliser

Les ambassadeurs de la mobilité

Afin de bénéficier de remontées de terrain efficaces pour poursuivre l'amélioration du réseau de transport Cap Cotentin, 9 usagers volontaires ont été sélectionnés pour devenir « Ambassadeurs Cap Cotentin ». Pendant 1 an, ils font part des points positifs et négatifs rencontrés dans les transports et testeront également les nouveautés du réseau.



3. L'information des habitants et des acteurs du territoire

La communication est un élément fondamental d'information de la politique de la collectivité. Plusieurs supports sont diffusés et des événements sont organisés régulièrement.

Le magazine territorial de l'agglomération

Le magazine territorial de l'agglomération « Le Cotentin » informe régulièrement les habitants de la vie du Cotentin. L'année 2023 a permis de publier 3 numéros.

L'information dématérialisée et digitale

En complément Le Cotentin informe quotidiennement les habitants et usagers sur la vie de l'agglomération sur ses supports digitaux. Le site générique www.lecotentin.fr ainsi que l'ensemble des publications diffusées sur les réseaux

sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram) ont vocation, en complément des dispositifs de sensibilisation traditionnelle, à renforcer l'information auprès des bénéficiaires finaux.

Les Rendez-vous du Cotentin : l'agglomération à la rencontre des habitants



Afin de permettre aux habitants de se renseigner en direct auprès des services de l'agglomération et d'échanger sur les différentes politiques et services mis en place, le Cotentin a lancé en 2023 « Les Rendez-vous du Cotentin ». Ces 11 rencontres se sont tenues sur les différents pôles du territoire. En 2023, 3 rendez-vous ont eu lieu à Saint-Pierre-Eglise, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Barneville-Carteret. Le public pouvait notamment échanger sur différentes thématiques: la gestion des déchets, le cycle de l'eau et l'assainissement, la lutte contre les inondations, les services de mobilités, la lutte contre les passoires énergétiques, les services de proximité, les aides aux commerces et artisans ou encore les équipements communautaires.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

① L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

1. La gouvernance de la communauté d'agglomération

La charte de gouvernance

La gouvernance de la communauté d'agglomération du Cotentin est organisée par une charte fondatrice. Elle définit la composition des différentes instances et précise les engagements pris vis-à-vis des communes. Elle fixe aussi les grandes orientations et les objectifs généraux que poursuit le nouvel établissement de coopération intercommunal.

La conférence des Maires

La conférence intercommunale des Maires est la garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. Elle a pour objectif de dresser le bilan du mode de fonctionnement de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et plus particulièrement du dispositif spécifique de proximité et de territorialisation. Elle s'assure également du respect des principes de la charte de gouvernance. Elle est consultée pour avis avant toute évolution de ce document cadre. Il y a eu 2 conférences en 2023, le 11 mai et le 18 octobre.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé de 192 conseillers communautaires représentant les 129 communes. Les conseillers communautaires se réunissent en moyenne 5 fois par an.

Le bureau communautaire

35 conseillers communautaires, dont le président, 15 vice-présidents, 8 conseillers délégués et 11 présidents de commissions de territoire se réunissent aux côtés du président pour préparer les délibérations du conseil communautaire.

Le séminaire de rentrée

Les élus du bureau ont été conviés à participer à un séminaire de rentrée le 14 septembre 2023. Organisé à Bricquebosq, le principal sujet évoqué a été le Pacte financier et fiscal.

Les commissions de territoire

Les commissions de territoire sont les représentations politiques de l'agglomération à l'échelle locale. 11 commissions de territoire composent la communauté d'agglomération. Elles assurent la gestion de la proximité des compétences, qui sont aujourd'hui transférées à l'agglomération et la courroie de transmission entre celle-ci et les communes. Elles sont également force de proposition pour que les décisions communautaires correspondent aux besoins du territoire concerné. Elles ont pour missions :

- de participer à l'élaboration des projets politiques communautaires ;
- de se réunir avant chaque conseil communautaire pour examiner les délibérations avant leur présentation en assemblée ;
- d'être le référent des services communautaires déconcentrés au sein des pôles de proximité ;
- de gérer les services mutualisés qui assureront à terme les compétences non reprises par l'agglomération.

Les commissions prospectives

Le rôle et le format des commissions thématiques ont évolué avec la mise en place de la nouvelle gouvernance. Appelées désormais commissions prospectives, elles ont surtout pour fonction de réfléchir et débattre sur les grands enjeux auxquels est confronté le territoire. Elles sont au nombre de 6 :

- commission finances, affaires générales, ressources humaines, simplification des relations avec les usagers ;
- commission santé, mobilités, ruralité ;
- commission développement, emploi, tourisme, attractivité et relations internationales ;
- commission environnement et gestion des déchets ;
- commission cycle de l'eau, gestion des milieux aquatiques et protection des inondations ;
- commission urbanisme, habitat, et politique de la ville.

La commission locale des charges transférées

La commission locale des charges transférées (CLECT) est une instance qui a pour finalité de s'assurer que les conditions financières de transfert des compétences vers les communes ou vers l'agglomération sont respectées. Ce pacte de confiance entre l'agglomération et ses communes garantit une équité financière pour le territoire tout en apportant transparence et neutralité des données financières.

2. Le schéma organisationnel

La nouvelle organisation des services

Depuis le 1^{er} juin, l'organisation des services communautaires a évolué pour mieux répondre aux défis de demain et à la forte attractivité qui anime notre territoire. Cette nouvelle organisation a pris effet en deux temps. La plus grande partie des évolutions est effective depuis le 1^{er} juin. La seconde phase s'est réalisée à l'automne, avec l'arrivée du Directeur général des services techniques et le rattachement de la direction des transports et de la mobilité au pôle services aux usagers. Cette nouvelle organisation vient remodeler l'organisation impulsée à la création de la collectivité en janvier 2017 et mise en place dans des délais contraints. Le fait de faire bouger les directions en un seul bloc favorise une mise en place rapide de ce nouvel organigramme.

2 LES VALEURS ET LES COMPORTEMENTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. La qualité de vie au travail

Le dialogue social

Suite aux élections professionnelles 2022, les nouvelles instances ont été installées : le comité social territorial (CST) remplaçant le comité technique et la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail (F3SCT) en lieu et place du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT). Le protocole d'accord sur le fonctionnement des organisations syndicales a été signé le 20 janvier 2023 par l'ensemble des organisations syndicales : CGT, FAFPT, FO et UNSA. Les réunions suivantes se sont déroulées :

- CST : 9 séances se sont tenues au cours de l'année 2023.

- F3SCT : 4 séances

- 3 groupes de travail locaux relatifs aux déménagements des agents suite à la réorganisation des services, la construction du pôle enfance à Montebourg, la réhabilitation du site de collecte des ordures ménagères à Montebourg.

- 4 groupes de travail regroupant les organisations syndicales et l'administration ont été organisés autour de thématiques telles que les titres restaurants, la simplification de gestion des frais de missions.

Au cours de l'année 2023, la communauté d'agglomération a accusé réception d'un préavis de grève déposés par les organisations syndicales représentatives, dont les revendications portaient notamment sur les conséquences liées à l'inflation, mais aussi la qualité de vie au travail.

L'action sociale

Dans le cadre de négociations avec les organisations syndicales, désormais la participation employeur pour le financement d'une prévoyance est cumulable avec la participation employeur santé. Son montant resté inchangé, soit 15 € mensuels.

2. La prévention

La cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexistes

Le dispositif d'alerte et de signalement mis en place en milieu d'année 2022 a vocation à recueillir la parole et les éléments de signalement, analyser la situation et aider les agents et la collectivité à trouver une solution pour mettre fin aux violences, discriminations, pratiques de harcèlement moral ou sexuel et aux agissements sexistes. Ce dispositif comporte 4 étapes :

- le recueil du signalement de la personne déclarante ;
- l'échange individuel et confidentiel ;
- l'accompagnement de l'agent ;
- le traitement par l'administration.

Soumise à des obligations de confidentialité et d'impartialité, la cellule signalement peut-être saisie par quiconque, victime ou témoin de situations de violence, de discriminations ou de harcèlements sur son lieu de travail. Le service a recueilli 3 dépôts de signalements 1 en 2022 et 2 en 2023. Le traitement de chaque situation fait l'objet d'une étroite collaboration entre la direction parcours-agents et la direction santé-prévention-formation. Ces signalements font apparaître une nécessité de prévention, de pédagogie, de formation et de sensibilisation dans les services pour prévenir ces problématiques, éviter que des situations en arrivent à ce stade ou se renouvellent. Le thème a été abordé à travers une approche théâtralisée à l'automne.

**VIOLENCES HARCÈLEMENTS
DISCRIMINATIONS AGISSEMENTS
SEXISTES**

**CELLULE
DE SIGNALEMENT**

Si vous êtes victime ou témoin de telles pratiques,
contactez la cellule de signalement : 06 73 93 18 58,
cellule-signalement@lecotentin.fr

LeCotentin

Communauté d'Agglomération de Montebourg

La création du réseau assistant de prévention

L'assistant de prévention constitue un acteur de proximité et doit consacrer une partie de son temps de travail pour accompagner sa direction ou son pôle dans la mise en œuvre des actions de prévention en coordination avec le conseiller de prévention de son secteur. 14 agents ont répondu à l'appel à candidature pour réaliser cette mission au sein de leur Pôle. Les formations "assistants de prévention" nécessaires à leur désignation ont débutés en fin d'année 2022 et se poursuivent en 2023 et 2024 pour constituer l'ensemble du réseau.

L'amélioration de l'accès au matériel ergonomique de bureau

Le service prévention conditions de travail a œuvré de manière à faciliter l'achat des équipements nécessaires aux aménagements des postes de travail. Un marché regroupe l'accès à l'ensemble des matériels à usage préventif et curatif. Ceux-ci peuvent être testés avant acquisition afin de s'assurer qu'ils répondent à la problématique de l'agent concerné. Il s'agit, entre autres, de bureaux à hauteur variable, de fauteuils adaptés, de souris verticales...

Les tests de matériels et techniques innovantes en matière de prévention

La réduction des troubles musculosquelettiques (TMS) est une mission importante du Cotentin. L'analyse ergonomique des actions de travail peut être complétée par une vidéo analysée par une intelligence artificielle. Cet outil d'analyse posturale permet de générer des données scientifiques sur le stress physique des travailleurs pendant leur activité. Son objectif est d'évaluer les besoins ou l'efficacité des solutions ergonomiques mises en place. Par ailleurs, des exosquelettes passifs ont été testés pour la première fois afin de soulager certaines contraintes posturales ou articulaires lorsque les aménagements de postes classiques n'ont pas donné entière satisfaction. Les équipes de livraison de la cuisine centrale ont essayé ces matériels.

L'évaluation des risques professionnels et le document unique

La construction du document unique d'évaluation des risques a été initiée en 2022 par le déploiement de l'outil créé par le service prévention conditions de travail. Cette démarche de prévention, animée par les conseillers de prévention, s'est poursuivie en 2023 et se finalisera pour sa première version en 2024. La méthode est l'analyse de chaque métier, sous forme de groupe de travail afin d'évaluer leurs conditions de travail. À l'issue de cette analyse, les encadrants sont également sollicités pour faire le point sur la maîtrise des risques évalués avec leurs équipes. Cela se traduit par la mise en place d'un plan d'actions mises en place. Cette démarche sera réévaluée annuellement.

L'accompagnement au mieux-être au travail

Le service médecine professionnelle et mieux-être au travail (MP-MET) accompagne les agents dans une approche pluridisciplinaire et globale prenant en compte les problématiques professionnelles, de façon individuelle et collective. Cet éventail permet de travailler sur plusieurs sphères du mieux-être : professionnelles mais également personnelles via le relais de l'assistante sociale du personnel, voire le recours aux prestations d'une psychologue du travail qui permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des agents, dans le cadre du mieux-être au travail. Le service MET a suivi 22 situations en 2023 qui ont donné lieu à 39 rendez-vous.

La médecine préventive

La médecine préventive est calibrée autour de 3 professionnels de santé, spécialisés en santé au travail. Suite à différents départs, l'activité a été maintenue grâce à l'infirmière en santé au travail en lien avec un médecin du travail du centre de gestion de la Manche, qui intervient ponctuellement nous aider par des vacations. Cela a permis de maintenir les activités essentielles. Depuis septembre 2023, un collaborateur-médecin a rejoint l'équipe médicale. Le terme de « collaborateur-médecin » indique que le médecin généraliste a débuté une formation universitaire afin de devenir médecin du travail. Cette formation en alternance dure 4 ans. Cela va permettre une reprise progressive des visites médicales périodiques dans l'attente de compléter à nouveau l'équipe par un praticien spécialisé en médecine du travail.

La démarche de prévention des addictions

Le Cotentin a lancé une démarche de sensibilisation visant à informer les agents du Cotentin sur la consommation d'alcool et de stupéfiants dans le milieu professionnel. Cette campagne de sensibilisation est accompagnée d'un «kit de prévention des addictions» contenant une information sur le règlement intérieur applicable ainsi que des outils de contrôle. Ce kit offre donc la possibilité aux encadrants de réaliser deux types de contrôle : un contrôle en cas de suspicion ou un contrôle de façon inopinée sur postes à risque.

La gestion des incivilités

Face à l'accroissement des incivilités, l'agglomération du Cotentin a mis en place une démarche visant à protéger ses agents chargés de l'accueil des usagers, pouvant être victimes d'agressions verbales ou physiques. Cette initiative a été impulsée dans le cadre de la démarche projet autour de l'accueil et de la relation usagers, et s'inscrit également en complémentarité avec le déploiement de la cellule de signalement, lancée en avril 2023 pouvant être saisie par l'agent ou un tiers en cas de violences ou de discriminations.

Les agents communautaires peuvent faire l'objet de 4 catégories distinctes d'incivilités ou d'agressions :

- l'incivilité, définie comme une attitude ou des propos qui manquent de respect, de courtoisie ou de politesse ;
- l'agression physique, qui correspond à une atteinte corporelle qui a pour but de blesser ou d'humilier la victime ;
- l'agression verbale qui relève d'une atteinte verbale contre autrui ;
- l'agression sexuelle, caractérisée par une atteinte sexuelle commise sur autrui où la victime n'est pas consentante.

Le Cotentin a établi un protocole de gestion des incivilités et agressions précisant la conduite à tenir pour réagir face à un tel évènement. Celui-ci sera présenté en proximité selon un planning à affirmer.

3. Le maintien dans l'emploi

L'accompagnement des parcours professionnels

En 2023, 42 agents ont sollicité la conseillère en parcours professionnel dont 23 nouveaux contacts. Parmi les sollicitations, une demande croissante d'information sur le compte personnel de formation. 69 rendez-vous ont été honorés. Lors de cette 5^{ème} campagne annuelle de recensement des demandes de CPF, 5 dossiers de demandes de mobilisation de son CPF ont été instruits, démarches de VAE, demandes de réintégration suite à une disponibilité ont été reçues et projet de mobilité.

Le maintien dans l'emploi

L'amélioration des conditions de recours à la période de préparation au reclassement pour raisons de santé était une des thématiques prioritaires de l'agenda social pour 2023. L'objectif était de décliner un accompagnement interne propre à la collectivité pour favoriser le maintien dans l'emploi des personnels déclarés inaptes de façon définitive à leur poste ou à leurs fonctions. Le projet a été présenté aux représentants du personnel et a recueilli un avis favorable en F3SCT en décembre 2023. Les représentants du personnel sont régulièrement informés du suivi des agents intégrés au dispositif lors de commissions les réunissant aux côtés du vice-président aux ressources humaines et des responsables RH en charge.

La référente "Maintien dans l'emploi" commence par définir un projet de reconversion avec l'agent. Elle propose le projet au service d'accueil pressenti et entretient un lien avec celui-ci aussi longtemps que nécessaire pour atteindre l'objectif, tout en tenant informé le service d'origine de l'agent reclassé. Ce changement d'affectation ou ce reclassement s'effectue en collaboration avec les services de médecine professionnelle, de formation, de prévention et conditions de travail.

Au cours de l'année 2023, le service a accompagné 26 agents de la communauté d'agglomération dont 8 sont sortis du dispositif après avoir changé d'affectation (6 agents) ou admis en retraite (2 agents). 13 d'entre eux ont intégré le dispositif maintien dans l'emploi au cours de l'année 2023. Au 31 décembre 2023, 18 agents (15 relèvent d'un changement d'affectation et 3 d'un reclassement) sont suivis. Les agents reclassés sur un autre poste libèrent celui qu'ils occupaient, ce qui permet généralement le recrutement d'un nouvel agent : ainsi tous les acteurs du dispositif coopèrent dans une démarche gagnant/gagnant.

La veille statutaire

Un bulletin ressources humaines mensuel regroupe les actualités du mois en matière de ressources humaines. Il s'agit d'un document interne à l'attention des encadrants du pôle ressources humaines. Les informations présentées sont répertoriées par thématiques. En 2023, 11 numéros de veille juridique ont été rédigés, ils sont composés de 205 articles publiés.

La mobilité interne

6 appels à mobilité interne ont été instruits en 2023. Au cours de l'année, 28 agents Le Cotentin ont exercé une mobilité interne.

4. La formation

La formation

Environ 1 960 jours de formation réalisés dont environ 800 jours ont eu lieu en intra ou à distance. Cette localisation au plus près des agents permet de former des agents peu mobiles ou éloignés des dispositifs de formation. Les formations en sécurité sont réalisées en grande partie par 19 formateurs internes (CEC/ CCAS/ LC) : conduite d'engins, risque électriques, secourisme, incendie/évacuation... Les points forts de 2023 sont les suivant :

- démarrage des formations du cycle management ;
- démarrage des formations chefs d'établissement ;
- démarrage des cycles de formation pour agent d'accueil ;
- élaboration du plan 2024-2025.

L'accueil des stagiaires

Durant l'année scolaire 2022-2023, 75 demandes de stage ont été traitées. Pour la seule année civile 2023, 58 demandes de stages ont été traitées. Ces chiffres ne reflètent pas le nombre total de stagiaires accueillis mais le nombre de demande d'accueil émise auprès de l'équipe emplois et stages. Les accueils de stagiaires traités par les pôles de proximités n'entrent pas dans ce récapitulatif.

4 offres de stages gratifiés, d'une durée supérieure à deux mois ont été accueilli en 2023 dans le cadre de ce dispositif. Ces accueils favorisent la connexion entre les établissements d'enseignement et la réalité du terrain, facilitant la transmission de connaissances et la création de partenariats durables. Attirer des stagiaires renforce l'attractivité de la collectivité en tant que lieu d'apprentissage et de développement professionnel, participant ainsi à sa vitalité et à son dynamisme. Il s'agit d'un enjeu majeur pour attirer et fidéliser les talents dont nous aurons besoin demain.

En 2023, un outil nouveau a été exploré pour s'adapter aux modes de recherche des étudiants de la génération Z : il s'agit de Job teaser. Job Teaser est un prestataire support aux sites carrières des établissements d'enseignement supérieur. Chaque étudiant possède un espace personnel sur le site carrière de son établissement sur lequel il va trouver différentes informations liées à sa scolarité (événements, RDV écoles, documents administratifs...). La plateforme permet aux employeurs de déposer leurs offres de stages ou d'emploi et de mettre en avant les atouts de la structure. Ainsi, l'investissement de l'outil permet de créer une « vitrine » employeur à destination des étudiants. L'utilisation de cette plateforme permet de toucher les étudiants et jeunes diplômés sur un outil qu'ils connaissent et qu'ils utilisent au cours de leurs études. En 2022/2023, nous avons reçu en moyenne 1,75 candidature par offre. En 2023/2024, nous avons reçu actuellement en moyenne 4,21 candidatures par offre.

5. L'organisation du travail

Le télétravail

La communauté d'agglomération Le Cotentin favorise l'ergonomie du poste de travail dans le cadre de la mise en œuvre du télétravail. Pour les agents qui ne sont pas équipés de PC portable, la collectivité met à disposition un client léger de type Raspberry avec un écran de taille supérieure à 20 pouces. Les Raspberry ont l'avantage de consommer très peu d'énergie. 118 agents ont été dotés en 2023.

L'intranet

Afin de faciliter le partage d'information et le travail au quotidien, l'intranet de l'agglomération a été déployé à la fin du second semestre 2023. Accessible depuis n'importe quel lieu de connexion, travail ou personnel, cet outil permet à l'ensemble des agents d'être mieux informé sur les actualités de la collectivité et permet également un accès direct à un certain nombre de logiciels métiers.

6. Les événements et la communication interne pour mobiliser

Le cycle de management

Suite à la démarche des risques psycho-sociaux (RPS) et à la mise en œuvre du plan d'actions visant à les résorber et à les prévenir, l'agglomération a engagé un important cycle de management à destination de la direction générale, des directrices et directeurs et des encadrants intermédiaires. Ce cycle de formation répond à plusieurs objectifs :

- partager des approches et des repères communs en matière de management pour répondre aux défis de la collectivité et à l'impératif de mobilisation des équipes et des agents ;
- s'appuyer sur ce parcours pour élaborer ensemble un référentiel de management et tendre vers une culture partagée du management ;
- poser le socle d'une école / académie du management de l'Agglomération du Cotentin, qui progressivement pourra déployer des actions, des formations pour tous les managers de la collectivité.

Ces échanges ont permis d'identifier trois enjeux qui seront travaillés dans chaque atelier :

- le périmètre de responsabilité des managers ;
- les circuits de décisions à simplifier et à fluidifier ;
- la nécessité de travailler en transversalité et de favoriser le partage d'informations.

Ce premier cycle de formation se compose de 5 ateliers, qui se déroulent en 2023 jusqu'au 1er trimestre 2024. Il sera obligatoire pour tous les managers de la collectivité afin d'assurer une vision commune sur le management et d'élaborer, de manière concertée, le référentiel.



La 2^{ème} rencontre annuelle des agents



Le 14 juin, a eu lieu la 2^{ème} rencontre annuelle des agents à l'espace culturel et au gymnase des Pieux. Une journée riche en échanges où plus de 600 agents ont répondu présent. Durant la matinée, les agents ont pu participer au salon des services communautaires articulé autour d'un quizz visant à renforcer l'interconnaissance. Après un déjeuner convivial, où diverses animations étaient proposées (concert acoustique de Two Deep, photobooth, close up), les agents ont partagé, en équipe, un burger quizz du Cotentin où l'équipe gagnante a remporté le burger d'or.

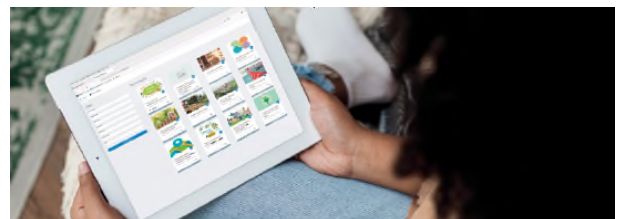
Les temps d'échange agents

Afin de permettre à l'ensemble des agents de découvrir les missions de l'agglomération mais également de favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité, le Cotentin organise la tenue d'un temps d'échange et de convivialité à destination de tous les personnels. Ce temps s'est déroulé le 7 avril à la Maison Sainte-Thérèse à Valognes. Ces derniers ont pu faire connaissance et découvrir les différents services communautaires. L'après-midi s'est clôturée par la remise des box d'accueil composées de plusieurs goodies et d'entrées gratuites pour découvrir Les différents équipements.



La gestion de projets

Dans le cadre de la simplification des processus administratifs Le Cotentin a déployé la méthode projets afin d'unifier les règles d'organisation et de validation des projets, favoriser la transversalité et assurer le suivi opérationnel de la feuille de route communautaire et de nombreuses actions prévues à horizon 2026. Cette démarche repose sur 3 grands axes :



- la désignation de chefs de projets qui assure la conduite du projet, son animation et l'atteinte des objectifs fixés avec son équipe projet composés de contributeurs (services ressources internes nécessaires à la réussite des projets), de partenaires ;

- l'animation régulière de ce réseau avec des temps de formation, d'échanges sur les problématiques rencontrées et sur les évolutions à apporter à la démarche ;
- la création en interne d'un outil "Portefeuille projets" accessible à tous qui recense l'ensemble des projets issus du Projet de Territoire et compile les informations essentielles à la conduite de la mission : la commande, les parties prenantes, les principales étapes du projet et l'état d'avancement.

L'appel à Projets Terre Bleue Le Cotentin

Un 1^{er} appel à projets « Terre Bleue Le Cotentin » qui s'adresse à l'ensemble des agents de la collectivité a pour thème le maritime. (hors agents de la SPL Développement Touristique). Il convient de former une équipe de 6 personnes maximum. À l'issue de la phase de sélection, 2 projets seront retenus et bénéficieront d'un budget de 20 000€ pour le mettre en oeuvre sur l'année 2023-2024. Cette initiative vise à mieux acculturer les agents à la nouvelle marque Terre Bleue et de permettre également de renforcer les synergies et la coopération interservices. Comment participer à cette initiative ?

Le séminaire de la commande publique

Le 28 juin, s'est tenu le séminaire de la commande publique. Durant cet événement, plusieurs thématiques ont été abordées, notamment le cadre juridique, l'importance croissante du développement durable dans les marchés, les marchés à procédure adaptée, ainsi que la facturation des marchés. Ce fut un moment d'échanges enrichissants qui a rassemblé une soixantaine de personnes.



Les vœux aux agents



Le Président accompagné des élus référents et du directeur général des services, est allé à la rencontre des agents à l'occasion des vœux, organisés en proximité, sur 8 sites distincts. Ces rencontres conviviales ont rencontré un vif engouement (496 agents ont participé à ces échanges), elles ont permis d'aborder les différents projets qui vont rythmer l'activité communautaire et partager plus directement avec les agents.

La remise de la médaille du travail

Le Président du Cotentin a remis aux agents une médaille du travail, dont la nuance varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique. Les retraités ont reçu des paniers garnis.

Les supports de communication

Le magazine « &Nous » est remis à chaque agent avec le bulletin de salaire.



3 LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

L'année 2024 marquera un tournant pour la communauté d'agglomération, une nouvelle étape qui se traduira dans son budget par un changement de dimension : des investissements portés à de nouveaux sommets, à près de 65 M€ pour le budget principal uniquement. En effet, si elle verra s'achever plusieurs des grands projets lancés au cours de la

première mandature : l'espace aquatique de Valognes, le pôle d'excellence soudage, l'IFSI, la zone des Fourches, 2024 sera aussi l'année de la définition et du lancement de plusieurs grands projets structurants souhaités par l'exécutif communautaire pour renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des Cotentinois : le plan Campus 2030, la patinoire, le centre de santé communautaire, l'école de cuisine des produits de la mer, la rénovation énergétique des logements sociaux ou encore de la mise aux normes de nos usines de traitement des eaux.

Cet effort sans précédent est rendu possible par l'arrivée des recettes nucléaires. Il va permettre à l'agglomération d'agir avec le volontarisme nécessaire sur les leviers d'attractivité de nature à inverser durablement la trajectoire démographique du territoire, la principale faiblesse du Cotentin. Cette nouvelle donne budgétaire, qui fera définitivement entrer la communauté d'agglomération dans la cour des grandes intercommunalités, sera poursuivie avec le même souci que les années précédentes de conserver les fondamentaux de bonne gestion qu'elle possède depuis sa création.

Une ambition renforcée et qui cible les leviers d'attractivité

En 2024, le Cotentin continuera d'agir massivement sur les leviers d'attractivité démographique que sont la jeunesse, le maritime, l'exemplarité climatique, l'offre médicale et les services de proximité.

Afin d'attirer des jeunes dans le Cotentin, l'agglomération a lancé plusieurs chantiers destinés à renforcer le campus de Cherbourg. C'est ainsi que la rénovation d'Intechmer démarrera au printemps tandis que le nouveau site de l'IFSI, plus capacitaire que le précédent, sera achevé fin 2024. Le pôle d'excellence soudage Hefais intègrera quant à lui à l'été son nouveau bâtiment construit par le Cotentin. En 2024, il s'agira de changer de braquet, avec la définition en 2024, d'un ambitieux plan Campus 2030. L'objectif est d'obtenir l'implantation de nouvelles formations et de concevoir des équipements et des services attendus d'un campus attractif. En complément, et de manière tout aussi inédite, le Cotentin s'engagera fortement dans la modernisation des bâtiments d'UniCaen.

En application de son PCAET, le Cotentin poursuivra en 2024 les démarches lancées pour préserver autant que possible le territoire de l'impact de l'évolution du climat en ciblant les trois domaines les plus « carbonés » : le transport, le chauffage des logements et l'enfouissement des déchets. Ainsi, l'offre Cap Cotentin sera renforcée avec la mise en service en septembre 2024 du Bus Nouvelle Génération dans la ville-centre et par un nouveau dispositif de location en libre-service de vélo à assistance électrique à Cherbourg, à Valognes et à Bricquebec. A compter de mi-février, une liaison bus directe entre Cherbourg et Rennes sera expérimentée. Dans le domaine du logement, la communauté d'agglomération continuera de soutenir la rénovation énergétique des logements privés à travers le dispositif et les aides « JerénovenCotentin. » Fin 2024, ce sera au tour des logements sociaux de bénéficier d'un appui en ce sens. Dans la continuité des résultats obtenus par le plan « Soyons redoutable avec nos déchets » l'agglomération visera la barre des 30 % de réduction du volume de déchets enfouis et ouvrira le chantier du tri des biodéchets. Enfin, un programme d'investissement massif de mise aux normes des installations de traitement des eaux sera engagé en particulier sur les territoires de la Côte des Isles et de Saint-Pierre-Eglise. Afin de les mener à bien d'ici 2027 sans impacter le prix de l'eau, ces chantiers d'un total de plus de 10 M€ seront financés par une contribution exceptionnelle du budget principal.

Le Cotentin a fait le choix de fonder sa politique d'attractivité économique sur le développement de l'écosystème maritime. En 2024, il s'agira d'organiser et d'animer cet écosystème autour de rendez-vous d'affaires et d'actions de visibilité dynamisés par la marque d'affaires Terre bleue. Le Cotentin continuera par ailleurs à participer au financement des projets d'investissement de Ports de Normandie et de la SPL Cherbourg Ports, en particulier dans les domaines des énergies marines et des croisières. Par ailleurs, les grands projets imaginés dans le cadre de la stratégie Terre bleue se poursuivront en 2024 dont les premiers coups de pioche de l'aménagement de la nouvelle attraction immersive à la Cité de la mer, la construction par l'AFPA du bâtiment destiné à l'école de cuisine normande des produits de la mer et la reconduction pour une 3ème édition de Grand océan.

La communauté d'agglomération accélérera en outre en 2024 son action en faveur de la démographie médicale en agrandissant les PSLA de Valognes et en finalisant le projet de centre de santé communautaire. Le Centre de formation en soins du Cotentin (IFSI) aux Fourches, dont la construction s'achèvera fin 2024, et l'internat du CHPC, dont l'édification démarrera sur l'îlot Matignon à Cherbourg-en-Cotentin, viendront à court terme renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes professionnels médicaux. Ces deux équipements sont cofinancés le Cotentin.

Enfin, le développement de l'offre de services de proximité demeura prioritaire. L'accompagnement aux communes en constituera un axe majeur avec la mise en œuvre du pacte fiscal et financier qui prévoit 56,4 M€ de soutien supplémentaires du Cotentin pour les communes d'ici 2026. Le rehaussement à 4 M€ du fonds de concours et les fonds de concours Cotentin éco-responsable 2026 et Cotentin en grand 2026 entrent d'ailleurs en vigueur en 2024. Le développement des Maisons du Cotentin sera en outre poursuivi, notamment la labélisation du pôle de Saint-Pierre Eglise en qualité de Maison France services et l'offre aquatique sera renforcée avec l'ouverture de la piscine de Valognes au printemps tandis que démarrera la rénovation de celle des Pieux. L'action en faveur de la préservation des commerces

de proximité sera poursuivie, avec la reconduction de Cotentin proximité et le démarrage de la foncière économique et commerciale qui ciblera principalement les centres-bourgs.

Des fondamentaux qui demeurent sains et solides

Cette montée en puissance sera menée en veillant à ce que la communauté d'agglomération demeure une des intercommunalités les mieux gérées de France : en 2022, son épargne brute a atteint 17,6 M€, soit un taux épargne brute/produit de fonctionnement de 10,39 % et son ratio d'endettement s'est élevé à 76 €/hab. (la moyenne nationale pour les intercommunalités de même strate est de 379 € / hab.).

Les principales mesures du plan « dépenser mieux » présenté en conseil communautaire au printemps 2023 produisent leurs premiers effets sur le budget de fonctionnement avec une économie de 870 000 €. De même, en dépit de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes, la réduction des tonnages constatée dans le cadre de la nouvelle collecte permet de stabiliser les charges liées à la compétence déchets.

Enfin, si la masse salariale connaît une augmentation significative en 2024, c'est, pour les deux tiers, la résultante des mesures décidées dans l'agenda social : généralisation des tickets restaurants, revalorisation du régime indemnitaire..., et l'impact en année pleine des décisions salariales prises par l'Etat. Il s'agit donc d'une hausse exceptionnelle. Conformément aux règles vertueuses décidées par le conseil communautaire, les dépenses de personnel demeurent inférieures à 30 % des dépenses de fonctionnement.

4 LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

1. La maîtrise des consommations et de la demande en énergie

Le bilan de gaz à effet de serre (BGES)

Le Cotentin est soumis à la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre réglementaire relatif à ses compétences et activités. La réglementation ayant évolué, ce sont les émissions directes et indirectes qui devront être comptabilisées. Une formation à la réalisation de ce bilan a été suivie par les agents en charge de ce dossier auprès de l'association bas carbone.

La valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Le Cotentin a fait le choix de récupérer les certificats d'énergie en propre. Une note d'information et de méthodologie a été diffusée dans les directions afin de constituer des dossiers de CEE sur les travaux d'amélioration ou achats de matériels plus économes en énergie.

2. Le pilotage des installations

La gestion des contrôles des installations d'assainissement collectif et non collectif

La communauté d'agglomération Le Cotentin a fait l'acquisition du logiciel GREA pour la gestion des contrôles des installations d'assainissement collectif et non collectif, éditée par Inetum. Selon le type de demande qui arrive via GREA, le logiciel affecte l'agent disponible aux compétences requises. La planification est simplifiée. Les tableaux de bord décisionnels sont paramétrés pour avoir rapidement à disposition : liste des interventions, vérifications, branchements à effectuer... GREA alerte lorsque les prochaines vérifications d'installation doivent être réalisées et garantit ainsi de respecter les obligations. Elle permet également une aide sur la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

La gestion de la maintenance du patrimoine assistée par ordinateur

La communauté d'agglomération Le Cotentin a fait l'acquisition du progiciel QB7 afin de gérer la maintenance et l'entretien d'environ 600 sites totalisant 850 bâtiments dont 160 ERP ainsi que des installations et équipements liés aux compétences de la collectivité. Il permet entre autre de répertorier le patrimoine et de centraliser, organiser, planifier et tracer les interventions de travaux émanant des directions exploitantes/chefs d'établissements/pôles de proximité, d'entretien et de maintenance (préventif, curatif, mise en conformité, sécurisation) selon les normes de sécurité et les réglementations en vigueur.

Le pilotage des activités de collecte des déchets

A travers l'installation de tablettes géolocalisées et de la solution EAZY COLLECTE, la communauté d'agglomération Le Cotentin peut optimiser la création des circuits et suivre en temps réel l'avancée des tournées. La tablette fait office d'assistant mobile que les conducteurs emmènent en tournée chaque jour lors des tournées de collectes de déchets : VAD, sélection de la tournée, guidage, relevé d'anomalie, prise de photo...

5 LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

1. La politique d'achat et de commande publique

La Cotentin a mis en place une approche économique de la commande publique qui se traduit dans les pratiques quotidiennes des services avec le déploiement d'outils opérationnels : une classification des achats repensée, une liste de tous les marchés actifs, une programmation des achats à 18 mois accessible aux entreprises, enfin un système interne de tickets-conseils pour favoriser une montée en compétence des services acheteurs sur le plan organisationnel et juridique. Ces outils sont dimensionnés à la hauteur des achats du Cotentin. En 2023, le cap des 100 millions d'euros d'achats annuels a été franchi, dont 63% effectués auprès d'entreprises normandes.

2. Les achats intégrant les clauses sociales, les marchés réservés et l'alternance

Les clauses sociales dans les marchés publics communautaires et la conclusion de marchés réservés ont permis en 2023 de consacrer 12 298 heures d'insertion au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi. 10 personnes en insertion ont été embauchées par TRANSDEV en 2023, délégataire des transports de l'agglomération du Cotentin, pour un total de 57 726 heures. En 2023, 146 participants ont été embauchés pour la réalisation des clauses sociales. Les marchés avec un critère alternance ont permis l'intégration de 24 apprentis.

3. Une mise en avant nationale de l'agglomération du Cotentin

Une étude nationale réalisée pour Intercos de France, publiée en janvier 2024, a présenté les démarches de commande publique responsable menées par plusieurs intercommunalités. La communauté d'agglomération du Cotentin y figure en bonne place, en particulier pour sa démarche participative d'élaboration de sa future politique d'achats durables.

6 LA CERTIFICATION, L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

1. Les labels

La marque « L'Eaudacieuse »

Dans une démarche de promotion de la consommation de l'eau produite par les services de l'agglomération, la collectivité a déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) la marque « L'Eaudacieuse ». Cette marque permet de valoriser la production industrielle du Cotentin.



La certification du Cycle de l'Eau

La direction du Cycle de l'Eau est certifiée ISO 9001 et ISO 14001 pour les compétences eau potable et assainissement collectif sur le périmètre géographique de Cherbourg-en-Cotentin. Elle œuvre pour élargir à terme cette certification. Ainsi, Ces certifications ont été renouvelées en 2023 et étendus aux secteurs de Douve Divette et la Saire.

2. Le Cotentin territoire 2030



La communauté d'agglomération du Cotentin a été retenue sur l'appel à manifestation d'intérêt de la région Stratégie « Territoire Durable 2030 » qui vise à s'inscrire dans l'Agenda 2030 pour le développement durable de la France, Agenda qui reprend les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU.

3. Les rapports pour évaluer et communiquer

L'agglomération produit chaque année plusieurs rapports qui précisent, en toute transparence, l'action de la communauté d'agglomération du Cotentin ou de ses délégataires, dont :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement ;
- le rapport annuel du délégataire de transport public ;
- le rapport annuel du délégataire de la Cité de la mer ;
- le rapport annuel du délégataire du complexe hippique des Pieux ;
- le rapport annuel du délégataire du cinéma Le Richelieu ;
- le rapport annuel SPL Tourisme ;
- le rapport annuel SPL Normantri.

Ces rapports sont consultables sur demande.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20240404-DEL2024_043-BF

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20240404-DEL2024_043-BF



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN